L'ACTUALITÉ

POITOU-CHARENTES

LA REVUE TRIMESTRIELLE DE L'INNOVATION RÉGIONALE

AVRIL / MAI / JUIN 2000 / N° 48 / 28 F

LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Jean-Jacques Salomon : «Redécouvrir la prudence»

Gilles Clément : «Observer avant d'agir»

Michel Barnier : «Faire primer la sécurité des personnes»

Les plans de prévention des risques ● Ifremer pour une huître de qualité
S'inscrire dans le temps de l'arbre ● La traque aux OGM ● Du consommateur au consom'acteur ● La responsabilité pénale du chercheur

9 782911 320194

2 mai ➢ 3 décembre 2000

atelier expo Géologie

CENTRE DE VALORISATION
DES COLLECTIONS
DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

FUTUR MUSÉUM
D'HISTOIRE NATURELLE

POITIERS

05 49 50 33 08

INSTANTANÉS

4 UNIVERSITÉ – 7 CULTURE – 9 IMAGES – 11 SAVEURS
47 LIVRES – 48 CULTURE SCIENTIFIQUE

RECHERCHE

12 **LE POITOU DES «DÉSESPÉRÉS»**
Frédéric Chauvaud a fouillé les archives judiciaires du Poitou au XIXe siècle. Voyage au pays du crime ordinaire, souvent sanglant et monstreux.

14 **ÉCRIRE DES SYLLABES**
Selon la thèse d'Eric Lambert, chercheur en psychologie, la syllabe est l'unité de transition entre le langage oral et l'écriture.

BANDE DESSINÉE

15 **EGO COMME X, L'AUTRE BD**
Ego Comme X, maison d'édition de bande dessinée installée à Angoulême, défend des œuvres originales libérées des contraintes mercantiles.

16 **SÉQUENCES DE VIE**
Fabrice Neaud publie un récit autobiographique en bande dessinée.

PRÉCAUTION

18 **REDÉCOUVRIR LA PRUDENCE**
Selon Jean-Jacques Salomon, le principe de précaution n'est pas un frein à la recherche scientifique mais un frein à la folie des hommes.

22 **OBSERVER AVANT D'AGIR**
Gilles Clément définit la précaution au regard de son travail de jardinier.

24 **NATURE À RISQUES**
Jean-Sylvain Magagnosc, de l'Université de Poitiers, explique la mise en place des plans de prévention des risques dans les communes.

26 **IFREMER, POUR UNE HUÎTRE DE QUALITÉ**
Basé à La Tremblade, l'Ifremer met en œuvre un ensemble de réseaux de surveillance destinés à assurer la qualité sanitaire des huîtres et du littoral.

30 **S'INSCRIRE DANS LE TEMPS DE L'ARBRE**
Les dégâts causés à la forêt en Poitou-Charentes par l'ouragan de décembre révèlent la nécessité de réorganiser les surfaces forestières.

33 **LA TRAQUE AUX OGM**
Ketty Millet a en charge la responsabilité de la cuisine centrale de Cognac. La recherche de produits de qualité est une préoccupation de tous les jours.

34 **RESTAURATION COLLECTIVE : QUALITÉ ET SÉCURITÉ**
Une entreprise des Deux-Sèvres regroupe la plupart des industriels et des opérateurs français de la restauration hors domicile.

36 **DU CONSOMMATEUR AU CONSOM'ACTEUR**
Le réseau de magasins Biocoop est leader français de la vente de produits bio.

38 **GENDARME DE L'INDUSTRIE**
Risques industriels : la Drire coordonne l'action des différents services de l'Etat.

40 **UNE RESPONSABILITÉ PÉNALE DU CHERCHEUR**
Notre société cherche à responsabiliser les hommes de science.

URBANISME

42 **VILLES FRANÇAISES DU NOUVEAU MONDE**
Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les ingénieurs militaires français ont fondé des villes dans le Nouveau Monde en s'inspirant de leurs expériences métropolitaines.

ÉDITO

Le principe de précaution est apparu comme une météorite dans les médias. Il est presque systématiquement évoqué dès qu'il est question de catastrophes naturelles, de la sécurité alimentaire, des biotechnologies, etc. Mais que signifie vraiment cette nouvelle terminologie ? N'arrive-t-elle pas à point nommé pour dédouaner la responsabilité d'une société qui n'ose plus prendre de risques ?
En consacrant un dossier à ce sujet, *L'Actualité* cherche à approfondir la réflexion, et d'abord à déceler les origines du principe de précaution. Prenant toujours pour point d'ancrage les recherches et les activités menées en Poitou-Charentes, *L'Actualité* montre que cette problématique ne peut être confinée dans les sphères très savantes des sciences et des techniques, parce qu'elle recouvre des aspects sociologiques, juridiques et éthiques. Encore une fois, c'est la démonstration qu'il est impossible de séparer sciences, société et citoyenneté.

Didier Moreau

Photo de couverture : Marc Deneyer.

L'ACTUALITÉ POITOU-CHARENTES

L'Actualité scientifique, technique, économique Poitou-Charentes est éditée par l'Espace Mendès France avec le soutien du Conseil Régional de Poitou-Charentes et avec le concours de la DRIRE, du CNRS, de l'ENSMA, de l'Université de Poitiers, de la Ville de Poitiers et d'AIRE 198.

1, place de la Cathédrale 86000 Poitiers
Tél. 05 49 50 33 00
Internet : www.pictascience.org
E-mail : emf@pictascience.org

Rédaction – Diffusion : 05 49 51 56 00
Abonnement : voir page 50

Directeur de la publication : **Yves Cenatiempo**
Directeur délégué : **Didier Moreau**
Rédacteur en chef : **Jean-Luc Terradillos**

Fondateurs :
Christian Brochet, Claude Fouchier, Jean-Pierre Michel

CPPAP : 68 797. ISSN 0983-8856
Dépôt légal : 2e trimestre 2000

Conception – Réalisation :
Agence de presse AV Communication
Claude Fouchier

Menneguerre-Photogravure – Celles-sur-Belle
Imprimerie Sajic-Vieira – Angoulême

JEAN FRÊNE MÉDAILLE D'OR DE LA TRIBOLOGIE

A 59 ans, dont trente-quatre consacrées à la recherche, Jean Frêne, professeur du laboratoire de mécanique des solides de l'Université de Poitiers, a reçu en mars dernier la médaille d'or de tribologie (l'étude des frottements et de l'usure). Il s'agit de la plus haute distinction dans cette spécialité au niveau mondial. Décernée chaque année par le Tribology Trust, cette médaille récompense la carrière exceptionnelle de Jean Frêne (lire *L'Actualité* n° 26), et notamment ses travaux sur les effets dynamiques et thermiques en lubrification hydrodynamique, ainsi que l'application de ses recherches aux lignes d'arbres des centrales électriques et aux paliers de bielles de moteurs automobiles. Jean Frêne est le troisième Français à recevoir cette distinction, après deux autres chercheurs des laboratoires de tribologie de l'Institut national de sciences appliquées de Lyon, où il a fait ses études.
Après avoir dirigé le laboratoire de mécanique des solides (1986-1994) et occupé la fonction de vice-président du Conseil scientifique de l'Université de Poitiers (1990-1998), Jean Frêne est aujourd'hui éditeur associé de la revue scientifique *Transactions of the ASME, Journal of tribology*, et coordonne le groupement de recherche «Etanchéité statique en milieux extrêmes» pour le CNRS, le CNES, la SEP et EDF. ***S. L.***

Sébastien Laval

Lionel Guillemot

Espaces du chômage

Le chômage peut être pensé aussi en termes d'espaces, de territoires et de migrations. Parmi les rares géographes à avoir consacré leur thèse à ce sujet, Lionel Guillemot propose une approche globale du chômage et des chômeurs en Poitou-Charentes. Il aborde la géographie sociale anglaise pendant son année de maîtrise, en étudiant l'impact de l'université sur la ville d'Exeter en Grande-Bretagne. De retour en France, il oriente son DEA sur les migrations alternantes d'actifs en Poitou-Charentes. Il effectue ensuite son service civil à la mairie de Poitiers à un poste où il côtoie de nombreux chercheurs d'emplois. Et il choisit de consacrer sa thèse à la question du chômage.
Le chômage est perçu très différemment d'une personne à l'autre. Sans emploi, certaines sont en rupture totale avec la société, d'autres découvrent de nouvelles activités, trouvent des emplois saisonniers et ne sont pas affectées outre mesure par leur situation. Parmi les facteurs qui interviennent dans cette différenciation des vécus, l'environnement joue un rôle important. Lionel Guillemot met l'accent sur le contraste villes-campagnes. «On pense souvent que l'entraide est plus importante dans les milieux ruraux, c'est faux, dit-il. Il n'y en a pas plus qu'ailleurs, hormis dans des territoires marginaux, de tradition catholique, avec un tissu associatif important, comme dans le nord des Deux-Sèvres. La différence est plutôt liée à l'espace de vie disponible. En effet, à la campagne, il est plus facile d'avoir une maison, un jardin et des activités annexes. En outre, les chômeurs étant plus nombreux en ville, le suivi social est moins soutenu et les délais plus longs. De fait, la situation du chômage est souvent mieux vécu à la campagne qu'à la ville, même si en sortir peut aussi y être plus difficile.»
Il apparaît que derrière les chiffres globaux – le Poitou-Charentes enregistre un taux de chômage légèrement supérieur à la moyenne (11,4% contre 10,6% au 31décembre 1999) – émergent des réalités très contrastées. La région, sous l'angle du chômage, n'a pas d'unité, c'est une mosaïque d'espaces littoraux, ruraux, urbains industriels ou tertiaires, qu'il convient d'appréhender indépendamment les uns des autres. Aux espaces peu affectés par le chômage comme le Montmorillonnais, succèdent des territoires très touchés tels que la côte charentaise (Royan, La Rochelle).
Les différences de taux dépendent des facteurs économiques, mais Lionel Guillemot fait aussi intervenir la notion d'espaces imaginaires. «J'ai rencontré des personnes qui limitaient leur recherche d'emploi à des espaces très restreints : leur village, quelques bourgs environnants, mais pas plus loin. Leur argument : ils auraient l'impression de trahir leur terre natale, leur entourage, en cherchant ailleurs que chez eux. A l'inverse, j'ai l'exemple d'une femme qui a tout quitté, pour venir chercher du travail à La Rochelle. L'image de cette ville agit un peu comme un miroir aux alouettes. Pourtant l'offre de travail y est largement inférieure à la demande, et correspond le plus souvent à des emplois saisonniers. Ces exemples illustrent le décalage entre espaces vécus et espaces perçus : les gens ont davantage une image de l'espace dans lequel ils vivent qu'une vision objective de la réalité économique locale. Cette notion doit être prise en compte par les politiques de réinsertion, comme la précarisation des formes d'emploi. Ces deux sujets offrent de nombreuses possibilités de recherche.»

Anh-Gaëlle Truong

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Dans notre édition d'octobre 2000, le dossier sur la biologie et la santé évoquera à nouveau le principe de précaution.
Il y sera question, notamment, des recherches sur la maladie de la vache folle et sur la listéria, de la mer (avec Isabelle Autissier), de la sûreté nucléaire et de la gestion des déchets radioactifs.
Parmi les livres que nous avons consultés sur le sujet, il y a bien sûr celui de Jean-Jacques Salomon, *Survivre à la science. Une certaine idée du futur*, Albin Michel, 1999. Citons aussi *Le Principe de précaution dans la conduite des affaires humaines*, sous la direction d'Olivier Godard, MSH-INRA, 1997.
***La France toxique. Santé-environnement : les risques cachés*, d'André Aschieri, avec la collaboration de Roger Lenglet, Editions La Découverte, 1999.**
Signalons aussi un livre récemment édité à Poitiers par une organisation non gouvernementale, Orcades (avec la Déclaration de Berne et les Magasins du monde-Oxfam) :
***Nourrir le monde ou l'agrobusiness. Enquête sur Monsanto*, par Isabelle Delforge, avec les contributions de Raoul-Marc Jennar et Elisabeth Piras.**

L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DANS LES FILIÈRES SCIENTIFIQUES

Les étudiants sont moins nombreux à choisir les filières scientifiques. Pour comprendre ce phénomène qui n'est pas propre à la France et pour tenter de trouver des solutions, la faculté des sciences fondamentales et appliquées de l'Université de Poitiers organise une université d'été du 6 au 8 juillet. Contact : Elisabeth Desbos, tél. 05 49 45 48 58

Le programme Com'science 2000

Le label Com'science a été attribué à 14 colloques scientifiques qui se dérouleront au fil de l'année 2000. Créé en 1993 par le Conseil régional dans le cadre de sa politique de soutien à la recherche, l'enseignement supérieur et au transfert de technologies, le programme vise à mettre en valeur la qualité des laboratoires régionaux, la diversité et l'excellence de la formation et de la recherche en Poitou-Charentes ainsi qu'à renforcer l'intégration de ces mêmes laboratoires dans les réseaux scientifiques nationaux et internationaux. Voici les prochains colloques.

27-28 avril – «Festival 2000», colloque national sur l'analyse juridique, économique et sociale du phénomène festivalier, à la faculté de droit de La Rochelle et à Rochefort.
3-5 mai – XXVII[e] journées de la Commission de géographie du tourisme et des loisirs sur le thème de la «mise en tourisme des lieux et des espaces», à la faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines de La Rochelle.
4-6 juillet – Colloque international de l'Union des océanographes de France sur le thème «Zones littorales et anthropisation : gestion et nuisances», au pôle sciences de l'Université de La Rochelle.
21-27 août – Le congrès international de la Société Rencesvals pour l'étude des épopées romanes est organisé par le Centre d'études supérieures de civilisation médiévale, le Centre de recherches latino-américaines et la Maison des sciences de l'homme et de la société de l'Université de Poitiers.
29 août-1er septembre – VII[e] journées de la matière condensée, par la Société française de physique. De la nanophysique aux interfaces physique-biologie, physique-géophysique et physique environnementale. Faculté des sciences de l'Université de Poitiers.
13-15 septembre – Colloque international d'hydrogéologie «Eaux souterraines en région agricole, ESRA' 2000», à la faculté des sciences l'Université de Poitiers.
18-20 septembre – «Les Hominidés et leurs environnements : histoire et interactions», colloque international organisé par le laboratoire de géobiologie de l'Université de Poitiers dans le cadre du programme de recherche CNRS «Paléoenvironnement, évolution des Hominidés».
12-14 octobre – Colloque national sur «la dynamique de la recherche communautaire dans la construction européenne» à la Maison des sciences de l'homme et de la société, et au Futuroscope. Organisé par l'UFR droit et sciences sociales de l'Université de Poitiers.
23-25 octobre – Colloque international pluridisciplinaire «Arts, sciences et technologies : temps, espace, transmission» organisé par la Maison des sciences de l'homme et de la société à l'Université de La Rochelle.
7-8 décembre – Colloque international de géographie et développement territorial sur l'action paysagère et les acteurs territoriaux, organisé par le Groupe d'études des territoires, espaces et environnements, à la Maison des sciences de l'homme et de la société de l'Université de Poitiers.
11-12 décembre – Colloque international «Echanges, éthique et marchés : Europe - Asie, XVII[e] - XX[e] siècles» à la faculté des lettres, langues, arts et sciences humaines de La Rochelle.

Des notaires aux notables

Après avoir exploré le quotidien des notaires sous l'Ancien Régime pour sa thèse de doctorat, Sébastien Jahan, maître de conférences en histoire moderne à l'Université de Poitiers, s'est attaché à celui des notables de la Vienne, en collaboration avec Guillaume Lévêque et Emmanuel Dion.
Cet ouvrage, dont la période d'étude (1800-1815) couvre le premier Empire, paraîtra prochainement. Les auteurs s'interrogent sur l'évolution des notables entre l'Ancien Régime et le premier Empire en fonction de la supposée rupture de la Révolution.
Réalisé sous forme de notices biographiques, l'ouvrage tend à démontrer que la rupture ne s'est pas produite à la Révolution mais bien plus tard, en 1830. Il s'agit ainsi pour Guillaume Lévêque, auteur de la présentation, «d'une continuité évolutive de la société poitevine influente de l'Empire, qui aboutit à une synthèse des élites entre nobles et roturiers, unis par l'alliance sacrée de la propriété foncière», sans que, semble-t-il, aucun d'entre eux ne soit fervent bonapartiste.
On peut se demander pourquoi un «moderniste» comme Sébastien Jahan s'associe à une recherche dont les limites chronologiques dépassent son cadre traditionnel d'étude, mais son intervention est largement légitimée par cette continuité évolutive, nerf de la réflexion. «Il était très intéressant pour moi, dit-il, de participer à un ouvrage dont les limites dépassent la date supposée de l'Ancien Régime, 1789, puisque tous les changements n'ont bien évidemement pas eu lieu à ce moment-là.»
Le CNRS édite depuis plusieurs années des ouvrages sur les notables de chaque région. Le volume sur la Vienne est le vingt-sixième et dernier en date de la série.

Béatrice Knoepfler

***Grands notables du Premier Empire, Vienne*, par G. Lévêque, E. Dion et S. Jahan, sous la direction de L. Bergeron et G. Chaussinand-Nogaret, CNRS éditions. A paraître.**

***Profession, parenté, identité sociale, les notaires de Poitiers aux temps modernes (1515-1815)*, par Sébastien Jahan, Presses Universitaires du Mirail, 1999.**

L'analyseur Lourau

René Lourau ne se contenta pas d'être un professur de sociologie et de sciences de l'éducation, théoricien de l'analyse institutionnelle et inventeur de la socianalyse, il en fut aussi le praticien. En particulier à Poitiers, où il dirigea le département de sociologie de 1972 à 1974, avant d'être «viré». C'est probablement pour cette raison que Poitiers semble avoir choisi de l'oublier. Néanmoins, des liens «positifs» perduraient en pointillé avec cette ville. C'est ainsi que nous l'avons invité à une conférence-débat à l'Espace Mendès France le 5 juin 1997, après la parution de son livre *Le Principe de subsidiarité contre l'Europe* (Puf, 1997). A cette occasion, l'adjoint au maire chargé de l'université et de la prospective, Daniel Lhomond, avait organisé une réception pour lui rendre hommage à l'hôtel de ville et lui avait remis la médaille de Poitiers. Très touché, il avait apprécié cette soirée qui en annonçait d'autres... A 67 ans, René Lourau a été emporté par une crise cardiaque le 11 janvier 2000, dans un train entre Rambouillet et Paris, où il suivait des doctorants à l'Université de Paris VIII.

Lorsqu'il arrive de Nanterre en 1972, René Lourau découvre une ville en pleine effervescence qui vit le contrecoup de mai 68. Il raconte cette période dans la dernière partie de son livre *Sociologue à plein temps* (Epi, 1976) intitulée «Les diables de Poitiers, 1972-1994». «A mon arrivée, une des conversations les plus courantes portait sur la constitution ou l'autodissolution de telle ou telle communauté rurale», écrit-il. Et plus loin : «A Poitiers, la sociologie sort des salles de cours. Elle ne se réduit pas à des exposés sur les dernières théories américaines ou marxistes, ou à des exercices de "méthodo" (logie). Elle s'intéresse à ce qui se passe hors de la Fac. Elle intéresse les gens hors de la Fac. Du coup, on la redoute comme le diable.»

Dans les récits de son intervention au Centre protestant de l'Ouest, à Celles-sur-Belle, de la crise de l'école des travailleurs sociaux de Pont-Achard, à Poitiers, puis du fonctionnement du département de sociologie et du refus des examens par les étudiants – ce qui conduira à la «liquidation» dudit département –, René Lourau apparaît comme un sociologue impliqué, n'hésitant pas à faire état de ses doutes, de ses contradictions, de la relation entre son travail de chercheur, ou de praticien, et sa vie privée. Cette question de l'implication est présente dans presque tous ses livres. C'est peut-être ce

Affiche de Slove, sérigraphie Séricrac 1974.

qui irrite le plus la communauté universitaire. Il a fallu vingt ans pour que l'Université de Poitiers ouvre à nouveau un département de sociologie, gagné de haute lutte par Alain Tranoy, alors doyen de l'UFR sciences humaines et arts.

Un autre versant de la personnalité de René Lourau nous est apparu en furetant dans les rayons de la librairie de l'Escalier, à Poitiers. *La Tour de feu*, célèbre revue de Pierre Boujut, à Jarnac, a publié des poèmes de René Lourau (qui commit un irrespectueux «Adieu à la poésie» en mars 1975, n° 125). Un texte publié en juin 1964 (n° 82), «Le poète devant les institutions», survole quelques-uns de ses thèmes favoris, à savoir les avant-gardes artistiques de la première moitié du XX^e^ siècle, et éclaire ses chantiers à venir. «Respecter la syntaxe est bien, est indispensable, dans la mesure où la syntaxe assure le fonctionnement normal et la valeur de l'institution langage. Mais qu'en est-il des autres institutions ? Comment assurent-elles, ou n'assurent-elles pas la communication et un échange réel entre les hommes ? qu'en est-il de leur "syntaxe", de leur "grammaire", de leur structure ? Il est bon, il est magnifique que les poètes se parlent, se comprennent. Mais les autres ? les autres hommes ? se parlent-ils ? et s'ils se parlent, s'entendent-ils, se répondent-ils ? Cette immense fraternité à laquelle aspirent les poètes par l'intercession du langage, peut-on croire avec Pierre Boujut que la poésie finira par en faire cadeau aux autres institutions ? ou bien faut-il croire que le salut est pour quelques-uns seulement, dans le ciel poétique, et que la masse ne cessera pas de s'enfoncer dans les malédictions dont notre époque semble à peine consciente ? [...] J'ai tenté de contribuer, modestement et tardivement, à l'élaboration de la "grammaire de Jarnac". Et je me dis, en guise de consolation, que cette grammaire se doit d'être toujours inachevée.»

Jean-Luc Terradillos

GÉOGRAPHIE MONDIALE DE LA POPULATION

C'est le titre de l'ouvrage publié par Michelle Guillon et Nicole Sztokman aux éditions Ellipses dans la collection «Universités». Professeur de géographie à l'Université de Poitiers, Michelle Guillon mène ses recherches au laboratoire Migrinter (associé au CNRS) et dirige la Revue européenne des migrations internationales, la seule revue scientifique qui publie en langue française – et à Poitiers – des travaux sur les questions liées aux migrations internationales.

SOCIOLOGIE

Deux ouvrages ont récemment été publiés par des sociologues de l'Université de Poitiers : *La Reconstitution de la sociologie française (1945-1965)*, par Francis Farrugia, «Logiques sociales», L'Harmattan, et *Profession : instituteurs. Mémoire politique et action sociale*, par Bertrand Geay, au Seuil, dans la collection Liber dirigée par Pierre Bourdieu.

L'EUROPE DES MERS

Les éditions de l'aube et l'Institut atlantique d'aménagement des territoires viennent de publier un ouvrage dirigé par Jacques Beauchard (et préfacé par Jean-Pierre Raffarin) : *L'Europe des mers. Pour une géographie de l'unité européenne*. Un regard qui privilégie le rapport à la mer et situe l'Union européenne dans l'étendue des échanges.

LA MAÎTRISE DE L'INTERACTION

Le dernier livre de Pierre Fayard, directeur du laboratoire de recherche sur la communication et l'information scientifique et technique de l'Université de Poitiers, s'intitule : *La Maîtrise de l'interaction. L'information et la communication dans la stratégie*. Il est publié par les éditons 00h00 et disposible aussi en version numérique au format PDF sur le site de l'éditeur : www.00h00.com

FILATURE ET TISSAGE

Etourdissant, ce livre clos, face à vous sur la table, à l'instant refermé sur son dernier mot «partir» qui simultanément délivre l'impression d'arriver.
Arriver de *Filature et tissage* de Denis Montebello, c'est chercher.
Chercher en ville, en rêve, en forêt, dans les livres ou dans la vie privée. Chercher dans une infinie diversité, de la plus raffinée à la plus triviale, à s'atteindre soi-même ou à s'échapper, tissé du peloton composite, rompu, renoué de nos existences filées. Et des forêts vosgiennes natales à la Ville en Bois (à La Rochelle) chercher ce qui fait glisser les mots de l'écrivain dans l'empreinte des pas de «celui pour qui la marche était la seule façon d'habiter», un vieux Piémontais, coupeur de couleur. Chercher ce qui conduit à mettre les pieds dans le plat, à creuser, trébucher, avancer.
Tout cela derrière un paravent de personnages plutôt cocasses, parfois sagaces plus ou moins attentifs aux chemins : Abel Bertona, Albert Beau, Bernard Jeanclément, Evelyne, le professeur Darvoy, Fulvio et Sonia, tranchante Ariane au fil rongeur. La langue, le style, la poésie nous tirent vers les profondeurs de l'autobiographie.
Entre San Antonio, Beckett et l'athénien Dédale au terme de la lecture de ce troisième roman on découvre un auteur, Denis Montebello, en plein accomplissement. Tout comme un labyrinthe, une œuvre à habiter. *Dominique Truco*
Fayard, 186 p., 89 F.

Les Abdéritains

C'est par un «hasard magique» – et confondant, pourrait-on ajouter – que l'écrivain Jean Demélier a découvert, voici sept ans en Allemagne, *Les Abdéritains* de Christoph-Martin Wieland : «J'ai senti que j'avais la responsabilité de ressusciter ce chef-d'œuvre du siècle des Lumières.» Mission accomplie puisque *Les Abdéritains* réactualisé en français moderne par l'auteur du *Jugement de Poitiers* vient de paraître chez l'Harmattan, à deux cents ans d'écart de la première traduction française de A.G Labaume publiée an 1802.
«Dans ce chef-d'œuvre romanesque paru en 1781, souligne Jean Demélier, le plus politique de tous les temps, il n'est question que de la vie ensemble et sur place. On y rit autant de soi-même que de tous les autres qui, eux-mêmes, font de même.»
A les lire, Wieland éclairé par Demélier (et inversement), on les croirait contemporains l'un de l'autre, portant un même regard de philosophes sur la vie de la cité, petite République, avec ses vanités, ses intrigues, ses folies, ses palais, ses façades.
En plein épanouissement de la civilisation athénienne, l'histoire se déroule à Abdéra, patrie de Démocrite, ville de Thrace que nous chercherions en vain aujourd'hui sur des cartes comme nous en prévient le francophile Wieland. A moins que de chercher en direction de Biberach, sa propre ville natale, ou de toute autre ville natale, «quiconque a dû naître un jour, a dû naître quelque part». Après vingt années de voyage de par le monde, savant et philanthrope, Démocrite rejoint Abdéra et les Abdéritains. Ils n'entendront rien à ses trésors d'esprit et de cœur déployés pour améliorer la vie de «sa» ville. A tel point que les Abdéritains décréteront «qu'aucun de leurs enfants ne se rendraient plus loin que l'isthme de Corinthe et qu'ils ne feraient pas de voyage de plus d'un an et cela sous le contrôle vigilant d'un précepteur dont la naissance, la bonne conduite et les opinions seraient dignes de la fondation d'Abdéra».
Dans cette ambiguë démocratie, tout ce qui va à l'encontre des coutumes est une erreur, un mal.
Avec un style enjoué, satirique, et à travers un ensemble de péripéties burlesques aux niaiseries abyssales, c'est l'archaïsme des mentalités et des comportements de tout Abdéritain contre un monde libre, sage et cultivé que Wieland dépeint.
Des Abdéritains désopilants de frilosité, constants dans leur ignorance et proliférant sous tous les déguisements… à toute époque.

Carlos Herrera
Editions L'Harmattan, 231 p., 250 F.

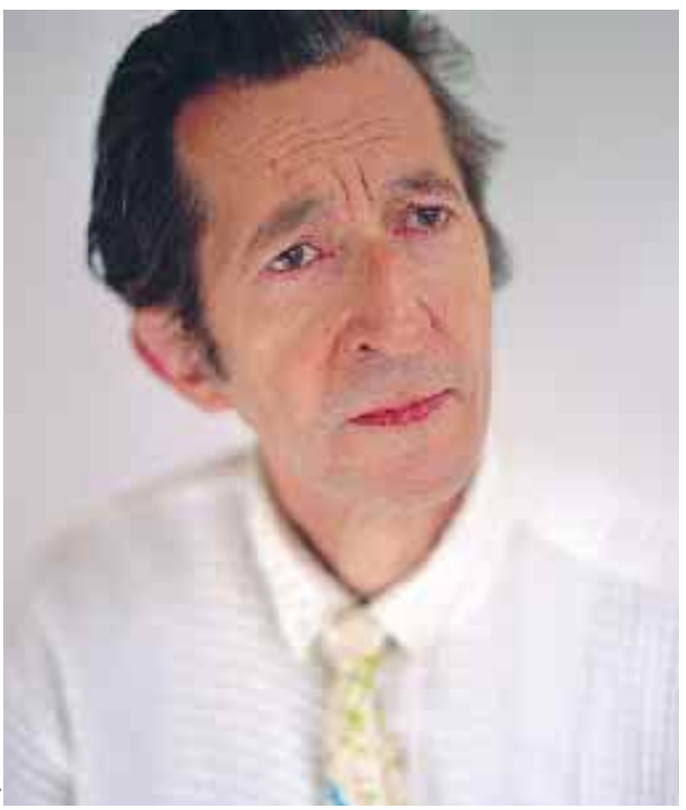
Mytilus

Paysages après tempête

Michel Périgord, maître de conférences en géographie à l'Université de Poitiers et spécialiste du paysage (lire l'entretien dans *L'Actualité* n° 34), a demandé à ses étudiants de Deug II - une soixantaine - de réaliser une enquête de terrain sur les dégâts provoqués par la tempête du 27 décembre 1999. «Pour ces étudiants, dit-il, c'est l'occasion de toucher du doigt la recherche, de sentir s'ils sont faits pour cela ou s'il est préférable qu'ils s'orientent vers des diplômes professionnels.»
Par groupe de trois, la plupart ont mené une enquête dans leur canton d'origine, à la campagne comme à la ville, en réalisant des photos, des entretiens avec des habitants, des élus, des acteurs économiques ; puis ils ont rédigé un dossier d'une douzaine de pages.
Objectif visé : définir un objet d'étude, apprendre à observer et à mettre en évidence une problématique, appliquer une méthode d'analyse paysagère.
Ce travail devait conduire les étudiants à caractériser les désordres visuels résultant de la tempête, à produire des schémas et des modélisations, afin d'émettre des hypothèses pour la reconstruction, si nécessaire, des paysages.

Sébastien Laval

Tournage à Lathus, dans la Vienne.

Poitou-Charentes vu par Jean Becker

La région Poitou-Charentes a investi 15 MF dans une campagne de publicité pour contrebalancer les effets sur le tourisme de la tempête et des rumeurs de marée noire sur le littoral. Quatre spots de vingt secondes montrent une scène au fil de l'eau dans chaque département. L'ostréiculture, les balades en pénichettes, le kayak et le marais Poitevin sont à l'honneur. Un cinquième spot les associe pour vanter la qualité de vie en Poitou-Charentes. Le cinéaste Jean Becker (*Les Enfants du marais*, *l'Eté meurtrier*, *Elisa*) a réalisé les spots, Pierre Bachelet a composé la musique. Diffusés jusqu'au 31 mai sur les six chaînes nationales, les films mettent l'accent sur le partage et les relations humaines autour du slogan «Les bons amis font les bonnes vacances».

Trésors archéologiques

En 1989, une tombe aristocratique datée du début du premier siècle après J.-C. était mise au jour par Jean-Pierre Pautreau et fouillée à Antran dans la Vienne. Cette tombe exemplaire n'a que trois ou quatre équivalents en France. En outre, c'est la seule qui a bénéficié des techniques actuelles de fouille et d'analyse, chaque catégorie de matériel ayant été étudiée par des spécialistes en la matière. Sa publication permet aujourd'hui d'en mesurer la richesse, notamment après la remarquable restauration des objets à Mayence. Ces derniers, déposés dans une chambre souterraine dont on a pu reconstituer la structure originelle, révèlent l'existence de courants commerciaux différents des autres tombes de ce type. La verrerie et les objets en bronze viennent d'Italie tandis que les amphores sont catalanes. Fait notable : la tombe ne renfermait pas de corps. Les chercheurs évoquent l'hypothèse d'un cénotaphe élevé à la mémoire d'un aristocrate gaulois qui aurait établi d'évidents contacts avec la culture romaine.

Signalons que l'ouvrage est superbement illustré de photographies et dessins.

D'autre part, le troisième volet des fouilles de Civaux-Valdivienne est aujourd'hui publié. Il décrit les recherches menées en 1991 et 1992 à l'emplacement actuel du poste électrique de la centrale nucléaire de Civaux. Un travail difficile, puisque les archéologues ne disposaient que de quelques mois pour fouiller 15 hectares. Sondages et photos aériennes ont appuyé le choix des priorités. Des structures de combustion ont été mises au jour, semblables à des structures encore utilisées en Polynésie, elles servaient à boucaner la viande au Néolithique entre 3 500 et 4 000 avant J.-C. L'abondance des silex datant du paléolithique et du néolithique, les enclos funéraires datant des âges du Bronze et du Fer et les structures gauloises attestent la longévité et la continuité de l'occupation humaine sur ce site. ***A.-G. T.***

***Antran : un ensemble aristocratique du premier siècle*, sous la direction de Jean-Pierre Pautreau, coll. «Regard sur les collections», Musées de Poitiers et de la Société des antiquaires de l'Ouest, 120 p., 140 F.**

***Civaux-Valdivienne III*, par Jean-Pierre Pautreau, Patricia Mornais et Montserrat Mataro i Pladelasala, Association des publications chauvinoises, 124 p., 145 F.**

AIRE 198 SE LANCE DANS LE TOURISME

Le réseau des villes chefs-lieux du Poitou-Charentes est à l'origine du lancement d'un produit touristique régional élaboré à l'intention des visiteurs d'Europe du Nord. Ce circuit d'une semaine qui fera découvrir aux touristes les quatre villes, avec des escapades au Futuroscope, dans la Venise Verte, à Rochefort et à Cognac, a été mis au point avec les responsables des offices de tourisme et devrait permettre de retenir les visiteurs plus longtemps. Le réseau de villes, qui a fêté ce printemps son dixième anniversaire, pouvait être perçu lors de sa création comme un club de maires des villes chefs-lieux désireux de faire entendre leur voix dans le débat régional. Aujourd'hui, Aire 198, qui réunit désormais les quatre communautés d'agglomération de Poitiers, Angoulême, Niort et La Rochelle, est toujours le lieu de rencontre et de débats des quatre maires lorsqu'il s'agit de définir des positions communes face à l'Etat et à la Région. Mais c'est aussi une boîte à idées et un lieu de diffusion des initiatives, une mesure adoptée par une ville étant souvent déclinée dans les autres. Ainsi, les plans locaux d'insertion par l'économie, créés à Angoulême, ont été adoptés par ses trois partenaires, tout comme l'expérience rochelaise en terme de transports urbains va inspirer les plans de déplacements urbains des trois autres agglomérations. Aire 198 a aussi édité un CD-Rom de promotion économique qui met l'accent sur la mise en réseau des activités et des fonctions existantes dans les quatre agglomérations. ***J. R.***

RAISON GARDER

Le nouveau titre de Jean-Claude Martin, paru au Dé bleu, résonne comme une invitation à plus de sérénité. Mais dans les pages, il n'en est rien. Dans des mots habillés de simplicité, on découvre un poète en mouvement, troublé et gourmand, des cieux aux champs, par les chemins de la sensualité traversée à pied, à vélo, en auto. «Un dernier volet à pousser et la vie entière s'ouvre», constate-t-il. Alors *Raison garder*, ou prendre liberté ? *D. T.*

AU PARÉIASAURE

Signalons deux publications «singulières» – dans le fond et la forme, comme toujours chez cet éditeur de la Grand Rue à Poitiers – qui intéresseront certainement les historiens des sciences et les admirateurs du siècle des Lumières.
Le *Dictionnaire des plantes alimentaires qui peuvent servir de nourriture et de boisson aux différents peuples de la terre* a été publié pour la première fois en 1771. Dans sa préface, Jean-François Buisson présente un auteur, Pierre-Joseph Buc'hoz, qui se posait «en philantrope et en bienfaiteur de l'humanité» mais qui n'eut pas l'habileté politique d'un Parmentier. Et qui fut oublié...
Ce qui arriva aussi à Henri-Joseph Du Laurens, auteur d'une somme romanesque et philosophique, *Le Compère Mathieu ou les Bigarrures de l'esprit humain*. L'ouvrage, paru à Londres en 1766, fut réédité seize fois mais condamné sous le second Empire. Didier Gambert signe une très utile introduction où il décrit l'auteur comme un moine libertin, défroqué, journaliste, pamphlétaire et philosophe.
Ce livre de 406 pages est publié par les éditions du Paréiasaure, avec le concours de l'Office du livre en Poitou-Charentes.

SAVEURS DE POITOU-CHARENTES

Escapade gourmande joliment illustrée d'aquarelles, *Saveurs et goûts de Poitou-Charentes* propose une présentation détaillée des produits du terroir, émaillée de recettes traditionnelles. Le soufflé à l'angélique, le chevreau braisé à la sauce chabichou, le bar en croûte de sel de l'île de Ré ne sont que des exemples des régals à venir.

***Saveurs et goûts de Poitou-Charentes*, Editions 1.2.3, 58 p., 145F.**

Souvenirs : l'album multimédia

Françoise Digel, journaliste de formation et d'expérience, a décidé de transformer l'ordinateur en machine chaleureuse. Non en usant de logiciels qualifiés de conviviaux mais en créant des CD-rom personnalisés, animés et interactifs, destinés aux particuliers. Voyages, passions, mariages, naissances et histoires simples de vies y sont restitués sous forme de récits originaux. A s'offrir ou à offrir.
Depuis le début de l'année, la jeune entreprise, installée à Angoulême, façonne les premiers «kadoroms» composés d'images, de sons et de textes jalousement conservés dans les malles et les greniers familiaux. «Cette idée est venue du plaisir d'écouter les gens au cours de mes voyages et notamment les personnes âgées, confie la créatrice. Je crois qu'elles peuvent nous apporter beaucoup. J'ai eu envie de prolonger ce temps de l'échange. J'ai d'autre part une attirance pour l'informatique et sa dimension ludique.»
Via le multimédia, Françoise Digel propose donc aux individus de sauvegarder leur mémoire sur un CD-rom unique. Précisons que chaque kadorom est original, confidentiel et reproductible à volonté pour le commanditaire et son entourage.
Le support accepte les photos même jaunies, les documents vidéos, les enregistrements sonores (musiques ou paroles) et bien sûr les textes manuscrits ou imprimés... L'album NTIC de famille ou de souvenirs prend forme.
«Lors d'un entretien, mes interlocuteurs me confient des éléments matériels et des témoignages, poursuit la biographe. Mon rôle est de mettre en scène et en valeur l'ensemble des informations. Je crée des univers différents en fonction de ce que les personnes me racontent.»
Le disque réalisé intègre les vertus de l'interactivité. Plusieurs options de navigation sont possibles via le texte ou l'image. L'utilisateur chemine à sa guise, agrandit une photo ou déclenche une séquence-surprise. Il découvre peu à peu une mémoire recomposée à partir de documents éparpillés par le temps ou la distance.
Exemple : un couple célèbre le cinquantenaire de son union. Les enfants et petits-enfants, commanditaires du kadorom, ont pioché des images dans de nombreux tiroirs, exhumé des lettres, collecté des anecdotes – parfois inconnues des principaux intéressés – auprès des proches. Et de la photo de mariage à la vidéo contemporaine de l'anniversaire, l'ensemble est une histoire complète qui relie anciennes et nouvelles générations. La formule convient aux retrouvailles amicales, aux départs en retraite, aux récits de voyages... à tous les événements privés de la vie. Elle permet d'autre part de conserver de précieuses preuves d'existence. Attentive à la parole des autres, Françoise Digel transmet ainsi son rêve d'une écoute renouvelée : «Les personnes qui souhaitent un kadorom doivent s'investir, chercher des documents, recueillir des témoignages, partir vraiment à la découverte de leur propre histoire.»

Astrid Deroost

www.kadorom.com

Claude Pauquet

Les Destinées sentimentales

Le film réalisé et tourné l'été dernier en Charente et dans le Limousin par Olivier Assayas, *Les Destinées sentimentales* (lire *L'Actualité* n° 46), fait partie de la sélection officielle du 53e festival de Cannes. Charles Berling, Emmanuelle Béart, Isabelle Huppert, Olivier Perrier interprètent les principaux personnages de cette fresque romanesque, tirée de l'œuvre (éponyme) de Jacques Chardonne. L'ouvrage de cet écrivain, né à Barbezieux en 1884, a été récemment réédité en format poche.
L'histoire met en scène les mondes du cognac et de la porcelaine. Elle conte l'amour qui unit un pasteur à sa seconde épouse, dans une société (1905-1935) promise à de profonds bouleversements.

Temps Réel donne corps aux Tic

Le collectif Temps Réel détourne les nouvelles technologies et imagine un dispositif artistique à la mesure de l'humain

Par **Astrid Deroost**

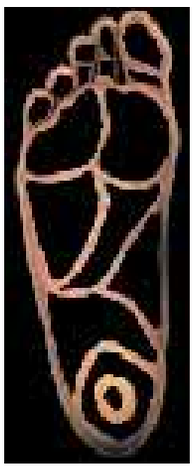

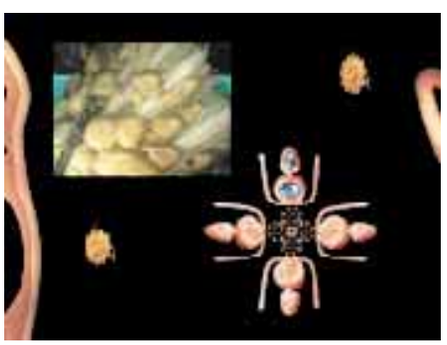

Temps Réel, collectif d'artistes, prépare une performance-installation pour la rentrée prochaine, intitulée *Le passeur de lumière, Solstice*. Lieux de l'œuvre simultanée et expérimentale : un chemin, la salle multimeédia de Parthenay et le web. Durée et géographie : de l'aube au coucher de soleil. Concrètement, des informations (pulsations, rythmes, sons, images) venues de l'extérieur seront transmises, via différents outils reliés au net, et restituées en temps réel par un ordinateur-récepteur.

Les sons captés par les pieds d'un danseur-performer, porteur de feu, déclencheront la projection de diapositives et de vidéos pré-enregistrées. D'autres éléments saisis par des performers-suiveurs – équipés de webcam ou d'appareils photo numériques – formeront une évocation poétique et évolutive du danseur. La combinaison vivante se produira en public, ce dernier étant témoin d'un jeu spatio-temporel, inédit, réglé par le pas de l'homme et le souffle de la nature.

Sylvie Marchand, auteur multimeédia, et Lionel Camburet, sculpteur de sons, membres de Temps Réel installés dans le village charentais de Villefagnan, font office de veilleurs. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, souvent accaparées par la sphère économique, constituent leur territoire d'exploration.

A l'heure de l'immédiateté générée par Internet, le thème du nomadisme inspire leur quête artistique. Dans la droite ligne d'un Nam June Paik détournant le média télévisuel, le collectif fait un usage critique des nouveaux outils et replace le corps humain au centre du dispositif. Vidéos, diapos et sons, travaillés par l'ordinateur, produisent une narration pluri-temporelle, riche de points de vue divers et de mémoires multiples.

Temps d'histoires pour Compostelle, la création antérieure est à cet égard exemplaire. Intrigués par la réactualisation du mouvement européen et par la motivation des nouveaux pèlerins, fascinés par cette marche millénaire, interculturelle, Sylvie Marchand (films) et Lionel Camburet (sons, photos) rejoignent Saint-Jean-Pied-de-Port à l'été 1996. Au cours des cinq semaines qui les séparent de Saint-Jacques, ils collectent tout ce que la marche révèle : paysages, visages ou paroles de marcheurs et de sédentaires, bruits, architectures, objets. Les deux artistes constituent de la sorte une mémoire vivante, ethnologique, composée de quelque 50 heures de film, de milliers de diapositives et de sons.

Grâce à Fred Adam, infographiste, et à Jacques Bigot, informaticien programmeur à la Cité des sciences, le matériau numérisé devient un spectacle-exposition multimédia interactif. Une création volontairement collective. La narration est à la fois linéaire (film des étapes du début à la fin du voyage, diapos), circulaire et dynamique. Un écran tactile et mouvant (banque de données) permet au *spect-acteur* de choisir d'autres images et d'inter-agir sur le rythme de la vidéo, sans toutefois en stopper la progression. Il est alors ce pèlerin qui va au gré de ses désirs, attiré par une rencontre ou par le bruit d'un ru. Il est aussi ce pèlerin englouti par la mémoire universelle du chemin et l'inéluctable marche du temps.

«Les nouvelles technologies sont là, il faut les comprendre et les maîtriser. Nous avons accompagné les installations de Compostelle et nous avons toujours eu affaire à un public très demandeur. Cette expérience nous a enrichis», précise Sylvie Marchand, également enseignante à l'Ecole supérieure de l'image de Poitiers. Les artistes du Collectif sont d'autre part engagés au quotidien dans divers projets d'actions culturelles et pédagogiques dans la région et par-delà les frontières.

Après dix-huit expositions de *Compostelle* réalisées au cours des années 1998-1999, Temps Réel devrait encore monter sa tente de pèlerin en septembre à Cognac, en octobre à Avignon et enfin à Mayence en novembre. Et tout en préparant *Le passeur de lumière*, les deux artistes mûrissent un voyage vers la Mongolie, prétexte à un nouveau projet sur le thème de l'art vivant du cirque. ■

Temps Réel, collectif d'artistes mixed media, multimedia ou transmedia, créé en 1993 par Sylvie Marchand et Emmanuelle Baud, développe des projets internationaux en matière de créations multimédia notamment en direction de l'Espagne, du Canada et bientôt de la Mongolie. Dans la région, les artistes escortent les collégiens de Baignes (établissement Sainte-Radegonde) dans la création d'un jeu multimédia et collaborent aux projets qui encouragent la réunion de l'art et des NTIC (Centre de culture européen de Saint-Jean-d'Angély, château d'Oiron, ville de Thouars, musée de Tusson...).

Association Temps Réel, 7, rue de la Gare, 16240 Villefagnan. www.interpc.fr/temps.reel/

DESSERTS !

Le lycée hôtelier de La Rochelle a accueilli, le 30 mars 2000, la finale du championnat de France du dessert, organisé par le Centre d'études et de documentation du sucre.
Dans la catégorie «juniors», Jérémy Thomas, du lycée hôtelier de Nancy, a séduit les membres du jury avec son «velouté au chocolat blanc vanillé, crémeux bananes et marrons».
Chez les professionnels, Philippe Morvan, du restaurant L'auberge des Templiers aux Bézards (Loiret), est champion de France grâce à sa «croquandine d'agrumes à la verveine, jus de caramel suzette».

Le macaron de Montmorillon

De Montmorillon je ne connaissais que la bière. Celle que vous sert, bien fraîche, Jean-Richard Bloch dans *Les chasses de Renaut.*
On s'installe volontiers dans ses *Locomotives*, on se laisse emporter par sa prose.
On a plus de mal à faire entrer le macaron dans un poème (n'est pas Charles Monselet qui veut !), dans un sonnet ce serait même, vous susurre votre mauvaise foi, ajouter le burlesque au burlesque.
J'oublierai donc, ici, les terminaisons latines dont on parait jadis les mots vulgaires, pour regarder vers la Grèce, d'où provient, semble-t-il, ce macaron.
J'ignore de quelle cérémonie funéraire il procède, de quel banquet funèbre ; ce que je sais, c'est que le macaron fait de moi quand je le mange, que je le dis ou l'écris, un bienheureux. C'est une invitation au voyage, à voyager de La Rochelle en Italie, en passant par la Lorraine – et Le Lorrain.
Je suis en effet Claude Gellée jusqu'à Rome, où, selon son biographe, il entre comme apprenti chez un pâtissier.
Sans quitter mon port, je m'embarque avec sainte Paule, sainte Ursule ou la reine de Saba, et, après avoir essuyé quelques *tempêtes*, j'arrive avec Enée dans le Latium.
Je chevauche, et du grand pré que bientôt je découvre, que je vois comme en extase, je me demande s'il est ce qu'était Rome avant Rome, ou bien ce qu'elle sera, ce *Campo Vaccino* que tant de peintres après lui viendront paître.
Oui, le macaron me fait voyager : il me fait remonter le temps. Je retourne à la Lorraine, où je suis né. A Nancy, où j'ai vécu et où le macaron, le *véritable* macaron, celui *des sœurs macaron*, est dans toutes les bonnes vitrines. Il attend le client. Sagement. Mais si l'image se veut pieuse, je crois le macaron plus près de la bergamote que du pain d'anis, en tout cas moins dur et moins austère. Ses formes pleines, généreuses, parfaites, que souligne involontairement cette appellation redondante, évoquent davantage une pâtisserie exposée là en voisine, la fameuse madeleine de Commercy. Le macaron, c'est ma petite madeleine à moi, mon temps retrouvé, et l'Italie. Car je suis, comme on dit, un macaroni.

Marc Deneyer

C'est là mon origine. L'origine du malentendu. On a pris goût aux mots. On les aime ronds, les mots, tendres et moelleux. Remettre les mots dans la bouche, c'est, pense-t-on, remonter à la source, à Rome. Qui est l'amour quand il se regarde dans le miroir. Et aussi bien la mort, quand elle ne veut pas se voir.
Ce que je dis là n'est pas original. Quand on parle du macaron, on n'est jamais original. Qu'il soit de Nancy ou de Montmorillon, *des sœurs macaron* ou de chez Rannou-Métivier – on les trouve à Poitiers, 13 bis rue des Cordeliers –, on est toujours dans la copie. Et l'on préfère la copie à l'original, le nombre à l'unité. *Thirty are better than one*, proclamait, fidèle à son esthétique de la répétition, Andy Warhol. Il avait raison. A une Mona Lisa je préfère, je le confesse, vingt-quatre ou trente-six macarons (ils vont par douze, comme les apôtres) : ces petits gâteaux à base d'amande, de sucre et de blanc d'œuf, me rendent plus heureux que le sourire de la Joconde.

Denis Montebello

Le Poitou des «désespérés»

Frédéric Chauvaud a fouillé les archives judiciaires du Poitou au XIXe siècle. Voyage au pays du crime ordinaire, souvent sanglant et monstreux

Entretien **Sandrine Lopez** Photo **Mytilus**

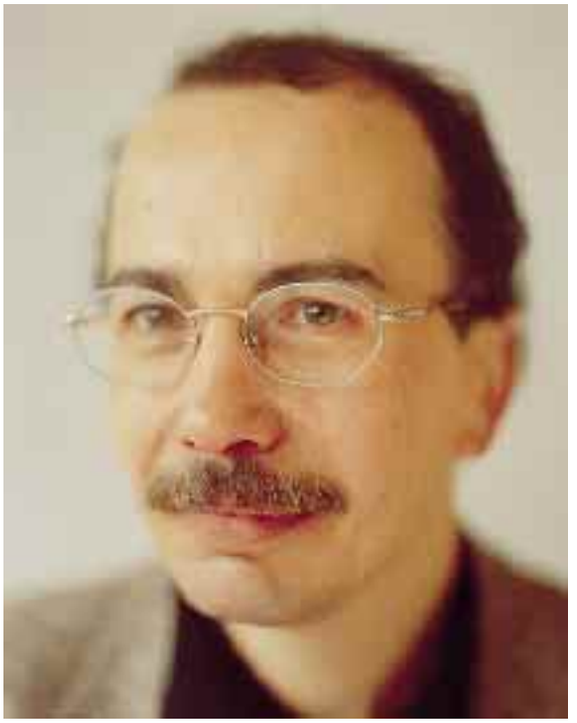

Frédéric Chauvaud est professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Poitiers. Il a publié, fin 1999, son huitième ouvrage, *Les Criminels du Poitou au XIXe siècle* (Geste éditions), à partir des archives judiciaires de Niort et Poitiers. Il dresse une typologie des criminels «ordinaires» : les «monstres», les «désespérés» et les «voleurs».

L'Actualité. – Vous êtes historien mais semblez passionné par la criminologie. Pourquoi ne pas en avoir fait votre discipline universitaire ?

Frédéric Chauvaud. – Les historiens ne sont pas tout à fait corsetés mais il y a plusieurs chapelles, médiévale, moderne, contemporaine. Jusqu'à la fin des années 70, les historiens n'avaient pas utilisé les archives judiciaires pour le XIXe ou le XXe siècle. Il y avait là une anomalie qu'il m'a semblé intéressant d'explorer. D'autant qu'on y trouve des histoires criminelles en tant que telles mais aussi la vie quotidienne des hommes et des femmes du passé, leurs aspirations, leurs conversations entre voisins... On entre dans leur intimité. Au-delà, le crime est un phénomène de société qui interroge plus les chercheurs d'aujourd'hui, pas simplement les historiens mais l'ensemble des spécialistes des sciences humaines et sociales, parce que le crime est à la fois une perception de la société qui fait naître le sentiment d'insécurité, et une question pénale qui permet aux individus de vivre ensemble.

Votre intérêt pour les faits divers ouvre-t-il une nouvelle voie de recherche pour les historiens des sciences humaines ?

Le domaine pénal est longtemps resté le privilège des historiens du droit, qui l'abordaient sous l'angle juridique. Les historiens des sciences sociales y sont venus tard car le fait divers n'est pas un sujet «sérieux». Ils ont toujours privilégié l'histoire politique et sociale, je me suis rapproché des psychologues et des sociologues en proposant une étude des passions et des sentiments. Dans les archives criminelles, l'amour et la haine font partie des histoires. S'y intéresser, c'est raconter les événements tels que les gens les ont vécus.
Je crois que le fait divers permet d'expliquer comment les gens font pour vivre ensemble sans trop de crimes.

Si l'on se fie au titre de votre livre, on s'attend à des portraits de grands criminels or c'est, au contraire, une typologie du crime ordinaire.

Durant tout le XVIIIe siècle, les portraits de grands criminels, appelés «les causes célèbres» ou les «canards sanglants», étaient très lus. J'ai préféré des criminels ordinaires pour entrer dans le quotidien des sociétés, avec comme appuis les développements juridiques de l'époque. Mon livre se situe entre l'histoire anthropologique et l'histoire des sensibilités, pour montrer les évolutions lentes de la société. Je le considère comme un outil d'approche de l'histoire criminelle. C'est pourquoi j'ai distingué trois catégories de criminels : les monstres, les désespérés, les voleurs.

Pourquoi avez-vous choisi une région et une époque où la criminalité était faible ?

C'est ce que l'on appelle faire de l'histoire en creux. Le Poitou du XIXe siècle (Deux-Sèvres et Vienne) est un résumé de l'histoire du regard sur

le crime et les criminels. C'est une région représentative de ce qui se passait en France à la même époque, à l'exception de Paris et de la Corse qui étaient très criminogènes.
Si l'on divise la France en trois, le Poitou criminel se situe dans le dernier tiers. C'était donc une façon d'approcher au plus près la réalité criminelle.

Ce Poitou a-t-il fait avancer l'histoire de la criminologie ?

C'est toujours ce que l'on croit lorsque l'on s'intéresse à un lieu ou à une époque... Cela dit, la notion de «monomaniaque homicide», qui est une invention parisienne, a connu un développement fort dans le Poitou.
Le monomaniaque tue sans raison. Personne ne comprend son geste, qui est donc qualifié de maladif. Se pose alors la question de la responsabilité et de la culpabilité car, depuis le code pénal de 1810, on ne peut être reconnu coupable que si l'on est responsable, or les juges et les jurés considèrent que le monomaniaque a brusquement perdu son intelligence au point d'être totalement irresponsable et de commettre un crime sanglant. Jusque-là, la société ne connaissait que l'idiot, c'est-à-dire le fou de naissance.
Ce débat sur la responsabilité dure tout le XIX^e^ siècle. Et la monomanie est utilisée pour obtenir des circonstances atténuantes, notion qui sera introduite dans le code pénal en 1832.

D'ailleurs vous n'êtes pas d'accord avec cette thèse du «gène» du crime ?

Non, mais comme je prépare un ouvrage sur l'histoire de l'expertise médico-légale, je me suis aperçu qu'elle avait hanté les tribunaux jusqu'à une période très récente. C'est le criminologue italien César Lombroso qui a élaboré cette thèse, en 1876, au sujet d'un bandit calabrais. Elle a été appliquée pour Sabourin, l'éventreur des Deux-Sèvres. Les experts lui ont ouvert le cerveau, y ont trouvé quatre circonvolutions et ont déclaré : «Lombroso avait raison !» La société s'est alors découvert des «lignées de dégénérés», tous issus d'une même famille. C'était surtout très rassurant pour la population puisque les criminels l'étaient de père en fils.

En lisant votre livre, on a le sentiment qu'il y avait beaucoup d'infanticides ?

C'est vrai que, de ce point de vue, le Poitou est plutôt dans le premier tiers de la France criminelle, et les Deux-Sèvres plus que la Vienne. Il s'agit généralement de crimes sanglants très violents, commis par des domestiques de ferme. Les rapports d'expertise médico-légale décrivent des crimes horribles : les mères ne se contentent pas de donner la mort, elles saccagent le corps du nourrisson.
J'ai essayé de comprendre ces femmes qui ont commencé à travailler à 6-8 ans, qui n'ont pratiquement reçu aucune éducation, et qui ont souvent été violées très jeunes.

En revanche, les juges et les jurés ne sont pas très indulgents.

Les juges du Poitou inventeront même le recel de grossesse qui est pour eux la preuve de la préméditation. Sur la base des témoignages de voisins, ils chercheront à savoir comment une femme enceinte contre son gré a tenté de cacher sa grossesse.

Comparativement, le vol et le parricide étaient plus sévèrement jugés que le viol. Comment l'expliquez-vous ?

Le viol est tabou, le parricide est le point de non-retour, la figure du malheur qui surgit dans une famille. Chacun se dit qu'elle pourrait tout aussi bien surgir chez soi. Alors, le parricide est exclu de la société. Il est pourtant fréquent : une étudiante qui prépare une thèse sur le sujet en a compté 800 dans le siècle, c'est beaucoup !

«La justice se montrait plus dure avec les voleurs de pain, déshérités et "malingreux", qu'avec certains autres criminels»

Quant au vol, c'est le crime le plus commun, le crime moyen qui est une atteinte à la propriété sacralisée dans la Déclaration des droits de l'homme. Elle est donc plus sévèrement jugée que l'atteinte aux personnes. D'autant que les jurés sont, la plupart du temps, des propriétaires issus de la bourgeoisie rurale et que les voleurs sont des journaliers (employés de ferme à la journée) qui doivent vivre deux grandes crises économiques en 1846 puis en 1880.
La justice se montrait plus dure avec les voleurs de pain, déshérités et «malingreux», qu'avec certains autres criminels. Mais là aussi, elle a évolué : en 1832 et en 1864, les réformes du code pénal ont requalifié le vol qui n'a plus été jugé en cour d'assises mais au tribunal de police.

Quel regard portez-vous sur les criminels que vous avez «rencontrés» ?

La déontologie de l'historien, même si l'on a affaire à des monstres, est d'essayer d'être compréhensif. La frontière entre la victime et le criminel est poreuse. ■

***Les Criminels du Poitou au XIX^e^ siècle*, par Frédéric Chauvaud, coll. «Pays d'histoire», Geste éditions, 1999, 360 p., 139 F.**
Signalons d'autres ouvrages de F. Chauvaud : *Les Violences rurales au quotidien* (avec Jean-Luc Mayaud), La Boutique de l'Histoire/ARF, 1999, *Le Juge, le Tribun et le Comptable. Histoire de l'organisation judiciaire entre les pouvoirs, les savoirs et les discours (1789-1930)*, Anthropos-Economica, 1995.

Ecrire des syllabes

Selon la thèse d'Eric Lambert, chercheur en psychologie, la syllabe, en particulier chez les jeunes enfants, est l'unité de transition entre le langage oral et l'écriture

Entretien **Laetitia Becq-Giraudon**

Eric Lambert a effectué sa thèse sur le thème «Analyse des processus mis en œuvre dans l'écriture de mots isolés – Hypothèse de la syllabe comme unité de traitement», sous la direction d'Eric Espéret, alors directeur du laboratoire langage et cognition de l'Université de Poitiers. Il est maître de conférences en psychologie à l'IUFM d'Orléans-Tours.

L'Actualité. – Pourquoi avoir choisi d'écrire une thèse sur le thème de la syllabe ?

Eric Lambert. – Ma thèse est la continuité naturelle des questions soulevées par mon mémoire de DEA sur la «copie de mots au début de l'écriture : évolution des processus». Dans ce cadre, je me suis plus particulièrement penché sur les problèmes de l'unité de traitement dans l'écriture et de son évolution au cours de l'apprentissage. Le système cognitif utilise des processus mentaux pour effectuer les différentes tâches mentales auxquelles est confronté l'homme. Par exemple, en lecture de mots, on n'utilise pas le même processus pour lire un mot connu (*maison*) que pour lire un mot inconnu (*crosou*). Ce sont deux mécanismes différents qui prennent en charge la lecture de ces deux types de mots. Un des moyens d'étudier ces processus est de définir sur quelle(s) unité(s) ils se basent pour traiter l'information. Par exemple, le processus de lecture des mots connus utiliserait le morphème comme unité de traitement (et non le mot entier). Le mot *maisons* serait alors traité en deux unités : *maison* + *s*, *maison* étant ici la forme minimale douée d'un sens lexical. Le processus de lecture des mots inconnus utiliserait quant à lui la conversion de la représentation phonologique en représentation orthographique.
J'ai émis l'hypothèse que les processus impliqués dans l'écriture de mots se basent, au moins en partie, sur l'unité syllabe. Le champ de la psychologie cognitive apporte de nombreuses preuves sur l'intervention de la syllabe dans les activités de compréhension et de production de mots à l'oral, ainsi que pour la lecture. Mais très peu de travaux se sont, en parallèle, intéressés à cette question en écriture. Il s'agissait donc de vérifier l'hypothèse de l'intervention de la syllabe en écriture.

Comment définiriez-vous la syllabe ?

En linguistique, la syllabe est définie comme «*un groupe de lettres comprenant au moins une voyelle qui se prononce d'une seule émission de voix*» (*Trésor de la Langue Française*, 1992). Cette définition se rapporte à une production orale. Pour ma part, j'ai essayé, dans mon mémoire de thèse, de définir une grapho-syllabe, c'est-à-dire le correspondant de la syllabe orale, à l'écrit. Cette grapho-syllabe interviendrait, elle, dans l'écriture.

Quel est son rôle au cours de l'apprentissage de l'écriture ?

Les résultats des expériences réalisées au cours de ma thèse montrent que la syllabe intervient dans les processus d'écriture de mots. En ce qui concerne les adultes, la syllabe intervient pour l'écriture de mots inconnus, ainsi que lorsque la tâche nécessite le maintien en mémoire des mots (connus ou non), par exemple, lorsque l'on doit écrire plusieurs fois le même mot. Pour les enfants (expériences réalisées avec des élèves de CE2 et de CM2), la syllabe intervient dans l'écriture de tous les mots. Elle opérerait comme une unité de transition entre la représentation mentale des mots et la représentation orthographique.

Existe-t-il des applications directes à vos recherches ?

Il est vrai que ma thèse présente une orientation plus fondamentale qu'appliquée. Toutefois, je défends la position selon laquelle, avant de proposer une méthode pédagogique, il est indispensable d'étudier le fonctionnement mental des processus mis en œuvre. De même, avant d'étudier ces mécanismes chez l'enfant, il faut d'abord connaître le fonctionnement de l'adulte, ceci afin de mieux comprendre le processus qui amène le sujet novice à devenir expert. De plus, montrer l'intervention de la syllabe permettra peut-être d'élaborer des méthodes pédagogiques d'apprentissage du langage écrit directement orientées sur cette unité. Mes travaux demandent donc des prolongements d'ordre plus pédagogique, afin de proposer des méthodes nouvelles d'apprentissage de l'écriture, principalement pour les enfants qui présentent des problèmes lors de l'acquisition du langage écrit.
Dans ce cadre, je poursuis mes recherches à l'IUFM d'Orléans-Tours ainsi qu'au laboratoire CNRS génétique-neurogénétique-comportement à l'Institut de transgénose d'Orléans où nous cherchons à répondre à la possibilité d'une origine génétique de la dyslexie. La réponse à cette question ne peut être traitée qu'au travers de la rencontre entre des psychologues (qui vont définir la notion de dyslexie et proposer des méthodes de diagnostic) et des généticiens (qui vont réaliser l'analyse du génome). ■

Ego Comme X l'autre BD

Ego Comme X, maison d'édition de bande dessinée installée à Angoulême, défend des œuvres originales libérées des contraintes mercantiles

Par **Astrid Deroost** Photo **Claude Pauquet**

«*Nous publions un livre parce qu'il nous semble important et non pour étoffer le catalogue.*» Loïc Néhou, directeur de la maison d'édition Ego Comme X, fait de la qualité une priorité. Les auteurs de bande dessinée choisis par ses soins le sont avec conviction. Par désir de révéler des œuvres personnelles et innovantes. Par goût des récits qui «*sonnent juste*». L'association Ego comme X naît en 1994 à Angoulême, portée par une demi-douzaine d'étudiants des Beaux-Arts. Amis réunis là par le hasard d'un cursus et par une sensibilité commune. Leur objectif : favoriser l'éclosion d'une bande dessinée qui n'était pas publiée. Cet engagement rassemble, en France, l'édition BD dite indépendante (Amok, L'Association, Cornélius...) apparue en force au cours de la dernière décennie. Les «petites» maisons ont à cœur de révéler les talents qui, de gré ou de force, échappent aux grosses structures. Elles plaident pour une création libérée des recettes et figures imposées.

UNE CINQUANTAINE D'AUTEURS

«*D'emblée, nous avons essayé de nous rapprocher de l'objet livre pour montrer au lecteur que rien n'interdit de faire autre chose que le classique album de 46 pages. Cela répondait d'ailleurs à une attente*», explique Loïc Néhou, soucieux de rechercher l'adéquation entre forme et contenu. Formats, couleur des couvertures, nombre de pages, qualités de papier changent en effet au fil des ouvrages et des désirs d'auteurs.

Ego Comme X entame son œuvre de publication par une revue collective faite de récits complets et inédits au nombre de pages variables (la septième est sortie récemment). En 1995, *Nénéref* de Vincent Sardon, fascicule plein d'humour moque les grands écrivains.

Deux ans plus tard, le *Journal* de Fabrice Neaud décroche le prix Coup de cœur au festival d'Angoulême. «*C'est le premier vrai livre publié par Ego Comme X*, souligne Loïc Néhou, *et le premier livre de l'auteur. Les choses ont commencé doucement mais la reconnaissance est vite venue, notamment de la part des maisons d'édition.*»

Une cinquantaine d'auteurs, français et étrangers, ont d'ores et déjà été publiés dans la revue ou en ouvrages individuels. Frédéric Poincelet, Aristophane, Pierre Maurel, Vincent Vanoli, Xavier Mussat et beaucoup d'autres livrent leurs travaux en noir et blanc, autobiographiques ou non, toujours personnels. Tissent, par-delà des graphismes différents, une communauté d'esprit. Ces auteurs ont, selon Loïc Néhou, une véritable profondeur, une capacité à mener «*réflexion et introspection*». A l'image des Spiegelman, Forest, Crumb, Sampayo, Baudoin...

Sans oublier les difficultés, ni la fragilité de l'entreprise, le directeur d'Ego Comme X parle aujourd'hui de belle expérience et poursuit sa tâche de découvreur. Loïc Néhou lit des pages prometteuses, rencontre, guide les jeunes auteurs, choisit, enfin, avec l'exigence des premiers jours. «*Il faut avoir un œil et accorder de l'importance à l'échange, au contact humain*», concède le jeune auteur devenu professionnel de l'édition, au nom d'une certaine idée de l'art. ■

Direction et coordination : Loïc Néhou. Comité de rédaction : Loïc Néhou, Fabrice Neaud, Xavier Mussat. Contact : 5, rue Massillon, 16000 Angoulême. Tél. 05 45 38 34 10, fax : 05 45 90 98 17.

Séquences de vie

Fabrice Neaud publie un récit autobiographique en bande dessinée. Le troisième tome de *Journal* est paru aux éditions Ego Comme X

Par **Astrid Deroost** Photo **Claude Pauquet**

« *Le projet de base était de faire un journal en bande dessinée. Mais il s'agit finalement d'un récit autobiographique construit à partir d'événements choisis.* »
Fabrice Neaud, 31 ans, formé aux Beaux-Arts, s'est engagé à rendre compte de son existence. A vie.
Trois tomes de *Journal* sont publiés aux éditions Ego Comme X – dont l'artiste est co-fondateur – qui rappellent et apaisent une période allant de février 1992 à août 1995. Le dernier opus riche de 376 pages est sorti en décembre 1999. Plusieurs ouvrages sont d'ores et déjà en préparation sous forme de notes écrites, graphiques ou d'images mentales mises à plat au jour le jour. Pour expliquer ce travail d'introspection, Fabrice Neaud parle d'œuvre salvatrice, de nécessité adoucie par le plaisir du dessin et du récit. Nécessité aussi que celle d'élire le neuvième art : *«C'est mon medium. La bande dessinée est l'art qui offre la plus grande liberté. Elle correspond pour moi à un idéal d'expression. J'y vois un énorme rapport avec la musique, notamment un effet de partition similaire, une lecture horizontale (mélodie-récit) et verticale (accords-répétition des images).»*
L'auteur livre donc une composition intimiste, raconte les amitiés et les amours perdues, la pénible quête d'un travail, les agressions dont il est victime. La construction de l'œuvre, la minutie du trait et la réalité du témoignage entraînent le lecteur dans une réflexion sur la cruauté ordinaire du monde. Libre à un jeune artiste, chômeur, de crier son plein droit à la vie, à l'amour. La cité ne lui reconnaît que la voie douloureuse de la solitude. Qu'il refuse de s'y engouffrer et son acharnement à exister est qualifié d'obscène. *«J'ai essayé d'être objectif sur ma subjectivité, d'être fidèle aux choses telles que je les ai ressenties,* précise Fabrice Neaud. *J'ai voulu ouvrir une porte sur la complexité du réel et des relations entre les gens.»*
Journal s'enrichit au fil du temps retrouvé, englobe les effets de réalité et les questionnements produits par la publication. Réactions de l'entourage, difficulté de poursuivre l'œuvre, respect du droit à l'image... Tous ces éléments influencent la narration très personnelle, foisonnante et convaincante de Fabrice Neaud : *«La bande dessinée est un art de l'ellipse permanente. L'auteur doit flatter la sensibilité du lecteur qui fait seul le travail de jonction, de projection.»*
Entré, grâce à l'œuvre autobiographique, dans le monde professionnel de la bande dessinée, Fabrice Neaud souhaite désormais élargir sa démarche d'auteur indépendant : *«J'aimerais aussi publier le journal littéraire que j'écris parallèlement, faire des adaptations mais je ne peux pas faire abstraction du* Journal *et mes envies de fictions seront nourries de cette expérience.»* ■

***Journal (I), février 1992 - septembre 1993*, prix Coup de cœur, Angoulême 1997. *Journal (II), septembre 1993 - décembre 1993. Journal (III), décembre 1993 - août 1995*, de Fabrice Neaud, Editions Ego Comme X.**

Ci-contre en haut : pp 10-11 de *Journal (I)*, en bas : pp 230-231 de *Journal (III).*

Chapitre 2

Claire, si, je te demande... On était ne plus parler ensemble... ...pourquoi ?
Ah !

...on ne sait pas encore très bien... cette fabrique de poussière... nous accompagnera toujours.
...beaucoup de monde dans la ville, maintenant.
Oh, tiens !

Pourquoi tu ne te mets pas à raconter ton histoire pendant que tu fumes ta clope ?
C'est vrai, tu crois que ça pourrait être intéressant ?
Un auteur doit pouvoir se raconter à travers toutes sortes d'histoires, pas seulement la sienne ! Et puis il n'a vraiment pas l'air bien, on dirait un zombie !

...nous objectera-t-on, nous pouvons ne faire que ce qu'on souhaite...
— Ah !! Un détective ! Un syndicat !!!

Ah ! mais oui ! Par où faut-il nous mettre à dessiner ?
-Ah ! Ah ! Je sais plus !
...Ce que tout ça veut dire ? Ce qu'on pourrait y raconter ? Je ne sais pas ! Tu pourrais y raconter la ville dans laquelle tu habites, par exemple...
...Tes balades nocturnes, par exemple...

Je ne sais pas si j'accepte !
Il faut de l'argent pour travailler comme celui d'Edouard Jourdain...
...comme par...

Moi, j'ai un tas de B.D. que j'aimerais bien...
...Tu ne peux pas !!!
...Tu dessines !

...Tu sais, Sylvain, j'étais vraiment très sûr de ce que tu disais pour ton projet de journal avec le métro... Comm...
...Tu connais Cédric et Thierry ?

Très bien, on fait le tirage, on va...
Ces balades nocturnes ? ...Comment je vais ? Je vais...

Pardon ?
Pfiouu !

...Je ne sais pas...
...Je ne sais pas...

...Je crois que c'était pour moi...
...Je...

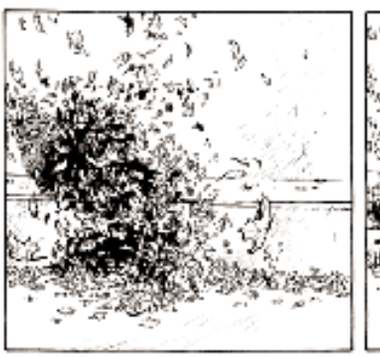

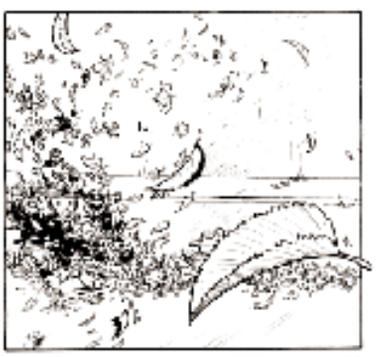

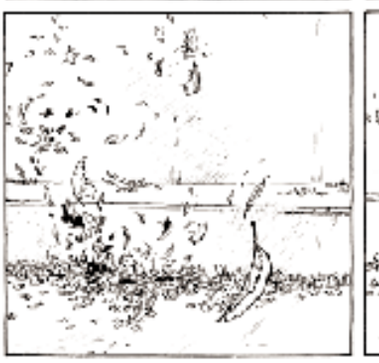

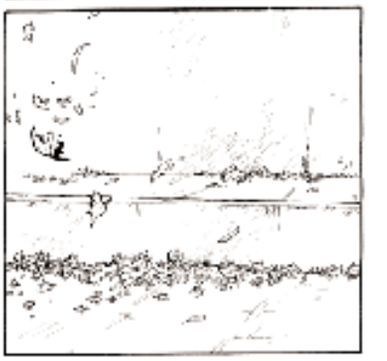

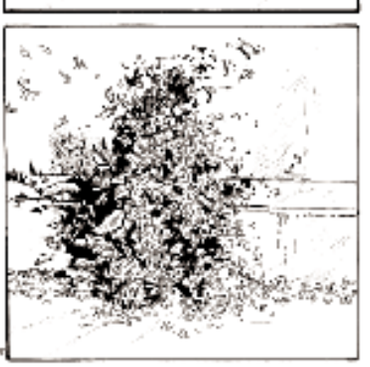

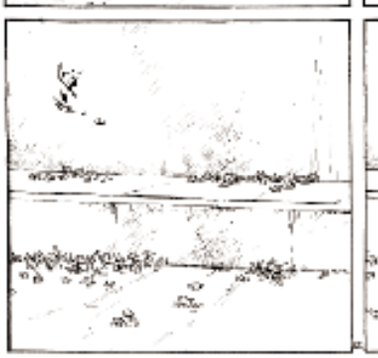

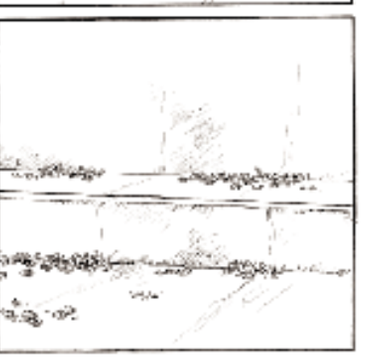

Redécouvrir la **prudence**

Selon Jean-Jacques Salomon, le principe de précaution n'est pas un frein à la recherche scientifique mais un frein à la folie des hommes

Entretien **Jean-Luc Terradillos** Photo **Mytilus**

Jean-Jacques Salomon poursuit sa réflexion sur les liens qu'entretiennent la science et la technologie dans son dernier livre, intitulé *Survivre à la science*. Homme d'expérience – il a fondé et dirigé la Division des politiques de la science et de la technologie à l'OCDE de 1963 à 1983 –, Jean-Jacques Salomon est professeur honoraire au Conservatoire national des arts et métiers.

L'Actualité. – Quels sont, selon vous, les fondements du principe de précaution ?

Jean-Jacques Salomon. – Le principe de précaution renvoie à deux défis que rencontrent simultanément l'institution scientifique et la société : l'incertitude et l'irréversibilité. Citons quelques exemples : il semble bien que le réchauffement de la planète soit lié aux activités industrielles, en particulier à l'augmentation de la pollution de l'air, mais comme cette hypothèse n'est pas complètement démontrée et que nous manquons de repères dans la durée, les scientifiques sont partagés et s'affrontent dans un contexte de concurrence internationale manipulée par les *lobbies* industriels et les gouvernements. Le débat n'oppose pas seulement entre eux les pays industrialisés, mais encore ceux-ci aux pays en développement : qu'est-ce qui se passera, par exemple, quand la Chine et l'Inde, une fois bien industrialisés sur le même modèle que le nôtre, pollueront la planète... à notre échelle ? De même, quels que soient les perfectionnements du savoir et de la technique, il y a toujours un état d'incertitude dans la mise en œuvre d'une centrale nucléaire qui tient d'abord, tout simplement, à la relation entre l'homme et la machine. En ce qui concerne les OGM, nous ne savons pas précisément jusqu'à quel point ils peuvent présenter un danger pour la santé et la biodiversité, et les Etats-Unis les pratiquent déjà sur d'immenses espaces. Or, une semence génétiquement modifiée qui est introduite dans la nature ne peut plus être «rattrapée» : s'y lancer à yeux fermés, c'est entrer dans un processus irréversible dont les effets à long terme peuvent être tout à fait dommageables !

Le principe de précaution, c'est donc la réponse donnée, sur le plan politique, à des menaces qui se traduisent par une situation d'incertitude pour la science et par l'irréversibilité des conséquences pour l'humanité et l'environnement naturel. C'est bien en ce sens que ce principe est entré dans la loi, sur le plan international comme sur le plan national. Pour la France, il a été reconnu dès février 1995 par la loi Barnier qui souligne qu'en «l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques disponibles», on ne doit pas «retarder l'adoption de mesures visant à prévenir les risques», en l'occurence pour l'environnement. Mais l'environnement n'est pas seul en cause : il suffit de penser au sang contaminé ou aux vaches folles. Ce concept nouveau est hérité, en partie, du «principe de responsabilité» forgé par le philosophe Hans Jonas en fonction et dans la pensée des générations à venir, concept qui prend très évidemment à partie, dans nos démocraties, les pouvoirs politiques qui sont requis d'anticiper et de limiter les dégâts. En somme, la vision de l'avenir n'est plus seulement celle du «tout est possible», où donc tout ce qui est possible doit être réalisé, mais celle du type de société, de modèle de développement et de valeurs que nous voulons transmettre aux générations qui nous succéderont : c'est cela, le «principe responsabilité» de Jonas, et le principe de précaution consiste, de la part des décideurs, à pleinement assumer cette forme nouvelle – et planétaire – de responsabilité.

La précaution peut-elle freiner la recherche ?

Oui, bien sûr, les mesures de précaution impliquent

des études, des essais, des coûts qui mettent à l'épreuve certaines innovations dont on a quelque raison de penser qu'elles comportent des dangers. Les firmes pharmaceutiques se plaignent des délais et des coûts que leur imposent les réglementations, mais enfin sans ces réglementations le «laissez-faire» reviendrait à multiplier – en fermant les yeux ! – les catastrophes du type thalydomide. Il faut savoir ce que l'on veut : Tchernobyl, Seveso, l'affaire du sang contaminé, le prion transmis par les aliments carnés, les problèmes posés par les développements de la biologie moléculaire, de la possibilité du clonage humain aux OGM, ce ne sont tout de même pas des fantasmes du postmodernisme ! Je suis toujours étonné quand les scientifiques voient dans ce principe une menace pesant sur la légitimité de la science : tout au long de ce siècle, pour citer une formule fameuse de Goya, ce ne sont pas seulement les rêves de la raison qui produisent des monstres, mais bien aussi la raison éveillée – de la gestion scientifique des camps de concentration aux chambres à gaz, de la bombe atomique aux problèmes posés par les déchets nucléaires à vie longue, des menaces d'eugénisme qu'alimentent les progrès des biotechnologies à l'enjeu crucial du «développement durable» pour l'avenir de la planète, il est clair que la légitimité de la science ne peut pas l'emporter sur la raison politique. Quand M. Jospin s'oppose à l'entrée en France des vaches anglaises, il s'appuie sur des experts qui s'opposent à d'autres experts : c'est lui qui doit prendre en charge une décision qui, certes, se heurte à beaucoup d'intérêts. Bien sûr, le réflexe immédiat de la technostructure, de certains *lobbies* scientifiques et industriels, est de dénoncer dans la précaution un principe de peur qui menace de paralyser la recherche scientifique et l'innovation. C'est pourtant simple : le principe de précaution ne doit pas être interprété comme un frein à la soif de connaître, mais comme un frein à la folie des hommes.

D'autant que même un bon repas peut présenter un danger vital…

Que la maladie de la vache folle se transmette à l'homme, voilà quelque chose de nouveau et d'insupportable, car cela affecte l'espèce, c'est-à-dire vous, moi, nos enfants et petits-enfants. Etant donné que la maladie de Creutzfeldt-Jakob met des années à se déclarer, nous ne savons pas actuellement si nous allons connaître une épidémie qui touchera des centaines, mille, cent mille ou un million de personnes. En revanche, nous somme sûrs que la maladie résulte de la distribution de produits carnés au bétail. Donner de la viande à des herbivores, c'est l'exemple même d'un fantasme de rentabilité et de productivité industrielles qui a aussi été rendu possible par les progrès mêmes de la science. De telles dérives

entraînant une menace pour la vie et l'espèce semblent naturelles quand la science, la technique et l'industrie sont tellement liées qu'on ne peut plus les dissocier : le risque, objet de la précaution, en particulier le risque technologique majeur, est pourtant au cœur du destin même des sociétés industrielles.

Vous dites que le principe de précaution permet d'éviter le pire. La tempête du 27 décembre 1999 a failli provoquer un accident majeur dans la centrale nucléaire du Blayais.

C'est ce que j'appelle le syndrome du Titanic – qui a parcouru tout le XX^e siècle. Avec une belle arrogance, certains scientifiques et techniciens affirment qu'ils ont imaginé tous les accidents possibles : un avion qui s'écrase sur une centrale, un tremblement de terre, un attentat terroriste, etc. Ils savent qu'une centrale a besoin d'eau pour fonctionner, mais ils n'ont pas pensé qu'une inondation, certes exceptionnelle, peut déborder les petits barrages élevés autour de la centrale du Blayais, et d'autres d'ailleurs, entraînant des dégâts qui pouvaient mener à la catastrophe. Bref, on rehausse les barrages et c'est cela la prudence ! C'était oublier que l'histoire fourmille en accidents liés à la faillibilité de la relation entre l'homme et la machine, entre le syndrome du Titanic et les dysfonctionnements organisationnels. Le calcul des probabilités peut faire la

Survivre à la science. Une certaine idée du futur, par Jean-Jacques Salomon, Albin Michel, 1999. Signalons «Le rationnel et le raisonnable», entretien publié dans *L'Actualité* n° 36 (avril 1997), repris dans le spécial «10 ans d'Actualité».

fortune des compagnies d'assurance, il ne supprime pas les aléas de l'existence ni la nécessité d'affronter la possibilité des catastrophes. Pensez, par exemple, à l'explosion de la navette *Challenger* : cela ne pouvait pas arriver, mais on a appris par la suite toute la chaîne des événements, laisser-aller et dysfonctionnements de la Nasa, qui ont en fait rendu la tragédie inévitable...

Qu'entendez-vous par «clergé de la science» ?

Dans nos sociétés laïcisées, la science fonctionne comme une religion, avec ses théologiens, ses cardinaux, ses évêques, et la masse du petit clergé. Elle est hautement hiérarchisée, du prix Nobel au technicien de laboratoire. Ses membres donnent parfois le sentiment qu'ils appartiennent à une classe particulière, détentrice d'un savoir et de pratiques dont le «bas peuple» n'a surtout pas à se mêler. Si vous contestez, vous pouvez très vite être excommunié : les gens qui s'interrogeaient sur les effets du nuage de Tchernobyl en France n'ont-ils pas été dénoncés comme de fâcheux trublions écologistes, avant tout incompétents ? Et nos sociétés s'appuient désormais sur les comités d'experts comme hier, au XVIe siècle par exemple, elles s'appuyaient sur les théologiens : je ne vois pas beaucoup de différence entre les commissions de Charles-Quint qui s'interrogeaient sur le point de savoir si le «bon sauvage» découvert en Amérique avait une âme et donc méritait le salut, et le Comité d'éthique biomédicale qui se demande à quel stade on doit interrompre le processus embryonnaire et donc jusqu'à quand on peut utiliser l'embryon humain comme matériau expérimental parmi d'autres.

«Nos sociétés s'appuient désormais sur les comités d'experts comme hier, au XVIe siècle par exemple, elles s'appuyaient sur les théologiens»

Les fonctions que la science remplit sont celles d'une religion séculière caractéristique d'une société matérialiste qui ne se réfère d'aucune façon, bien sûr, au sacré ou à l'obsession de l'éternité : l'exigence de progrès du savoir et des mutations techniques a tout simplement pris le relais des convictions religieuses dans une temporalité obsédée par l'éphémère et les sensations. C'est bien pourquoi, dans mon livre, j'ai dressé une sorte de parallèle entre la Crucifixion de Grünewald, qui a rendu célèbre le musée de Colmar, symbole d'un monde obsédé par l'idée du salut et les Crucifixions contemporaines de Francis Bacon, «crucifixions sans croix» où la chair est exposée comme de la viande dans l'obsession de l'instant et l'absence de toute transcendance.

Pourquoi parlez-vous de résurgence de l'humanisme à la fin du XXe siècle ?

Le bilan tragique de cette fin de siècle n'est pas étranger à la résurgence de l'humanisme. Nous savons désormais que l'homme est capable de se détruire lui-même et de détruire la nature qui l'environne. Cette prise de conscience incite à sonner l'alerte et à retrouver le sens des limites. Prenons le cas des plantes et aliments transgéniques. Par la privatisation du vivant, quelques firmes multinationales tentent d'imposer leurs semences à tous les paysans de la planète, recréant en quelque sorte un système de dépendance proche de la féodalité. Si Monsanto réussit Terminator, c'est-à-dire des plantes dont les graines sont incapables de regermer après une récolte et qu'il faut donc racheter chaque année, tous les pays en voie de développement seront tributaires de cette multinationale. Quant aux progrès du génie génétique, il est toujours sous-tendu par le fantasme de l'eugénisme, l'idée que l'on peut maîtriser la vie en choisissant les bons gènes, donc en sélectionnant les «bons» individus, en imposant une sorte de déterminisme génétique jusqu'aux comportements sociaux : la tentation d'écarter les «déviants» peut devenir irrésistible ! Déjà le parallèle entre Grünewald et Bacon m'a fait penser qu'on pouvait comparer le retour à l'humanisme de la Renaissance avec notre fin de siècle : le XVIe siècle est celui de l'imprimerie, des grandes découvertes, de la Réforme et de la guerre des paysans, du début aussi de l'esprit de tolérance, comme le nôtre est celui d'Internet, de l'homme sur la lune, des plus grands massacres que l'histoire ait connus et des espoirs que suscitent sur le plan international le droit d'ingérence, la défense des droits de l'homme, la poursuite devant le tribunal de La Haye des criminels de guerre. Donc, nous allons peut-être vers une nouvelle Renaissance...

Que s'est-il passé ? A partir du XVIIe siècle, c'est-à-dire à partir de la révolution scientifique de Galilée, Descartes, Newton, on a assisté à un renversement : l'esprit de prudence a été balayé par les promesses de la toute-puissance de la raison scientifique, la science conçue comme pouvoir, fondée sur la mathématisation de la nature, devait rendre l'homme «maître et possesseur» non seulement de la nature, mais encore du cours de l'histoire… C'est le thème, entre autres, de Hobbes : la géométrie cartésienne doit pouvoir s'appliquer aux affaires humaines. Et c'est effectivement avec l'essor du calcul des probabilités et des compagnies d'assurance que la prise en compte du risque est devenue objet de gestion d'abord financière, puis politique. La mémoire et l'exemple des grands hommes sont relégués au second plan, et la prudence n'est plus qu'une vertu dévalorisée par rapport à toutes les promesses et utopies auxquelles donnent lieu les découvertes et les applications scien-

tifiques. La science, qui permet de se projeter vers l'avenir, devient la source de l'idéologie du progrès au XVIIIe siècle, le socle du positivisme au XIXe siècle et simultanément la référence des philosophies de l'histoire qui postulent que l'on peut maîtriser tous les événements, changer la nature de l'homme et faire que l'histoire soit «l'accouchement de l'homme nouveau». Ainsi va-t-on toujours plus loin sans s'interroger sur les répercussions de ce que l'on fait... Aujourd'hui, ce retour à la prudence sanctionne en quelque sorte toute la légitimité d'une démarche humaniste au sens où l'intervention de l'homme (sur lui-même ou la nature) ne peut pas être entièrement déterminée par la raison scientifique : il y a d'autres valeurs en jeu que la seule poursuite du savoir ou du progrès, ce qui revient à rappeler que la raison politique doit l'emporter sur la tyrannie des experts et des intérêts industriels.

Des crises et des révoltes sont inévitables, dites-vous. Ce qui s'est passé à Seattle n'est-il pas un signe avant-coureur ?

La Renaissance ne n'est pas faite sans crises ni tensions ni surtout sans institutions nouvelles ! Le vrai bogue de l'an 2000, ce n'étaient pas les ordinateurs, mais la réunion de l'OMC à Seattle : pour la première fois, la technostructure, les Etats-nations, les «machins internationaux» et les *lobbies* industriels ont découvert une société civile... multinationale ! Un choc qui a pris de court «l'establishment» national et international : rien n'est joué, mais désormais on sait qu'il y aura des associations de citoyens, des ONG et des manifestations transnationales face aux pouvoirs manipulés par les intérêts industriels et les gouvernements. En outre, rappelons que la préparation du sommet de l'OMC fut au-delà du tolérable : il n'y avait aucun représentant des pays en développement dans les commissions, alors que les enjeux de la réunion les concernaient plus que les pays industrialisés. Donc, il ne faut pas désespérer parce qu'il y a, dans nos pays démocratiques, des contre-pouvoirs qui permettent d'exiger – et d'obtenir ! – un peu plus de transparence. Par exemple, la Crii-rad, seul interlocuteur civil en matière nucléaire, est maintenant prise au sérieux alors qu'il y a quelques années le Commissariat à l'énergie atomique et EDF la considéraient comme un foyer de dangereux agitateurs. Et il faut d'autant moins désespérer que Seattle, comme ensuite Washington, incarnent un type de révolte et de résistance que favorisent, précisément, les nouvelles technologies. La mondialisation, c'est aussi la mobilisation internationale qu'Internet a permis d'amplifier contre l'OMC.

Votre expérience au sein du Collège de la prévention des risques technologiques ne vient-elle pas tempérer cet optimisme ?

Oui... et non ! Effectivement, le Collège de la prévention des risques technologiques a été supprimé d'un trait de plume par Alain Juppé en 1996. Placée auprès du Premier ministre, cette institution consultative à vocation interministérielle avait été créée en 1989 par Michel Rocard. Elle était composée de «sages», insensibles à toute forme de pression, ayant une grande expérience et le sens de l'intérêt collectif. Le Collège disposait du droit de saisine et, privilège exorbitant, il pouvait publier ses avis sans avoir à demander l'autorisation de son autorité de tutelle. En outre, ses avis étaient aussi clairs et compréhensibles que possible. Ils ont tout de même permis de tirer des sonnettes d'alarme. Par exemple, le Collège a publié en 1994 un avis «sur les nuisances et risques collectifs liés au transport routier de marchandises». Il préconisait notamment de s'inspirer du ferroutage mis en œuvre en Suisse – solution immédiatement récusée par le ministre des Transports de l'époque. Il n'a pas fallu moins que l'accident tragique du tunnel sous le mont Blanc, en 1999, pour que le gouvernement envisage, pour la première fois, une telle solution. Certes, nos avis sur la gestion des déchets nucléaires et sur le redémarrage du Superphénix ont déplu, mais nous n'étions pas là pour caresser l'animal dans le sens des poils ! Soit, à force de déplaire, le Collège a été supprimé. Pourtant, ici encore, ne désespérons pas, puisque ce type d'institutions-vigiles est en fait indispensable au bon fonctionnement de le la démocratie : en avril dernier, n'y a-t-il pas eu un extraordinaire consensus, à l'Assemblée nationale, sur la création d'une «Agence française de sécurité sanitaire environnementale» ? Sous une autre forme, certes, et avec moins d'autonomie ou d'accès au sommet de l'exécutif que n'en avait le CPRT, le phénix renaît tout de même de ses cendres. C'est que l'actualité ne cesse pas d'alerter, des nappes de pétrole de l'*Erika* à la dioxine dans le poulet, des vaches folles au saturnisme dû à la présence de plomb dans l'eau ou aux effets de la pollution sur les populations asthmatiques. Et c'est bien l'actualité qui engage le pouvoir politique à «gouverner à la précaution», donc à s'entourer d'institutions capables de signaler à temps, avec le maximum d'indépendance, les enjeux et les risques des développements scientifiques et techniques qu'il est voué à affronter. ■

«Le vrai bogue de l'an 2000, ce n'étaient pas les ordinateurs, mais la réunion de l'OMC à Seattle : pour la première fois, la technostructure, les Etats-nations, les "machins internationaux" et les *lobbies* industriels ont découvert une société civile... multinationale !»

Observer *avant d'agir*

Gilles Clément définit la précaution au regard de son travail de jardinier, tributaire du vivant

Entretien **Jean-Luc Terradillos** Photo **Mytilus**

En 1998, nous avons publié un long entretien avec Gilles Clément (*L'Actualité* n° 42). Lorsqu'il est venu à Poitiers pour travailler sur deux projets de jardins, à Blossac et à l'hôpital Pasteur (dont nous parlerons dans une prochaine édition), nous l'avons interrogé sur le principe de précaution.

L'Actualité. – Le jardinier applique-t-il un principe de précaution ?

Gilles Clément. – L'attitude du jardinier consiste à observer avant d'agir parce qu'il est tributaire du vivant. Il a intérêt à comprendre l'évolution des plantes, le comportement des animaux et leur interaction pour définir sa propre conduite. A partir de l'observation attentive de tout ce qui se transforme dans son jardin, il choisira d'agir ou non. C'est pourquoi le jardinier est toujours dans la précaution, sinon il risque de tuer son jardin et donc de perdre sa raison d'être jardinier.
Après avoir observé pour agir, le jardinier peut se demander quelle quantité d'énergie il devra dépenser, en combien de temps, avec quelle machine, quels produits. Il cherchera alors à faire «avec» le plus possible, c'est-à-dire «contre» le moins possible. C'est ainsi que j'ai développé une pratique permettant d'économiser au maximum les dépenses d'énergie contraire. Pourquoi risquer de s'asphyxier en pulvérisant un produit destiné à éliminer quelques pucerons ? Pourquoi subir et infliger le bruit d'une souffleuse pour ramasser les feuilles mortes dans un jardin public ? J'ai compris que nos pratiques reposaient sur un modèle culturel et qu'on pouvait les changer. Je me suis donc inventé un autre modèle, le jardin en mouvement, issu de cette pratique jardinière qui fait appel au bon sens et à l'imagination. Un projet biologiquement durable car la vie est interprétée comme une perpétuelle remise en cause du présent.
Cela coïncide avec les réflexions des écologistes, auxquelles j'ai été formé, notamment avec René Dumont qui fut le premier à poser ces questions – d'ailleurs nous vivons en ce moment une révolution qui a vu ses premières émergences dans les années 60. Le projet du jardin planétaire est né de cela. C'est un projet politique d'écologie humaniste où la philosophie du jardin en tant que jardinage a été reportée à une autre échelle.

C'est-à-dire à l'échelle de la biosphère ?

Oui, car la biosphère forme l'enclos de notre planète et peut donc être assimilée au jardin, lieu de rencontre de l'homme et de la nature, et qui fonctionne comme un tout vivant, compté et limité. Cette finitude écologique rend la vie encore plus précieuse. Elle responsabilise le passager de la Terre sur son rôle de gardien du vivant.

Faut-il avoir peur des OGM ?

Tout d'abord il faut préciser que les organismes génétiquement modifiés ont toujours existé. Nous sommes tous des OGM. C'est l'histoire même de la vie, de ses processus évolutifs. La nature se transforme sans cesse. Mais quand l'homme joue les apprentis sorciers, c'est différent. Les manipulations génétiques des plantes sont expérimentées en des délais si courts que nous ne savons pas si elles présentent un danger. Le principe de précaution doit alors s'appliquer, c'est-à-dire prendre le temps d'observer l'expérimentation à une échelle suffisamment petite, maîtrisable et circonscrite avant d'engager une quelconque application. C'est très empirique. C'est pourquoi, je ne crois pas que le principe de précaution ainsi défini puisse entrer dans le système technocratique.

Ce principe n'est-il pas néanmoins un garde-fou ?

Ce que la science permet est généralement utilisé par des multinationales qui cherchent avant tout à faire de l'argent. Cela conduit par exemple le groupe Monsanto à produire des plantes transgéniques dont les graines ne peuvent germer. Ce projet surnommé Terminator est évidemment inadmissible car il crée une dépendance des agriculteurs dans le monde

entier. Ainsi, le principe de précaution doit non seulement être orienté vers les conséquences écologiques dramatiques de l'utilisation des OGM mais aussi vers l'observation du marché et contre la prise du pouvoir par le marché. Nous ne pouvons laisser quelques firmes décider de tout. Cela va contre l'évolution, contre la diversité. C'est la mondialisation dans le mauvais sens du terme.
Sur un plan éthique et philosophique, une civilisation planétaire – et démocratique – ne peut se fonder sur de telles bases. Un modèle unique d'organisation n'est pas acceptable. Au contraire, nous devons préserver une diversité des pensées et des actions.

Avez-vous ressenti une écoute plus attentive depuis le Jardin planétaire à la Villette ?

L'exposition de la Villette est arrivée à un moment «favorable». Façon de parler car il s'agit de problèmes soulevés par la «vache folle», les poulets à la dioxine, les OGM, etc. Puis, il y eut les tempêtes et la marée noire… Beaucoup de gens m'ont écrit pour me dire qu'ils étaient restés quatre à six heures dans l'exposition, qu'ils avaient appris quelque chose, qu'ils avaient maintenant une vision globale. J'ai constaté combien cette vision synthétique du jardin planétaire – qui me paraît assez élémentaire – était finalement peu partagée parce que notre culture nous a habitués à séparer. J'ai vécu des scènes touchantes : par exemple, des adolescents me demandant des autographes ou les pompiers de service m'offrant un poème sur le jardin, parce qu'ils trouvaient là des choses totalement inattendues.
Et, fait incroyable, des élèves de l'Ena, puis des responsables de l'école et finalement toute une promotion sont venus. J'ai fait visiter l'exposition à 110 énarques. Pour que ces futurs hommes politiques et dirigeants manifestent un tel intérêt, c'est qu'ils ont senti qu'ils ne pouvaient plus continuer à ne pas s'informer. Ce fut pour eux une découverte.

Les activités humaines ont-elles eu une influence sur les tempêtes que nous avons subies ?

Comment peut-on imaginer que l'homme n'aurait aucun impact sur son environnement alors qu'il fait partie du vivant ? Depuis le XVI^e^ siècle, nous continuons de penser que l'homme serait hors de la nature. C'est incorrect et dangereux.
James Lovelock parlait de l'«effet papillon» dans *L'Hypothèse Gaïa* : les battements d'ailes d'un papillon pourraient engendrer un cyclone de l'autre côté de la planète. Eh bien, une voiture qui roule ici peut avoir une relation avec une tempête à Chicago ou en Amazonie. Ayant conscience de ce système lié, nous sommes dans la vraie écologie, c'est-à-dire l'interaction. Maintenant, l'homme connaît l'effet de serre et sait comment infléchir les conséquences de ses actes. Il est libre de décider s'il veut, par exemple, mourir asphyxié ou subir davantage de tempêtes. ■

Michel Barnier

«Faire primer la sécurité des personnes»

Michel Barnier, commissaire européen en charge de la Politique régionale, ministre de l'Environnement de 1993 à 1995 au sein du gouvernement d'Edouard Balladur, est à l'origine de la loi française de 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement.

L'Actualité. – La loi qui porte votre nom vise à protéger les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques. Elle énonce et définit le principe de précaution...
Michel Barnier. – Cette loi du 2 février 1995, à laquelle j'ai travaillé comme ministre de l'Environnement, représente en effet un changement de perspective très important de toute la politique de l'environnement et de prévention des risques. Elle ne vise pas le «risque zéro» mais veut faire, en tout état de cause, primer la sécurité des personnes sur la défense des intérêts économiques.

Quelle est la reconnaissance de ce principe au niveau de l'Union européenne ?
Sur le plan européen, ma collègue et amie Margot Wallström, commissaire européen responsable de l'Environnement, a présenté le 2 février dernier une communication sur le recours au principe de précaution. Ce texte définit une méthodologie claire pour limiter les risques au niveau le plus bas possible.
En parallèle, la Commission européenne a proposé la création d'une agence pour la sécurité alimentaire, domaine où l'application du principe de précaution devient impérative. Ces deux propositions doivent nous permettre, dans le grand marché européen, de faire primer la protection de la santé humaine sur toute autre considération.

Dans un marché mondialisé (viande aux hormones, OGM...), quelles conséquences peuvent avoir des positions divergentes ?
Il est tout à fait important, sur des sujets aussi graves que la crise de la vache folle ou la dissémination des organismes génétiquement modifiés, que les pays s'accordent sur des principes. Cela vaut en particulier pour les pays européens : il n'est pas possible de créer un grand marché de produits qui circulent si les citoyens n'ont pas la garantie que des normes environnementales et de sécurité sont respectées par tous. La Commission a fait de cet objectif une priorité absolue.

La référence au principe de précaution permet une réflexion approfondie en amont de toute décision concernant la protection, la mise en valeur, la restauration des patrimoines naturels. La reconstruction de la forêt française, dévastée par l'ouragan du 27 décembre 1999, sera-t-elle envisagée dans ce cadre ?
La loi de 1995 permet de mieux prendre en compte, concrètement, la prévention des risques naturels majeurs dans l'aménagement des communes. Elle s'est traduite par de nombreux plans de prévention des risques mais cet effort doit être maintenu. Après la tempête dévastatrice de décembre, le principe de précaution devra sans aucun doute guider l'effort de reconstruction. Par exemple, pour replanter des espèces suffisamment diversifiées et adaptées aux pluies, aux inondations et à l'érosion. L'effort de prévention et de prévision des risques devra être mieux intégré à l'avenir aux politiques d'occupation des sols et d'aménagement du territoire.

Recueilli par Astrid Deroost

Environ 15 000 communes françaises sont exposées à des risques naturels et pourtant très peu d'entre elles ont mis en place un plan de prévention des risques. Explications avec Jean-Sylvain Magagnosc, de l'Université de Poitiers

Nature à risques

Entretien **Anh-Gaëlle Truong** Photo **Sébatien Laval**

Inondations, coulées de boue, avalanches... Nombre de communes sont concernées par les risques naturels, pourtant très peu d'entre elles se munissent de plans de prévention des risques. Explications de Jean-Sylvain Magagnosc, géomorphologue, maître de conférences en géographie à l'Université de Poitiers, membre du Groupe d'études des territoires, espaces et environnements, et de l'Association française de génie parasismique (AFPS).

L'Actualité. – Qu'est-ce qu'un plan de prévention des risques et contre quels risques est-il censé prévenir ?

Jean-Sylvain Magagnosc. – Le plan de prévention des risques est un document annexé au plan d'occupation des sols d'une commune, inventoriant les zones exposées à des risques d'origine naturelle et permettant d'y interdire toute construction en les classant ND ou *non edificandi*. On ne parle de risques ou de catastrophes «naturelles» que s'il y a incidence sur l'homme, sinon on parle d'aléas ou de catastrophes écologiques. En France, les inondations représentent un risque majeur. En termes de superficie et de population impliquée, elles concernent plus d'un tiers des communes françaises. D'autre part, environ 15 000 communes sont exposées, tous risques confondus, aux avalanches, coulées boueuses, mouvements de terrain, tremblements de terre, voire aux éruptions de volcans dans les territoires d'outre-mer.

Quels sont les antécédents en matière de politique de prévention des risques ?

La prévention contre les risques naturels n'est pas un phénomène nouveau. Du XV^e^ au XIX^e^ siècle, de nombreuses politiques mettent en place des outils pour gérer l'eau. Des digues sont construites pour la canaliser, les montagnes sont reboisées pour maintenir l'eau sur les bassins versants et éviter

l'inondation des plaines. Mais c'est seulement vers 1935-1937 que la prévention prend la forme d'un inventaire des zones inondables, établi à partir de la mémoire collective, qui aboutit à la création du Plan des surfaces submersibles. Ce plan est consultable, mais n'a pas de valeur légale pour restreindre telle construction ou tels travaux.
L'année 1955 marque un tournant décisif. Des articles inscrits dans le code de l'urbanisme (R111-112 et 113) interdisent les constructions dans des zones à risques. Pour la première fois, l'Etat prend la responsabilité d'interdire aux constructeurs d'exposer des personnes à des risques potentiels. Mais ces dispositions se heurtent à la notion de propriété privée. Un compromis est donc établi, les documents ne seront opposables qu'à des constructions publiques ou destinées à accueillir du public. A partir de 1981, la position de l'Etat change, sa prise de responsabilité augmente et se traduit par la création du Secrétariat aux risques majeurs et par une traduction législative de cette prise de responsabilité. La loi sur les catastrophes naturelles est adoptée en 1982,

son prolongement direct en 1984 est la mise en place des plans d'exposition des risques et les PPR instaurés par la loi Barnier en 1995. Cette loi installe d'autres dispositifs dont, en particulier, celui permettant à l'Etat, par mesure de précaution, de rendre inhabitable des constructions en péril et donc d'en expulser, avec une juste indemnisation, leurs occupants.

L'évolution de la prévention des risques se traduit par une augmentation de la prise de responsabilité de l'Etat et, paradoxalement, par un nombre assez faible de PPR. Pourquoi ?

En effet, environ la moitié des communes françaises sont exposées à des risques et seulement 400 d'entre elles étaient équipées d'un PPR en 1998. C'est la conséquence d'un conflit d'intérêt entre l'Etat et les collectivités locales. Les mesures de l'Etat ont été initiées après une succession d'accidents engendrés par l'expansion urbaine des Trente Glorieuses. En 1970, en pleine période de croissance des stations de ski, il a fallu que deux avalanches successives – dont l'une sur le plateau d'Assy, en Haute-Savoie – fassent 120 victimes, pour qu'enfin une cartographie des avalanches et des mouvements de terrain soit mise en œuvre. C'est le processus classique : il faut un facteur déclencheur grave pour que des mesures soient prises. Mais une fois engagées, elles se heurtent à l'opposition des élus.
Les collectivités territoriales, sous la pression démographique et motivées par leur développement économique, ont dû s'étendre sur des territoires jusque-là marginalisés comme à Reims où l'agglomération s'étend sur des coteaux peu stables, ou encore sur les bords de la Charente. En France, la plupart des constructions en zone inondable ont moins de 25 ans. Les collectivités opposent à l'application des PPR l'argument que beaucoup de zones ne sont exposées qu'à des risques rares, tels que les crues centennales, ou non avérés. Limitées dans leur expansion, elles freinent ou bloquent la mise en place des plans. Cela aboutit à une situation paradoxale où les plans appliqués ne correspondent pas aux zones prioritaires. Cependant il faut être conscient que des phénomènes exceptionnels tels que le tremblement de terre qui a eu lieu en 1909 à Lambesc, en Provence, et qui a fait une trentaine de victimes, provoquerait, dans les conditions actuelles de densification de l'espace, 500 à 1 000 victimes ainsi que des milliards de francs de dommages.

Quelles solutions sont proposées ?

La France dispose d'un vaste territoire relativement peu peuplé. Il est donc possible de mieux utiliser l'espace, en desserrant l'étau autour des métropoles et des villes moyennes. La politique de prévention des risques, y compris sociaux, peut contribuer à l'aménagement du territoire.
De fait, les problèmes liés à la gestion de l'espace sont réglés de manière détournée grâce à l'intercommunalité qui permet la redistribution des taxes entre plusieurs communes. D'autre part, l'Etat et les collectivités ne sont plus les seuls acteurs. Les assurances sont directement impliquées dans la gestion des risques par le biais des personnes et des constructions, et elles poussent à l'application des PPR. La Macif a créé par exemple une fondation des risques. Les associations s'impliquent aussi. Je fais moi-même partie de l'AFPS, une association professionnelle qui est appelée à faire des retours d'expérience. Nous envoyons des missions, regroupant des techniciens du bâtiment, des géomorphologues, des psychosociologues, pour étudier l'impact des séismes sur les hommes, les constructions et les réseaux.
Enfin, des enseignements «risques naturels» ont été intégrés à la maîtrise de sciences et techniques du site universitaire de Niort, et nous travaillons à la mise en place d'un diplôme, pluridisciplinaire, spécifique «risques naturels», de niveau bac + 5, engageant l'Université de Poitiers, les collectivités territoriales et les assurances. Cette mobilisation accrue est un phénomène très positif pour les politiques de prévention et met un terme à l'ancien face à face entre Etat et collectivités. ■

RISQUES : LES ÉTUDIANTS ONT DE L'AVENIR

Dès les années 70, la recherche, sous l'impulsion du professeur Gérard Maurer et au sein du Centre interuniversitaire d'études méditerranéennes, a pris en compte les risques naturels en les intégrant dans l'analyse des relations que l'homme entretient avec son milieu. Et à partir des années 80, de nombreux mémoires de maîtrise ont été effectués dans la région sur les inondations des cours d'eau régionaux (Gartempe, Clain, Vienne, Charente, Boutonne), mais aussi sur des territoires comme le District de Poitiers et la Vendée, ou l'agglomération de Cayenne où l'ensemble des risques ont été analysés. Ces travaux ont souvent montré les relations espaces-risques, en particulier pour les inondations et ont contribué à fournir des instruments de planification. Les exemples les plus manifestes sont les travaux de William Templier, qui a étudié la genèse des crues dans le bassin de la Boutonne, et surtout ceux de Yannick Ferrand. Sa maîtrise précise la spatialisation et la fréquence des risques naturels dans le District de Poitiers. Ses résultats ont été intégrés aux travaux du PPR du District. Yannick Ferrand a conforté son cursus par le DESS Risques, et après avoir réussi le concours d'ingénieur subdivisionnaire, il est actuellement responsable des risques urbains naturels, technologiques et sociaux de la ville de Nice.
A la suite des catastrophes de cet hiver, inondations et tempêtes, de nombreuses collectivités ont sollicité les enseignants de l'Université de Poitiers en matière de prévention des risques pour avoir des stagiaires qui feront sans doute les emplois de demain en ce domaine.

Ifremer pour une huître de qualité

Basé à La Tremblade, l'Ifremer met en œuvre un ensemble de réseaux de surveillance destinés à assurer la qualité sanitaire des huîtres et du littoral. Il détermine, en relation avec les conchyliculteurs, une meilleure gestion du cheptel afin d'améliorer la production

Par **Philippe Quintard** Photos **Sébastien Laval**

Avec la technicité croissante, l'émergence de questions de société sur des problèmes d'environnement, comme ceux rencontrés en début d'année, tempête et risque de marée noire, les conchyliculteurs ont de plus en plus recours aux experts de l'Ifremer, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer. Etablissement public à caractère industriel et commercial, créé en 1984, il assure des missions de surveillance du littoral et de la qualité sanitaire des huîtres. Il met en œuvre, avec les conchyliculteurs, des réseaux de veille pour déterminer les maladies et les causes de mortalité anormales, les facteurs limitatifs de la quantité et de la qualité de production. L'Ifremer émet des avis pour prévenir les risques liés à la consommation des coquillages contaminés ainsi que des conseils pour la gestion et l'aménagement des élevages.

Roger Kantin, responsable du laboratoire Environnement littoral, lors d'un prélèvement d'eau près de Port-des-Barques.

Chaude alerte il y a un an, en mai 1999, la préfecture de Charente-Maritime prenait un arrêté interdisant la pêche maritime de loisir et professionnelle, le ramassage, l'expédition et la commercialisation de tous les coquillages pendant un mois. Une décision très rare dans ce département, et évidemment grave pour l'activité économique. La responsable de cette interdiction était une micro-algue de type planctonique appelée *Dinophysis*. Elle peut provoquer chez le consommateur des diarrhées, des douleurs intestinales et des vomissements. Cette algue a été identifiée par le laboratoire Environnement littoral dirigé par Roger Kantin, chargé de surveiller le milieu marin. Une mission capitale relevant de la santé publique et qui repose avant tout sur la conduite de réseaux d'observation. Il en existe trois : le RNO (réseau national d'observation de la qualité du milieu marin), le Réphy (réseau de surveillance phyto-planctonique), le Rémi (réseau de surveillance microbiologique).

LE TEST «SOURIS»

La pollution phytoplanctonique est détectée par le Réphy, créé en 1984 suite à un développement sur les côtes françaises du *Dinophysis*. *«Le phytoplancton,* affirme Roger Kantin, *est de l'algue microscopique qui représente le premier chaînon alimentaire dans l'écosystème marin. Il existe environ 4 000 espèces phytoplanctoniques, dont seulement une dizaine sont toxiques. Notre travail est donc de déceler celles qui sont indésirables et prévenir les administrations compétentes.»* Toutes les deux semaines, des prélèvements d'eau sont effectués dans l'ensemble du bassin de Marennes-Oléron. *«Dans un premier temps, nous réalisons un comptage microscopique et ensuite nous faisons, suivant les résultats, des tests toxicologiques que nous appelons "tests souris".»* Après avoir prélevé des huîtres et des moules dans les parcs, celles-ci sont

Philippe Goulletquer, responsable du laboratoire conchylicole Poitou-Charentes, dans la salle où les chercheurs de l'Ifremer suivent l'évolution des cultures de phytoplanctons.

broyées afin de récupérer le «jus» susceptible de contenir la toxine. Il est injecté à une souris. Si elle meurt au bout de quelques heures, un cordon sanitaire se met en place. L'Ifremer prévient la préfecture qui émet un arrêté d'interdiction de pêche et le diffuse par voie de presse. La Direction départementale des affaires maritimes et la Direction départementale des services vétérinaires analysent les coquillages du milieu professionnel et de la restauration. *«Pour plus de précautions, la zone contaminée ne peut être rouverte que lorsque l'on a deux résultats d'analyse négatifs consécutifs.»*

Un dispositif complété par le réseau RNO, qui détermine la teneur chez l'huître en polluants de type métaux lourds ou organochlorés (produits organiques de synthèse dérivés du chlore et utilisé notamment comme insecticide, fongicide, réfrigérant...). *«Nous effectuons, en collaboration avec l'Ifremer de La Rochelle, des prélèvements sur les parcs ostréicoles tous les trois mois sur dix points, de l'anse de l'Aiguillon jusqu'à l'estuaire de la Gironde,* note Roger Kantin. *Si une zone dépasse la teneur réglementaire en toxiques, la préfecture prend la décision de fermer la zone.»* La pollution peut être accidentelle ou continue, comme dans certains secteurs. *«L'estuaire de la Gironde est fermé depuis plusieurs années à la production et au ramassage d'huîtres ainsi qu'à la pêche à pied du fait d'un taux en cadmium supérieur aux normes européennes.»* Pour autant, il ne faut pas être trop alarmiste. Si une personne mange quelques huîtres, sa santé ne sera pas mise en danger, mais elle pourra avoir, en cas de consommation assidue, des problèmes rénaux.» Des traces de cadmium sont enregistrées sur l'ensemble de la côte girondine. *«Elles sont sans conséquences sur le reste des eaux de Charente-Maritime, dont la teneur en métaux est correcte.»*

L'ASSAINISSEMENT ET L'AGRICULTURE INTENSIVE EN CAUSE

Quant à la pollution des eaux de nature bactérienne, c'est le Rémi qui est chargé de mettre en évidence les contaminations fécales produites par l'écoule-

ment des eaux pluviales. *«Les indicateurs de contamination fécale sont des germes bactériens appelés coliformes thermotolérants. La contamination est exprimée par le nombre d'*Escherichia coli *pour 100 g de chair de coquillage et de liquide intervalvaire. Sachant qu'un gramme d'excréments humains contient 13 millions d'Escherichia coli, vous imaginez les dégâts que peut causer un égout qui déborde ou une fosse septique qui assainit mal.»* Ces contaminations sont plus fréquentes au printemps et en été, à cause des gros orages et du flux touristique.

Pour mesurer cette pollution, des prélèvements de coquillages sont réalisés tous les mois sur 41 points de la côte charentaise. Un dispositif d'alerte est déclenché lorsqu'un risque de contamination est avéré ou présumé. Les résultats du Rémi sont utilisés pour le classement des zones d'élevage. *«95% du bassin de Marennes-Oléron est en zone A, c'est-à-dire non polluée, et le reste en zone B, c'est à dire périodiquement polluée. Les points de pollution sont localisés en haut de la Seudre en amont de l'Eguille, essentiellement à cause de l'absence d'assainissement de certains hameaux. Mais, en règle générale, le bassin de Marennes-Oléron est au-dessous des taux nationaux car il n'y a pas de grosses industries et pas de grosses villes à proximité. Les problèmes de pollution sont également d'origine agricole.»* Une situation qui devrait évoluer avec la mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux qui aura pour objectif de trouver des solutions aux conflits d'usages entre pêcheurs, ostréiculteurs et agriculteurs.

GESTION DES CHEPTELS ET CONNAISSANCE DES MALADIES

La qualité des huîtres est aussi liée à la bonne gestion des stocks, à une meilleure connaissance des pathologies et des causes de mortalité.

Deux laboratoires de l'Ifremer s'intéressent à ces questions, le laboratoire conchylicole Poitou-Charentes (LCPC) et le laboratoire de génétique et de pathologie (LGP).

«Les résultats de production dépendent des quantités de cheptels dans les parcs et du volume de nourriture, explique Philippe Goulletquer du LCPC. *Notre mission est d'optimiser les conditions de production afin de mieux gérer l'exploitation de la ressource conchylicole. Nous avons donc développé une action de surveillance et d'évaluation des ressources côtières et d'estimation des stocks conchylicoles.»*

Depuis 1993, neuf stations sont suivies par le LCPC, cinq sur le bassin de Marennes-Oléron, quatre sur l'île de Ré et Fouras, dans le cadre d'un réseau appelé Rémora. *«Chaque année, nous mettons en place des populations d'huîtres de deux ans, calibrées, sur plusieurs sites ostréicoles. Cette standardisation nous permet d'étudier les variabilités inter-site et inter-annuelle et d'expliquer les évolutions des cheptels. Depuis peu, cette action a été développée à la mytiliculture sur l'ensemble des pertuis charentais.»* En complément de ces relevés pluriannuels, le laboratoire réalise tous les quinze jours des prélèvements d'eau pour connaître la quantité de nourriture et de sels nutritifs nécessaires au développement du phytoplancton. Tous les cinq ans, le laboratoire effectue également des photos aériennes afin de connaître l'évolution de la gestion du domaine public maritime. *«Toutes ces données sont alors intégrées dans un logiciel, qui nous donne une vision globale du fonctionnement des écosystèmes. Cette modélisation permet de formuler des propositions d'aménagement des sites ostréicoles, pour essayer d'optimiser la configuration de la zone et réduire les taux de mortalité dans les cheptels. L'objectif n'étant pas d'augmenter la production globale, mais d'assurer une meilleure répartition des élevages afin d'obtenir un meilleur rendement économique.»* D'où un projet de recherche, cofinancé par la section régionale conchylicole, de culture d'huître en eaux profondes, qui devrait voir le jour prochainement.

Anne Thébault, coordonnatrice du Répamo, réseau national de surveillance zoosanitaire des mollusques marins, à La Tremblade.

Cette gestion des cheptels passe également par la connaissance des maladies de l'huître. 99% de la production hexagonale d'huîtres repose sur une espèce, la *Crassostrea gigas,* il est donc important de mieux connaître les agents pathogènes impliqués dans les processus infectieux, et les défenses de ce mollusque. C'est l'objectif du LGP. *«Dans cette situation d'élevage mono-spécifique, si un problème de maladie apparaît quelque part, la transmission peut être très rapide,* explique Franck Berthe, vétérinaire au LGP. *Les maladies*

ont parfois fortement perturbé les productions, comme la disparition totale de l'huître portugaise en 1970, et constituent encore aujourd'hui une menace permanente.»

L'ostréiculture repose traditionnellement et structurellement sur des transferts entre régions, pays, voire entre continents. C'est par exemple l'achat de naissain à Arcachon et l'envoi en pension d'huîtres de Marennes-Oléron en Bretagne ou en Normandie dans des endroits où le phytoplancton est plus abondant et permet à l'huître de mieux engraisser, pour revenir ensuite dans les claires du bassin, pendant un mois au moins, indispensable à l'obtention de l'appellation Marennes-Oléron. Bref, l'huître voyage ! Mais ces transferts se traduisent très souvent par des problèmes zoosanitaires. Grâce au Répamo, réseau national de surveillance zoosanitaire des mollusques marins, le LGP tente de limiter les risques de contamination des cheptels. *«On à les détecter le plus précocemment possible de sorte à provilégier l'élevage et le commerce»*, explique Anne Thébault, coordonnatrice du Répamo. Une liste des maladies ayant un impact potentiel lourd a été établie au niveau international afin d'en limiter leur dissémination, par le contrôle et la régulation des transferts. Pour protéger efficacement les huîtres du risque d'infection, le laboratoire de l'Ifremer développe alors des techniques de diagnostics adaptés au suivi zoosanitaire des cheptels. Le LGP a d'ailleurs été désigné comme laboratoire de référence pour les mollusques marins par l'Union européenne et l'Office international des épizooties. ■

Franck Berthe, vétérinaire au laboratoire de génétique et pathologie, dans l'écloserie, salle d'élevage des huîtres et de conservation des géniteurs.

S'inscrire dans le temps *de* l'arbre

La forêt de Poitou-Charentes, à 92 % privée, se partage entre 230 000 propriétaires. Les dégâts causés par l'ouragan de décembre révèlent la nécessité de réorganiser les surfaces forestières

Entretien **Astrid Deroost** Photos **Claude Pauquet**

« Un paysage est recomposé à partir du moment où l'arbre dépasse l'homme, on s'inscrit dans le temps de l'arbre[1] qui n'est pas le temps de l'homme», affirme Mathieu Formery, directeur du Centre régional de la propriété forestière (CRPF). Cet établissement public joue un rôle d'information, d'aide à la gestion, à l'amélioration et à l'entretien des surfaces boisées auprès des personnes privées, grâce à l'action des conseillers présents sur le terrain dans chaque département. Particulièrement attentif à la situation générée par l'ouragan du 27 décembre 1999, le responsable évoque les phases et les précautions qui doivent précéder le reboisement.

L'Actualité. – Plusieurs mois après l'ouragan, dispose-t-on d'un bilan précis ?

Mathieu Formery. – Pour le Poitou-Charentes, les estimations évaluent le volume de bois mis à terre par l'ouragan du 27 décembre à 12 ou 15 millions de m^3, quand la récolte annuelle moyenne équivaut à 1,8 million de m^3. Un chiffre encore imprécis car si les pistes ont été rouvertes, des secteurs entiers n'ont pas encore été visités ni par les forestiers, ni par les propriétaires. Les Charentes (notamment dans le sud) paient le plus lourd tribut puisque près du quart de leur capital sur pied est abattu. D'autre part, étant donné la violence des vents, tous les types de peuplements, feuillus et résineux, réguliers ou irréguliers, ont été touchés.

Quel est le problème majeur auquel la région doit faire face ?

C'est l'ampleur du volume à terre par rapport à la capacité d'absorption des industries locales. Il faut trouver des voies de salut à l'export, en utilisant les possibilités portuaires de Rochefort ou de La Rochelle, en faisant sortir du bois ou des produits finis. La Pallice accueille déjà un trafic de bois mais fait plutôt entrer des essences exotiques. Les marchés doivent être suffisamment importants et rémunérateurs pour l'ensemble de la filière (propriétaires, entreprises de travaux forestiers, de transport...). Il convient donc de structurer l'offre (groupement de propriétaires, rationalisation de l'exploitation) de façon à constituer des lots alléchants. Faire en sorte que les gens travaillent ensemble, ce qui n'est pas toujours habituel dans notre région.

Le projet du CRPF est, avec les aides prévues par l'Etat, d'organiser cette offre en s'appuyant sur les coopératives forestières (peu nombreuses en Poitou-Charentes), sur les experts forestiers, sur les industriels et les exploitants dont le rôle est d'utiliser et de transformer le bois. Notamment en ouvrant des pistes, en créant des places de dépôt ou des aires de stockage pour un bois qui sera transformé plus tard ou utilisé dans quelques années lorsque, par exemple, le peuplier viendra à manquer.

La région a-t-elle connu une réorganisation des surfaces forestières ?

Pour des raisons historiques, la forêt est gravement morcelée et parcellisée. La région est agricole et les surfaces boisées ont longtemps été partagées entre les différents membres d'une famille. Des réaménagements intéressants mais trop peu nombreux ont été menés après des incendies ou des tempêtes, dans le marais ou dans les vallées de la Charente et de ses affluents, en Saintonge boisée, à travers des formules de type Association syndicale libre ou autorisée.

Aujourd'hui, des gens vont vouloir vendre leurs parcelles et si l'ouragan nous donne un ordre, c'est celui de réorganiser le foncier. Une forêt mieux structurée permet de mieux organiser l'offre. Il ne s'agit par pour autant de transformer la forêt

La forêt de Poitou-Charentes occupe 15 % du territoire régional. C'est une forêt jeune, variée, composée essentiellement de feuillus, morcelée et parcellisée (la propriété moyenne équivaut à 1,5 ha). Si la filière bois (première et deuxième transformations) représente 11 000 emplois, 50 % des approvisionnements en bois se font malgré tout hors région.

en monoculture de pins maritimes mais bien d'organiser des chantiers de quelques hectares. Et cela est possible sans remettre en cause la biodiversité évoquée au sommet de Rio, déjà largement présente dans la forêt française surtout composée de feuillus.

Existe-t-il des risques à court terme ?

On ne peut parler pour l'instant de catastrophe écologique, notamment au regard de la faune, même si certains secteurs sont très sinistrés comme la vallée de la Boutonne, la forêt de Chizé ou le marais poitevin et si certains paysages sont transformés. Le risque existerait en cas d'incendie (sécheresse estivale, accidents...). Il y a en revanche une catastrophe économique et humaine. L'aspect affectif est très présent dans la culture forestière et beaucoup de gens ont été meurtris. L'autre risque est phytosanitaire. On peut craindre le développement de parasites (scolytes) qui passeraient des arbres à terre aux arbres encore sains, aggravant ainsi la catastrophe.

Quand pourra-t-on envisager le reboisement ?

Il est trop tôt pour parler de reboisement. Il faudra deux ou trois ans pour enlever la plus grande partie du bois tombé. Et la question se pose de savoir quoi faire des bois non exploitables. Les brûler ? Les laisser pourrir sur place ? Il y a des pistes à creuser par exemple en matière d'utilisation énergétique... Il ne faut pas se précipiter, ni se hâter de débarrasser les bois au risque de dégrader le sol (utilisation d'engins trop lourds) pour des années. Aujourd'hui, le sol reste bien souvent le seul capital du propriétaire forestier.

Dispose-t-on d'éléments objectifs pour replanter dans de bonnes conditions ?

Afin de reboiser, avec les personnes volontaires, sur un foncier réaménagé et à condition que le gouvernement soutienne son effort financier, nous allons permettre aux propriétaires de s'appuyer sur les documents scientifiques que sont notamment les catalogues de stations forestières, basés sur la phytosociologie, soit la relation entre le

1. Il faut compter 15 à 20 ans pour obtenir un peuplier mature, 50 ans pour un pin maritime, 70 à 80 ans pour un noyer ou un merisier et un siècle pour le chêne.

Mathieu Formery, directeur du Centre régional de la propriété forestière (CRPF).

sol, le climat et la végétation. Une cartographie précise permettra au propriétaire de connaître le potentiel de son secteur et de choisir les essences (pin maritime, peuplier, chêne, hêtre, châtaignier...) qui auront, à un endroit donné, toutes les chances de réussir.

L'ouragan a-t-il révélé des erreurs dans la manière de gérer la forêt ?

Nous en sommes à l'heure des constats : les haies, les plantations d'accompagnement (arbustes ou arbrisseaux présents pour gainer les essences principales), certaines plantations «sales» ont mieux résisté. Il est vrai que sylviculture et propreté ne font pas bon ménage contrairement à ce que pensent souvent les urbains. Les jeunes plantations de moins de dix ans ont en général bien tenu. Tout ceci permet de dire qu'il est imprudent de pousser trop loin l'âge des peuplements. Raison pour laquelle les parcs ont tellement souffert. Mais il est encore difficile de tirer des enseignements systématiques.

En quoi peuvent consister les précautions ?

Il nous faut réfléchir, tirer partie de ce qui existe, travailler au profit des arbres en place plutôt que de les couper, regarder ce que la nature nous a laissé : un petit chêne ou un mort bois qui pourra peut-être servir de gainage. Analyser pourquoi entre deux arbres ou deux peuplements apparemment identiques, l'un a résisté et l'autre non. Et plutôt que de repartir dans une productivité à tout crin, se poser la question de la capacité de la forêt à résister car on a désormais très peur d'une nouvelle tempête. A cet égard, les peuplements irréguliers sont sûrement une piste mais ce n'est pas possible avec toutes les essences. Pour autant, le principe de précaution ne doit pas conduire à l'inertie : être forestier, c'est de toute façon prendre le risque de planter un arbre. C'est prendre un pari sur l'avenir. ■

Charente : la lente réparation

En Charente, dans le canton de Brossac, le collectif bois, mis en place par le conseiller général dans le mois qui a suivi l'ouragan, réunit régulièrement des commissions pour dénouer les problèmes de dégagement des parcelles, de la commercialisation et obtenir de l'Etat des aides adaptées aux besoins. Plus particulièrement chargé de l'organisation du sciage à façon (pour utilisation domestique du bois), Jean-Yves Ambaud, maire de Châtignac, compte parmi ses administrés une quarantaine de propriétaires forestiers, détenteurs de parcelles situées dans et hors les limites communales.

«On fait partie d'une zone rurale et quand on voit tous ces massifs détruits, on ne peut que se mobiliser pour réparer. C'est un traumatisme et cela le restera longtemps. Nos arbres sont surtout des feuillus, il y a des trous énormes, des couloirs entiers ont été dévastés. C'est vraiment inesthétique et décourageant. Certains propriétaires n'osent toujours pas aller voir leurs parcelles.»

L'élu prend chaque jour la mesure d'un problème qui se résume en quelques mots : dégagement et identification de parcelles (petites, trop nombreuses et peu accessibles), coût élevé de l'opération, rareté des débardeurs et des débouchés, difficulté d'organiser l'offre...

Conscient du fait que la filière bois ne pourra pas tout absorber, Jean-Yves Ambaud défend l'idée d'une indemnisation d'exploitation pour les propriétaires forestiers : «Dans la région, la partie boisée de l'exploitation agricole permet de joindre les deux bouts. C'est souvent un capital de secours. Si le propriétaire n'est pas certain d'amortir le coût de la sortie du bois, il hésitera à investir. Or il faut pourtant dégager pour, un jour, reboiser.» Illustration douloureuse : un marché de 100 000 m³ à destination de l'Espagne avait été décroché. En vain.

«Le délai de livraison était d'un mois et demi. Or il fallait réunir la matière première, savoir quels propriétaires seraient concernés... C'est impossible pour l'instant», constate le maire.

Fin mars, début avril, soixante-dix élèves ingénieurs de l'Ecole supérieure du bois de Nantes ont apporté leur aide bénévole aux acteurs de la filière forestière dans le Sud-Charente (cantons de Brossac, Baignes, Chalais). Les jeunes gens, hébergés par le Département à Brossac, ont travaillé sous le contrôle du Centre régional de la propriété forestière et de ses animateurs départementaux (eux-mêmes financés par le Conseil général de la Charente) et en concertation avec les élus locaux.

Répartis en quatorze groupes dont treize actifs sur un terrain de 10 500 hectares (pour 2 300 propriétaires), les étudiants se sont livrés principalement à un inventaire de la qualité et de la quantité des bois à terre, afin d'en faciliter la commercialisation.

Un action très positive menée par des gens compétents, selon Jean-Yves Ambaud. Une sorte d'éclaircie dans une crise qui s'annonce très longue.

La traque aux OGM

Entretien **Marylène Lucbernet**

Photo **Claude Pauquet**

Ketty Millet dans la cuisine centrale de Cognac.

Ketty Millet a en charge la responsabilité de la cuisine centrale de Cognac depuis 1993.
Chaque jour, elle supervise la réparation d'environ 1 500 repas, à destination des 14 écoles de la ville et d'un CAT, un IME et un hôpital de jour pour les enfants. La recherche de produits de qualité pour la nourriture servie est pour elle une préoccupation de tous les jours.

L'Actualité. – Quand avez-vous pris conscience de la nécessité d'être vigilante avec les organismes génétiquement modifiés ?

Ketty Millet. – A la fin de l'année dernière, un enchaînement de circonstances a fait que je m'y suis intéressée. Une discussion avec une diététicienne de la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale, des articles que j'ai lus dans la presse spécialisée de la restauration collective, et une ambiance liée aux «affaires» relatées par les médias. A titre personnel, comme dans mon métier, je me sens très impliquée par le sujet.

Comment avez-vous intégré cet intérêt personnel à votre travail ?

J'ai toujours eu le souci de la qualité des produits qu'on utilise à la cuisine centrale. La traçabilité est quelque chose que j'essaie, chaque jour, d'exiger de mes fournisseurs.
Pour les OGM, ma démarche a été la même. J'ai lancé des questions à mes collègues dans toute la France à travers le réseau FVM, la fédération des villes moyennes (de 20 000 à 40 000 habitants), pour leur demander s'ils avaient des renseignements à me fournir, des listes éventuelles, des contacts avec des fournisseurs assurant des produits sans OGM. J'ai obtenu beaucoup de réponses, pour la plupart de gens très motivés par le principe de précaution. Bien sûr, certains restent encore à ignorer la manière d'y faire face, mais les choses avancent. De mon côté, j'ai rapidement pris l'habitude de consulter le site de Greenpeace [www. greenpeace.fr] sur lequel deux listes sont tenues à jour régulièrement. D'un côté la liste blanche, celle qui répertorie les produits pour lesquels les fabricants assurent l'absence d'OGM en garantissant la traçabilité des ingrédients et des additifs. De l'autre, la liste noire, celle des produits susceptibles d'en contenir ou dont les fabricants n'ont pu certifier l'absence d'OGM.

En dehors de ces produits répertoriés, comment faites-vous avec vos fournisseurs ?

D'abord, j'entretiens avec mes fournisseurs des rapports qui sont fondés sur la confiance. Lorsque j'ai commencé à les questionner sur les OGM, je leur ai fait comprendre à quel point le sujet était important pour moi, autant que n'importe quel autre souci de traçabilité. Je leur demande donc de me fournir des certificats attestant que les produits qu'ils me livrent sont dépourvus d'OGM. Lorsqu'ils ne peuvent le faire, je ne prends pas de commande, c'est simple. Mes fournisseurs de volailles, par exemple, cherchent en ce moment à me certifier qu'elles n'ont pas été nourries de maïs transgénique. C'est compliqué pour tout le monde, mais c'est à ce prix que nous pourrons faire avancer les choses.

Comment gérez-vous le problème de l'étiquetage ?

Jusqu'à présent, les règlements obligeaient à porter mention uniquement du produit de base éventuellement génétiquement modifié : soja, maïs, colza, etc. A partir du 10 avril prochain, les produits dérivés devront eux aussi paraître sur les étiquettes : amidon de maïs, lécithine de soja, huiles, etc. Encore faudra-t-il que ce soit clairement formulé. J'ai vu sur une étiquette de jambon de dinde, qu'on peut donner par exemple en remplacement aux enfants qui ne mangent pas de porc, une mention du genre : «liants protéiques dont protéines de soja modifié par les biotechnologies modernes» ! Mais on ne saura toujours rien des produits à longue date de consommation comme les biscuits, les huiles ou les conserves qui auront été mis en vente avant le 10 avril. Il faudra donc rester vigilant encore longtemps.

La vigilance dont vous faites preuve dans vos choix est-elle comprise et soutenue ?

Le choix de la qualité entraîne un léger surcoût, c'est certain. Il est accepté par ma municipalité qui, je pense, me fait confiance. Certains parents sont également très attentifs. Mais il y a un principe qui peut aider encore plus que toute autre chose à améliorer la qualité de la nourriture que nous proposons aux enfants, c'est celui de travailler les produits de base, d'utiliser le moins possible les plats déjà cuisinés. En utilisant des produits simples et de qualité que nous transformons nous-mêmes, on fait reculer les risques. ■

Au mois de mars dernier, le collectif Charente «OGM : nous voulons savoir», comprenant des adhérents de Charente Nature, de la Confédération paysanne, de la coordination rurale pour la défense des Semences fermières, de la Coordination rurale, du groupement des Agriculteurs biologiques, de la Maison de l'Agriculture biologique, de l'UFC Que Choisir ?, des Verts de Charente, a alerté les 405 maires des communes du département sur les problèmes liés aux OGM.
Dans son courrier, le collectif attirait l'attention des élus «sur les graves problèmes de santé publique que sont susceptibles de générer à plus ou moins long terme les plantes transgéniques introduites dans l'alimentation», leur demandant d'autre part «de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les repas servis [dans leurs cantines scolaires] soient exempts d'OGM».

Dans la cuisine expérimentale de RHD Vallée, à Champdeniers.

Restauration collective **qualité** *et* **sécurité**

Une entreprise des Deux-Sèvres regroupe la plupart des industriels et des opérateurs français de la restauration hors domicile

Par **Jean Roquecave** Photos **Claude Pauquet**

Clin d'œil à la Silicon Valley californienne, RHD Vallée travaille depuis 1995 à l'amélioration de la restauration collective. A Champdeniers, dans les Deux-Sèvres, le GIE RHD (restauration hors domicile) Vallée regroupe les industriels et les opérateurs de la restauration collective, cantines scolaires et restaurants universitaires, hôpitaux, maisons de retraite, armée, restaurants d'entreprises et administratifs. *«C'est un outil unique en France, à la fois réservoir de matière grise et interface,* explique René Falanga, délégué général de RHD Vallée. *Nous mettons en relation les fournisseurs et les opérateurs de la restauration collective afin d'arriver à une nourriture plus adaptée, de meilleure qualité, et avec une sécurité maximale.»* Ses adhérents représentent l'ensemble de la filière. Citons Marie Surgelés, Socopa, Danone, le groupe Avenance, numéro 1 de la restauration concédée en France, l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, l'Associaton nationale de la restauration municipale, Veritas, Pomona pour la distribution, TFE pour la logistique et Electrolux pour le matériel. *«C'est une structure collégiale,* note René Falanga, *dont les solutions sont élaborées et acceptées par l'ensemble des professionnels. Car toute solution qui ne sera pas validée par l'ensemble de la chaîne sera boiteuse.»* Sur un problème concret, RHD Vallée constitue un groupe de travail rassemblant des compétences à l'échelon national, pendant six mois. La solution avancée est testée dans le département des Deux-Sèvres et en Poitou-Charentes.

Un autre outil de RHD Vallée est sa cuisine expérimentale de Champdeniers. C'est une interface entre les besoins de ceux qui font manger et les possibilités d'offres des producteurs et de l'industrie agroalimentaire. Lors d'une journée de travail, des cuisiniers de restaurants scolaires, municipaux ou hospitaliers rencontrent les représentants des fournisseurs, qui apportent produits et idées de recette. Les chefs les réalisent, les dégustent et apportent leurs suggestions et leurs critiques, en présence de spécialistes de la diététique et de la sécurité alimentaire. *«Lors de ces séances de "debriefing"*, dit René Falanga, *nous abordons tous les aspects du produit, de la présentation au coût des portions, ensuite les industriels peuvent tenir compte des critiques et des suggestions qui leur sont faites. Quant à la sécurité alimentaire, si on ne les arrêtait pas, les chefs y consacreraient toute la séance.»*

«Le principe de précaution doit être intégré dans la vie de tous les jours»

En 1995, la sécurité alimentaire n'occupait pas le devant de la scène, le problème était plutôt le constat que les enfants dans les cantines d'écoles, les malades dans les hôpitaux et les pensionnaires des maisons de retraite mangeaient mal. Il fallait trouver des solutions pour que les plateaux-repas ne reviennent pas pleins à cause d'une nourriture inadaptée ou de mauvaise qualité. Pourtant, cette question est une toile de fond permanente dans le travail du GIE. *«Le principe de précaution doit être intégré dans la vie de tous les jours*, affirme René Falanga. *Dans notre cuisine expérimentale, tous les travaux sont analysés sous l'angle de la sécurité alimentaire, et nous faisons de la formation aux méthodes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point), qui deviennent obligatoires partout.»* Le principe des règles HACCP est qu'entre le point de départ du produit et son arrivée dans une assiette, la sécurité absolue sur la totalité de la chaîne est impossible, mais qu'il faut intervenir sur les points de crise où le danger est le plus grand, comme l'ouverture des produits congelés ou emballés sous vide ou le transbordement d'un camion frigorifique aux armoires réfrigérées de l'établissement destinataire. *«Nous agissons au ras du terrain, l'idée est d'aller dans une cuisine et de voir comment faire compte tenu de sa configuration – comprendre par exemple pourquoi on n'y prend pas la température des frigos chaque matin. Dans une municipalité, on ne va pas parler de la listéria tout le temps, il y en a, quoi qu'on mange. Il faut faire en sorte que ça ne prolifère pas trop.»*

Paroles d'industriels

Parmi les industriels représentés lors d'une journée de travail dans la cuisine expérimentale de RHD Vallée, un des géants du secteur, Soprat Père Dodu, implanté à Elven, près de Vannes, 500 salariés, 600 MF de chiffre d'affaires, dont 40% dans la RHD. A l'autre extrémité du paysage industriel, Pierre Milleret, une charcuterie artisano-industrielle spécialisée dans les produits du terroir qui emploie 19 personnes à Dissay, dans la Vienne, pour un chiffre d'affaires de 12 MF dont 20% en RHD. «La sécurité alimentaire, dit Eric Macé, directeur commercial de Père Dodu, est notre cheval de bataille, et elle prendra de plus en plus d'importance dans l'avenir. Pour l'assurer, nous travaillons sur la traçabilité des produits, la sécurité bactériologique et l'absence d'allergènes. Notre service qualité est présent à tous les niveaux de la chaîne : contrôle des matières premières, de la production et des produits finis. La fabrication est basée sur le principe de la marche en avant : un produit ne doit jamais revenir en arrière sur la chaîne de production. A chaque étape, les locaux sont désinfectés et contrôlés. Nous avons un laboratoire intégré et un vétérinaire de la DSV est chez nous en permanence. Nous effectuons des prélèvements réguliers et des analyses de contrôle sont réalisées par le laboratoire départemental. Pour nous, les allergènes sont une vraie préoccupation. D'une part, les seuils de sensibilité sont très bas chez les enfants et, d'autre part, on constate l'arrivée de nouvelles allergies, souvent mal identifiées, à côté des allergies "traditionnelles". Pour y répondre, nous supprimons un maximum d'allergènes de nos produits, ainsi nous n'utilisons pas d'huile d'arachide. Quant aux OGM, nous n'en utilisons pas.» «La traçabilité interne et externe de nos produits est un élément essentiel de la sécurité alimentaire, explique Jean-Luc Couillault, PDG de Pierre Milleret. Nous effectuons également des contrôles bactériologiques réguliers, des contrôles de température permanents et nous insistons sur le nettoyage des locaux et la désinfection du matériel. Pourtant, on ne peut échapper aux bactéries. Quand j'achète des matières premières, j'achète en même temps de la listéria et des salmonelles. Notre travail, c'est d'empêcher leur prolifération. Si on trouve de la listéria, c'est qu'on fait des analyses. Ceux qui ne font pas d'analyses n'ont jamais de bactéries et jamais de listéria, et il faudra s'habituer à ce qu'on retire des lots du marché, sans que ce soit considéré comme une sanction ni comme une mauvaise santé de l'entreprise.» Jean-Luc Couillault regrette au passage les lacunes de la réglementation et les tolérances dans son application. «En dessous d'un certain volume de production, les contrôles sont moins exigeants, par exemple la présence d'un lave-mains dans l'atelier n'est pas nécessaire. Mais la bactérie ne connaît pas de seuil. Et des entreprises non conformes sont tolérées parce qu'elles font du chantage à l'emploi. Dans la région, certains font de la RHD comme au Moyen Age. Mais quand ces gens ont un problème, c'est toute la profession qui trinque.»

Le poids lourd comme la PME partagent une inquiétude commune, quant à la pression des opérateurs sur les prix : «Les collectivités ont des budgets limités, dit Eric Macé, nous sommes obligés de suivre tout en ayant des produits de plus en plus qualitatifs, ce qui nous amène à avoir un outil de production de plus en plus performant.» Et Jean-Luc Couillault s'interroge : «Les collectivités demandent des prix toujours plus bas, est-ce que ce sera toujours compatible avec la sécurité alimentaire ?»

Du consommateur au *consom'acteur*

Le secteur de la distribution de produits bio en France se porte bien. En cinq ans, le réseau de magasins Biocoop, leader français dans ce domaine, a vu son chiffre d'affaires multiplié par trois

Par **Mireille Tabare** Photo **Bruno Veysset**

Alertés par les dangers réels ou potentiels liés à l'alimentation, de plus en plus de consommateurs refusent d'acheter les yeux fermés et veulent pouvoir choisir en toute conscience les produits qu'ils vont consommer. Mais comment s'y retrouver au milieu de la profusion d'appellations – produit diététique, produit bio, produit naturel, fermier, AOC… – qui fleurissent dans les rayonnages des supermarchés ? Comment faire son choix et sur quels critères ?

Il existe à Poitiers depuis 1991, à l'enseigne du Pois Tout Vert, un magasin d'un genre un peu particulier. D'abord parce qu'il propose à la vente des produits alimentaires biologiques et fait la promotion d'une agriculture différente, plus respectueuse de l'environnement et de la santé. Mais aussi parce qu'il se positionne à contre-courant des règles du jeu économique habituelles en favorisant, dans son fonctionnement, l'émergence de nouveaux rapports entre consommateurs et producteurs.

Cette démarche originale, spécifique aux magasins du réseau Biocoop, s'inscrit dans leur histoire. Dans les années 70, des consommateurs, conscients des dangers de l'agriculture intensive, font le choix de l'agriculture biologique. Pour s'approvisionner en produits bio, ils créent des groupements d'achat fonctionnant selon des principes coopératifs. Le réseau Biocoop est né en 1987 de la réunion de ces groupements d'achat autour d'une charte commune, reprenant les principes fondateurs : la vente de produits bio, la promotion de l'agriculture biologique, la garantie de qualité, de traçabilité et de transparence des produits, et une gestion indépendante, coopérative et solidaire.

«Le réseau Biocoop – 190 magasins – est le seul distributeur à respecter un cahier des charges officiel, sous le contrôle d'un organisme

CULTIVER AUTREMENT

L'agriculture biologique est actuellement régie par un cahier des charges très précis, établissant le respect d'un certain nombre de techniques et de pratiques, et comportant notamment l'interdiction d'utiliser des engrais et des pesticides chimiques, ou des OGM. La certification «produit de l'agriculture biologique (AB)» est rigoureusement contrôlée par des organismes indépendants agréés.

On compte en France, 8 140 exploitations en agrobiologie, soit 1% des surfaces cultivées. C'est encore peu : la France occupe le 5e rang dans l'Union européenne en terme de surfaces bio, après l'Italie, l'Allemagne, l'Autriche et l'Espagne.

Un plan pluriannuel de développement a été mis en place en 1997, prévoyant la multiplication par dix en dix ans des surfaces cultivées en biologie.

De fait, en deux ans, ces surfaces ont été multipliées par deux. Une progression encore insuffisante pour faire face à la demande toujours croissante de produits bio (plus de 25% en 1997 et 1998).

certificateur agréé, et à offrir au consommateur une assurance de qualité, explique Jeanine Doutreleau, gérante du Pois Tout Vert depuis sa création. *Grâce à la mise en place d'un "service produits" qui mène des recherches en amont, nous sommes en mesure de garantir l'origine des approvisionnements, les conditions de production, de transformation et de distribution. Ce qui implique, en cas de doute, de mettre en œuvre le principe de précaution.»* Le réseau Biocoop s'est par exemple engagé, au titre de ce principe, à ne pas distribuer de produits susceptibles de contenir des OGM. Or on trouve des traces d'OGM, sous forme d'additifs à base de soja ou de maïs, dans un très grand nombre de produits de consommation courante. Les magasins Biocoop ont donc exclu de la vente tous les produits, même certifiés bio, contenant des additifs non bio. La charte Biocoop stipule également la transparence des prix à tous les stades. En termes de gestion, les magasins adhérents s'engagent à pratiquer les marges les plus justes, des prix corrects à la production et raisonnables pour les consommateurs.

«Nous donnons toujours la priorité à l'approvisionnement local. Il ressort alors de notre propre responsabilité de choisir les produits et d'en garantir la qualité»

Avec une surface de vente de 120 m² en alimentaire et de 60 m² en produits divers, le Pois Tout Vert propose une large gamme de produits bio – fruits et légumes, produits frais, pain, épicerie – ainsi que des produits écologiques pour les soins du corps, l'habitat, le jardin, les loisirs. Depuis sa création, le magasin a connu une progression régulière. En 1999, il a ouvert un deuxième magasin à Châtellerault. Neuf salariés sont employés sur ces deux points de vente, dont le chiffre d'affaires annuel global atteint 6 MF. *«Grâce à la possibilité d'approvisionnement auprès de trois centrales d'achat indépendantes, elles-mêmes adhérentes à la charte Biocoop, nous présentons actuellement à la vente près de 4 000 références,* note Jeanine Doutreleau. *En même temps, conformément à notre objectif principal – contribuer au développement de l'agriculture biologique –, nous donnons toujours la priorité à l'approvisionnement local. Il ressort alors de notre propre responsabilité de choisir les produits et d'en garantir la qualité.»* Localement, dans l'agriculture bio, on trouve principalement des producteurs de céréales et de viandes, mais peu de maraîchers. Farine, miel, vin, tels étaient, jusqu'à une époque récente, les seuls produits locaux disponibles en magasin. L'ouverture d'un deuxième magasin à Châtellerault a permis au distributeur de se rapprocher des consommateurs mais également des producteurs, notamment ceux du nord de la Vienne, dont certains producteurs de fruits et légumes, ce qui a entraîné une croissance sensible de la vente de ces produits en magasin, en particulier les pommes, les salades, les radis et les pommes de terre. *«Nos volumes d'achat augmentant régulièrement, nous sommes désormais en mesure de nous engager à acheter aux agriculteurs bio une part conséquente de leur récolte, ce qui les incite à produire et à diversifier leur production. C'est ainsi que, pour répondre à notre demande, un producteur local de pommes de terres avec qui nous avons passé ce type de contrat va se lancer cette année dans la culture des courgettes et des melons.»*

Un autre enjeu vital pour le développement de l'agriculture biologique, c'est la participation et le soutien des consommateurs eux-mêmes. Dans ce sens, l'équipe du Pois Tout Vert multiplie les actions en faveur d'un rapprochement entre consommateurs et producteurs. Par des campagnes d'information auprès des clients sur les modes actuels de production et d'alimentation, sur les avantages de l'agriculture bio. En suscitant des rencontres entre consommateurs et producteurs. Ainsi, pour fêter l'anniversaire du magasin de Châtellerault, le Pois Tout Vert a prévu d'organiser un marché réunissant les agriculteurs bio locaux fournisseurs du magasin. *«Le consommateur a un rôle clé à jouer : en achetant au producteur bio ses produits, il lui permet de vivre de sa production. S'il prend conscience de cet enjeu, il viendra chez nous, non pas comme il irait au supermarché, mais parce qu'il a fait le choix, en toute connaissance de cause, d'acheter et de soutenir les produits bio, en consommateur averti et responsable, en consom'acteur.»* ■

LES EXIGENCES DE LA TRANSPARENCE

Depuis des années, les responsables de l'agriculture biologique tentent d'alerter les autorités sur les risques de fraude au niveau de la filière d'importation de produits bio, du fait de la forte croissance de la demande conjuguée à une offre française déficitaire en la matière. Les récentes enquêtes judiciaires ouvertes à l'encontre de certains grossistes en "céréales bio" confirment ces craintes. En avril dernier, la cour d'appel de Poitiers a confirmé les peines prononcées contre le dirigeant d'Agro-Atlantique, société implantée au Futuroscope, dans une affaire de viande bovine biologique d'origine douteuse. Une autre affaire, en cours, porte sur des céréales "conventionnelles" revendues sous le label bio. Pour empêcher ces fraudes, les défenseurs de l'agriculture bio proposent d'abord d'instituer un contrôle des négociants en produits bio – qui n'existe pas actuellement –, d'harmoniser et de renforcer l'action des organismes certificateurs, et surtout de favoriser l'essor de la production végétale bio destinée à l'alimentation animale. La crédibilité de la filière bio en France est à ce prix.

Risques industriels : la Drire coordonne l'action des différents services de l'Etat et supervise l'ensemble des procédures de contrôle

Par **Jean Roquecave**

Gendarme *de l'industrie*

En matière de contrôle des installations industrielles, la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Drire) coordonne l'action des services de l'Etat (Directions des services vétérinaires, Directions départementales des affaires sanitaires et sociales, Services départementaux d'incendie et de secours), sous l'autorité des préfets. *«La compétence de la Drire est d'ordre technique,* affirme André Dubest, chef du service régional de l'environnement industriel, *ainsi nous n'avons pas de conseil à donner à la direction de services vétérinaires sur les contrôles qu'ils effectuent dans les abattoirs, en revanche, nous pouvons apporter un appui technique si une chambre froide utilise de l'ammoniaque.»*

PRINCIPE DE L'AUTOSURVEILLANCE POUR LES REJETS LIQUIDES ET AÉRIENS

Au premier rang des préoccupations de la Drire, les rejets des entreprises, dans l'eau ou dans l'air. *«Pour les rejets des entreprises, le principe est l'autosurveillance,* souligne André Dubest. *Il y a une douzaine d'entreprises par département, dans la chimie ou dans l'agroalimentaire, que nous suivons régulièrement.»* Les industriels envoient des prélèvements à leur laboratoire interne, lequel recale ses résultats en faisant contrôler ses analyses à intervalles réguliers par un laboratoire extérieur. Pour les rejets liquides, la Drire travaille avec les agences de l'eau, car l'impact sur le milieu naturel est très important.

Pour les rejets aériens, les grandes entreprises, comme les cimenteries, pratiquent la plupart du temps des mesures de pollution en continu et travaillent avec des organismes spécialisés qui disposent d'un agrément ministériel. Dans ce cas, les rapports remis à l'entreprise sont également adressés à la Drire. *«Les gens qui ne sont pas sérieux, on les connaît,* note André Dubest. *Cela peut être un industriel qui nous envoie des analyses de prélèvement d'eau "du robinet". Ça existe, mais c'est marginal, peut être un cas sur cent, et on le détecte très vite.»* En cas d'infraction, les services de la Drire dressent un procès-verbal, et la sanction peut aller d'une amende de quelques centaines de francs jusqu'à de la prison ferme. En Poitou-Charentes, en 1999, sur les 1 036 établissements classés qui relèvent de la Drire, 17 procès-verbaux ont été dressés (19 en 1998), dont 7 concernaient des carrières (sur 293 carrières).

Les préoccupations de la Drire peuvent évoluer : *«La priorité de la Drire, c'est le risque industriel,* indique André Dubest. *Pour les silos, depuis la catastrophe de Blaye en 1998, le ministère nous a demandé de les contrôler et nous avons entrepris de faire le tour de tous les silos de la région.»*

Il reste que pour les fonctionnaires de la Drire, le Poitou-Charentes n'est pas une région «à problèmes». Ici, l'industrialisation est diffuse, et il n'existe pas de grosses zones industrielles comme dans la vallée du Rhône, autour du Havre ou de Marseille. *«Il faut pourtant toujours partir du principe que l'accident peut arriver, donc disposer de secours suffisamment importants, mettre sur pied des plans d'opérations internes et, le cas échéant, des plans particuliers d'intervention des pouvoirs publics.»*

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE POUR LES APPAREILS EN PRESSION

Au fil des évolutions réglementaires issues notamment des directives européennes, la façon de travailler de la Drire s'oriente de plus en plus vers une délégation de ses attributions et réalise un contrôle *a posteriori*. Ainsi, en ce qui concerne les appareils en pression, comme les citernes à gaz, la conformité des appareils était

jusqu'à présent matérialisée par un poinçon de l'Etat, qu'une entreprise pouvait apposer elle-même par délégation et sous le contrôle de la Drire. La directive européenne en vigueur depuis décembre 1999 institue une nouvelle approche qui fait passer le principe de responsabilité de l'Etat à l'industriel. Désormais, une entreprise comme Citergaz, qui farbique des citernes à Civray, apposera sur ses produits un marquage CE sous sa propre responsabilité, avec le contrôle d'un organisme agréé comme le bureau Veritas ou Apave, la Drire surveillant l'organisme.

1 500 APPRÉCIATIONS POSSIBLES SUR UN POIDS LOURD, 130 SUR UNE AUTOMOBILE

Le contrôle technique des véhicules, attribution traditionnelle de la Drire – le service des mines – fonctionne différemment selon les catégories de véhicules. Le contrôle technique des véhicules légers est assuré par des centres agréés, dépendants de réseaux qui ont en charge l'organisation et la surveillance du fonctionnement, la Drire intervenant au second niveau.
«En revanche, dit Serge Bourinet, *l'Etat n'a pas délégué le contrôle des poids lourds et des véhicules de transport en commun. Les conséquences d'un accident sur de tels véhicules sont potentiellement plus importantes que sur une voiture particulière. Ainsi, sur un poids lourd, il existe 1 500 appréciations possibles quand on en compte 130 sur une voiture particulière, sans préjudice des réglementations spécifiques, à chaque type de véhicule, comme les transports en commun. Dans ses propres centres de contrôle technique, répartis dans les quatre départements, la Drire a réalisé 47 000 visites techniques en 1999 en Poitou-Charentes.»*

GPL ET SÛRETÉ NUCLÉAIRE

La Drire assure aussi le contrôle des véhicules qui sont transformés pour fonctionner au GPL. Les transformations qui doivent être réalisées par un installateur agréé donnent lieu à une réception du véhicule à titre isolé avant sa remise en circulation dans un centre de contrôle technique de la Drire, une formalité indispensable pour pouvoir modifier la source d'énergie qui figure sur la carte grise.
La Drire contrôle aussi la sécurité des installations nucléaires. Cette activité, très spécialisée, est assurée, pour la région, par une division de la sûreté nucléaire installée à Bordeaux, et qui contrôle trois centrales, à Civaux dans la Vienne, Braud-Saint-Louis sur l'estuaire de la Gironde et Golfech en Tarn-et-Garonne. ■

Saint-Gobain joue la carte environnement

La branche «conditionnement» du groupe Saint-Gobain spécialisée dans la fabrication de bouteilles, pots et flacons de verre, rassemble neuf unités en France, dont six sous le nom de Saint-Gobain Emballage. Le site de Châteaubernard (bouteilles) est parmi les plus importants avec une production annuelle de 300 000 tonnes de verre. Il est aussi pilote : après deux ans de préparatifs, l'usine charentaise a obtenu la certification Iso 14001 en juillet 1999, soit la garantie d'un management respectueux des règles environnementales pour le produit et son processus d'élaboration.
Selon la Drire, qui favorise la propagation de la norme apparue en octobre 1996, seulement une dizaine d'entreprises de la région Poitou-Charentes sont impliquées dans cette voie volontaire.
Déjà rompue à la pratique du recyclage du verre depuis le début des années 70, l'entreprise Saint-Gobain s'est engagée à réduire sa production de déchets, de rejets liquides et d'émissions atmosphériques, à alléger le poids des contenants et à abaisser sa consommation d'énergie.
L'outil Iso 14001 est d'abord apparu comme le moyen de maîtriser un ensemble de contraintes réglementaires et environnementales ainsi que les coûts associés. La norme permet également de confirmer le climat de confiance instauré avec le milieu environnant et de remettre à plat le procédé de fabrication afin de réduire les pertes de matières premières et leur consommation. Elle est encore, dans la relation client-fournisseur, complémentaire du système qualité.
«C'est aussi une démarche fédératrice à l'intérieur de l'entreprise. Nous sommes dans une zone rurale et, parmi le personnel, des gens pêchent, chassent et sont sensibles à cette notion», explique Fabrice Chartrain, animateur sécurité-environnement.
Avec un investissement de plusieurs millions de francs, une réorganisation minutieuse relayée par chaque chef de service et un suivi de tous les instants, Saint-Gobain Emballage vise les réductions suivantes pour l'année 2005 : - 50 % de déchets en décharge, - 90 % de rejets d'eau industriels, - 10 % de CO2, - 60 % d'oxyde de soufre, - 50 % d'oxyde d'azote et - 30 % de poussière. La démarche sera étendue aux cinq sites frères à l'horizon 2002.
La norme 14001 intègre par ailleurs la prévention des risques d'urgence. Sans s'être initialement engagée sur ce point, Saint-Gobain Châteaubernard a rapidement tiré les leçons de l'ouragan du 27 décembre 1999. L'entreprise charentaise avait dû être secourue par un groupe électrogène afin de disposer de l'eau nécessaire au refroidissement de ses fours qui atteignent la température de 1 500 degrés. Son alimentation en eau étant en partie – et à l'époque – dépendante de l'extérieur.
L'entreprise a, depuis lors, organisé son autosuffisance en eau, y compris en cas de panne de courant.

Astrid Deroost

Une responsabilité pénale du chercheur

Notre société cherche à responsabiliser les hommes de science, mais le législateur n'en est qu'à ses premiers pas. C'est le sujet de thèse en droit de Frédérique Deloffre qui a étudié notamment l'affaire du sang contaminé

Entretien **Laetitia Becq-Giraudon** Photo **Bruno Veysset**

Titulaire d'un baccalauréat scientifique, Frédérique Deloffre s'oriente vers des études de droit à l'Université de Poitiers. Elle vient de soutenir sa thèse, intitulée *La Responsabilité pénale du chercheur scientifique*, dans le cadre de l'Ecole doctorale des sciences juridiques. Ses recherches ont été effectuées au sein de l'équipe poitevine de recherche et d'encadrement doctoral et sous la direction de Michel Massé, professeur à la faculté de droit de Poitiers. Totalement originaux et innovants, parfois troublants pour le lecteur et sans complaisance pour les faits évoqués et les personnes incriminées, ses travaux, et les réflexions qui en découlent, lui ont permis d'appliquer le droit à son goût pour la culture scientifique.

L'Actualité. – Pourquoi le droit pénal est-il apparu dans la vie du chercheur scientifique ?

Frédérique Deloffre. – La recherche scientifique est une nécessité, car elle est encore synonyme de progrès. Mais la liberté du chercheur peut aussi parfois s'opposer aux droits fondamentaux de la personne. C'est pour départager le conflit entre ces deux valeurs que le droit pénal est intervenu. En histoire par exemple, c'est une thèse négationniste qui a fait qu'une incrimination concernant le «chercheur scientifique» a été créée. Le 2 juillet 1986, la soutenance de la thèse d'Henri Roques, dont les travaux visaient la négation du génocide juif, est annulée. Le «chercheur» ne peut plus se prévaloir de son titre de docteur de l'Université de Nantes. Mais la thèse n'est pas pour autant enterrée… Ce n'est qu'en 1990 que la loi Gayssot réprimera de telles idées, avec pourtant une répression insuffisante car elle est mal adaptée à la répression de tous les écrits négationnistes. Dans le domaine de la biologie et de la santé, la loi Huriet, qui réglemente l'activité même de la recherche en matière d'expérimentation humaine, a été promulguée en 1988. Cette loi évite au chercheur d'être sous la responsabilité d'un droit pénal commun, en le plaçant sous un droit pénal spécifique. Mais il faudra attendre 1994 et les lois bioéthiques pour voir le droit pénal interdire, pour la première fois dans les «sciences dures», des champs entiers de recherche, en particulier sur l'embryon humain. Dans ce cas, les lois sont intervenues avant même que la science ait pu réaliser le clonage humain ou la procréation médicalement assistée la plus extrême possible. Le droit pénal a sans doute fait une application du principe de précaution. En effet, en biologie particulièrement, les données évoluent en permanence. On imagine très mal quel peut être le risque réel. Le législateur a donc pris en compte la situation la plus grave qui pourrait se réaliser et choisi alors l'interdiction.

Sur quels cas avez-vous travaillé ?

De façon générale, je n'ai choisi que les cas pour lesquels il y avait eu une décision judiciaire, qu'elle soit pénale, civile ou administrative. Je cite dans ma thèse de nombreuses personnes. Le doute ne m'était pas permis. C'est le cas des fraudes scientifiques, du négationisme ou de l'affaire du sang contaminé.

Choisissons ce dernier exemple : à la lecture du procès (*«Sang et droit», Revue trimestrielle de la Cour d'appel de Versailles*, décembre 1993), on constate que, dans cette affaire, se pose la question de l'existence d'une responsabilité du chercheur. Les médias ont beaucoup parlé des médecins, des administrateurs, des politiques, mais pas des chercheurs. Or, il est apparu que parmi les médecins, condamnés en tant que tels,

l'un d'entre eux, Jean-Pierre Allain, était aussi un chercheur, réputé pour ses travaux sur l'hémophilie. On a très peu parlé de ses expériences. Il avait pourtant remarqué la proportion élevée d'hémophiles contaminés par le virus du sida, suggérant même à l'un de ses patients de n'utiliser que des lots de sang chauffés. Jean-Pierre Allain (qui était l'un des administrateurs du Centre national de la transfusion sanguine), n'aurait-il pas dû, en application du principe de précaution, prendre lui-même la décision de supprimer les lots susceptibles d'être contaminés ou informer sans discontinuité les autorités compétentes ?
Le droit pénal est intervenu à son encontre, mais pour sa fonction de médecin et non pour sa fonction de chercheur. Ce qui est étonnant, c'est de constater, en lisant les audiences du procès, qu'il y a été question des recherches de Jean-Pierre Allain. A chaque fois, le sujet a été écarté par celui-ci qui, d'après lui, n'aurait pas été entendu par ses pairs du CNTS. Mais un scientifique ne doit-il pas toujours chercher à faire passer l'information qu'il détient ? Dans ce cas, c'est, pour moi, de la non-assistance à personne en danger. Il y avait vraisemblablement trop de pression, et surtout trop d'argent en jeu, pour que le docteur Allain dénonce le risque des lots de sang non chauffés. Pourtant, même en période d'incertitude, il aurait dû intervenir et agir selon le principe de précaution. Dans cette affaire, le profit économique est passé avant les vies humaines.

Le principe de précaution ne risque-t-il pas de freiner la science ?

Il faut bien distinguer deux cas : le principe de précaution, comme outil de décision dans les problèmes scientifiques, et le droit pénal, intervenu pour éviter la modification de l'humanité, au détriment parfois de l'avancement de la science. C'est la limite véritable à la recherche scientifique : si on modifie l'Homme, et surtout sa descendance, si l'essence même de l'Humanité est en danger, celle-ci doit s'arrêter. Dans tous les cas, le fondement des lois reste la dignité de la personne humaine. Cependant, les lois et la recherche vont évoluer. Peut-être qu'un jour, alors, l'Humanité s'en trouvera modifiée. Or, le ressenti humain vis-à-vis de telle ou telle recherche peut varier. C'est pourquoi la protection de l'Humanité doit rester le seul critère pour accepter une recherche. Certes aujourd'hui, à bien des égards, il est difficile de donner une définition exacte de l'Humanité. Pourtant on la pressent. Par exemple, on la définit souvent au travers des crimes contre l'Humanité, permettant, *a posteriori*, d'accepter telle ou telle expérience.

Comment cette responsabilité pénale du chercheur scientifique va-t-elle évoluer ?

Deux grands problèmes subsistent. Le premier est le cloisonnement de la recherche scientifique et des laboratoires. Le second est que la recherche est génératrice de désirs infinis. L'exaltation du scientifique est souvent telle, et les subventions de recherche si importantes (en particulier dans le domaine de la génétique), que parfois celui-ci ne sait plus où sont les limites raisonnables à ses découvertes. Ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui en législation n'est, à mon avis, qu'une petite digue temporaire. Les textes pénaux concernant la recherche scientifique sont nombreux. Mais nous avons pu constater que les scientifiques sont peu inquiétés en pratique. Dans le domaine de la bioéthique et de la fraude scientifique notamment, les textes nouveaux ne sont pas

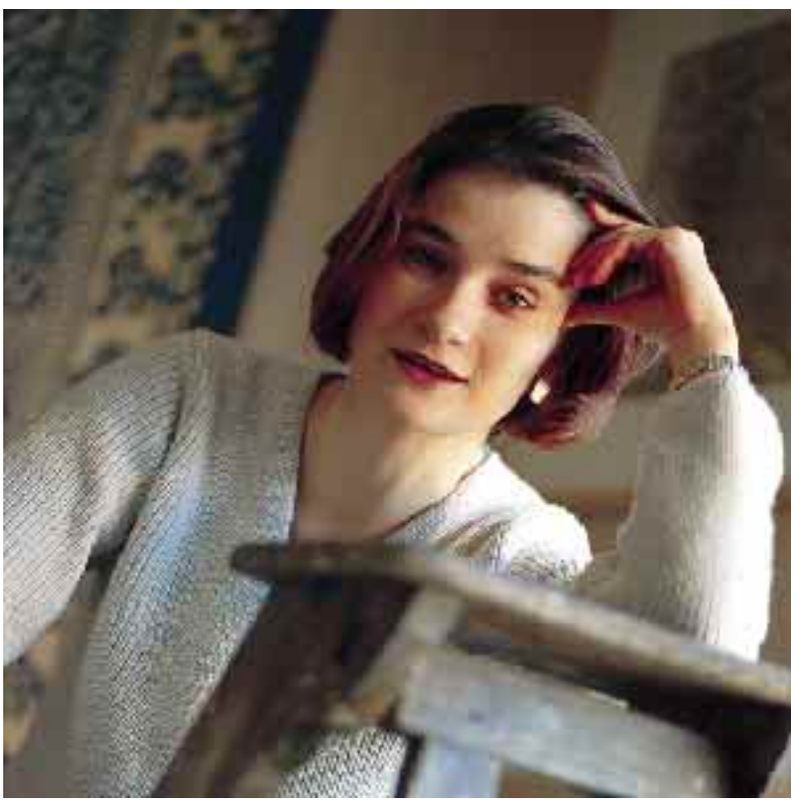

appliqués. Il est certain que nous ne pouvons demander aux chercheurs plus qu'ils ne peuvent donner ou savoir. Mais ils ont envers la société une véritable obligation d'information pour éviter des catastrophes telles que celle du sang contaminé. D'où le rôle primordial de l'information scientifique.
La réflexion ne peut pas se concevoir à la seule échelle française. Au niveau international, il faudrait mettre en place une politique commune. Mais cela sera très difficile, tous les pays n'ayant pas la même façon de penser vis-à-vis du progrès scientifique. Dans ce domaine, le seul organisme qui nous paraît aujourd'hui capable de créer un consensus, c'est l'Unesco. ■

Villes françaises du **Nouveau Monde**

Aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, les ingénieurs militaires français ont fondé des villes dans le Nouveau Monde en s'inspirant de leurs expériences métropolitaines sur les grands chantiers urbains contemporains, Sarrelouis, Neuf-Brisach, Brest ou Rochefort

Par **Mireille Tabare** Illustrations **Archives nationales - Centre des archives d'outremer**

« *Canada, Louisiane, Martinique, Guadeloupe, Saint-Domingue, Guyane, il fut un temps où la France régnait aux Amériques sur d'immenses espaces coloniaux, dont notamment la majeure partie du continent nord-américain,* explique Emmanuel de Fontainieu, directeur du Centre international de la mer à Rochefort. *C'est une période que la mémoire des Français a un peu occultée. La Couronne royale, pour consolider ses positions et attirer de nouveaux colons dans ces territoires, y fit construire des villes, plusieurs dizaines de villes ! On connaît mal l'histoire de ces villes. Certaines ont disparu, d'autres se sont transformées. Quelques-unes, comme Montréal, La Nouvelle-Orléans ou Fort-de-France, ont conservé dans leurs vieux quartiers l'empreinte du modèle urbain français d'origine.»* L'exposition présentée jusqu'au 14 mai 2000 à la Corderie royale de Rochefort invite à la découverte de ces villes du Nouveau Monde et de leurs bâtisseurs. Plans de villes, cartes maritimes, illustrations naïves, c'est un voyage dans un monde d'images évoquant l'univers colonial et l'aventure des ingénieurs du roi, leurs rêves, leurs projets, leurs réalisations. *«Cette exposition et le livre qui l'accompagne rassemblent des documents souvent inédits, issus de fonds d'archives peu connus tels le Centre des archives d'outremer d'Aix-en-Provence,* explique Emilie d'Orgeix, commissaire de l'exposition. *Ils proposent les éléments d'une analyse comparative de l'ensemble des projets et réalisations françaises au Nouveau Monde et tentent de cerner cette question : existe-t-il un modèle urbain français spécifique aux colonies américaines et inspiré du modèle métropolitain ?»*

Plan de Louisbourg dans l'île Royale, en Nouvelle-France, 1745, par Etienne Verrier.

L'aventure coloniale française aux Amériques, qui débute au XVI^e^ siècle avec l'implantation au Canada, prend réellement son essor au début du XVII^e^ siècle grâce à l'extension des possessions à la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, et à la fondation de compagnies de commerce dans tous ces territoires. Ports de pêche ou de transit, petites exploitations agricoles ou comptoirs de commerce, la première Amérique française est constituée de dizaines de bourgades, en général construites sur une hauteur, à proximité d'une voie d'eau, et protégées de tours et de palissades en bois.

Dans la deuxième moitié du XVII^e^ siècle, un changement s'opère dans la politique urbaine coloniale française avec le rachat ou le contrôle par la Couronne de plusieurs colonies, et l'envoi sur place de gouverneurs, d'intendants, puis, à partir de 1685, d'ingénieurs militaires chargés de consolider les bourgades existantes, de créer de nou-

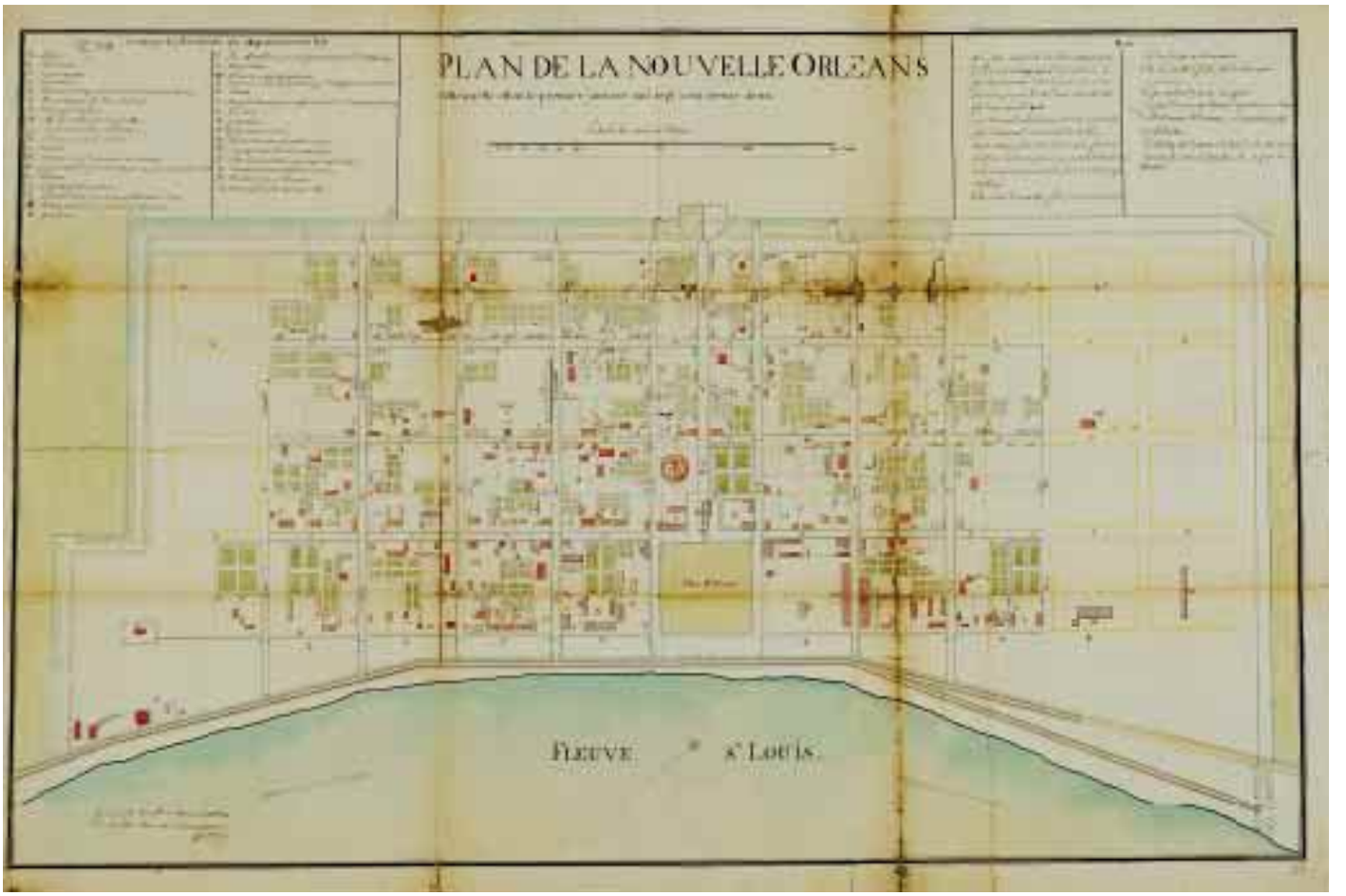

velles villes et de protéger les frontières. Ces ingénieurs du roi, formés à rude école, possèdent déjà à la fin de l'adolescence une solide expérience professionnelle. Initiés dès 6 ou 7 ans sur le terrain à l'art de la fortification par un père ou un oncle, ils sont envoyés vers l'âge de 15 ans sur les champs de bataille. Ceux qui en reviennent suivent, à partir de 17 ans, une formation obligatoire sur l'un des grands chantiers urbains qui fleurissent en France à l'époque de Louis XIV : villes fortifiées aux frontières – Lille, Longwy, Sarrelouis, Neuf-Brisach, Briançon – et arsenaux – Rochefort, Toulon, Brest. Nombre d'ingénieurs formés dans ces chantiers sont partis bâtir des villes dans le Nouveau Monde. Ainsi François Blondel, qui passa quelques mois sur le chantier de Rochefort et dessina les plans de la Corderie royale, est le fondateur de la ville neuve de Fort-Royal en Martinique (l'actuelle Fort-de-France). *«Parmi les ingénieurs du roi, plus de quarante sont partis pour les colonies,* explique Emilie d'Orgeix. *On connaît mal ces hommes au destin souvent passionnant. Très jeunes pour la plupart, souvent malades – ils supportaient difficilement le climat des colonies –, mal payés, ils devaient faire preuve d'initiative et assumer des activités professionnelles très diverses, à la fois défricheurs, cartographes, urbanistes "fortificateurs" et architectes.»*

Dans les «vieilles» colonies (Nouvelle-France, Antilles, Guyane), le travail des ingénieurs a consisté surtout à aménager, restructurer, protéger des

Plan de la Nouvelle-Orléans en 1732, par Ignace-François Broutin.

Vue en perspective de la Nouvelle-Orléans, en 1723, par Jean-Pierre Lassus.

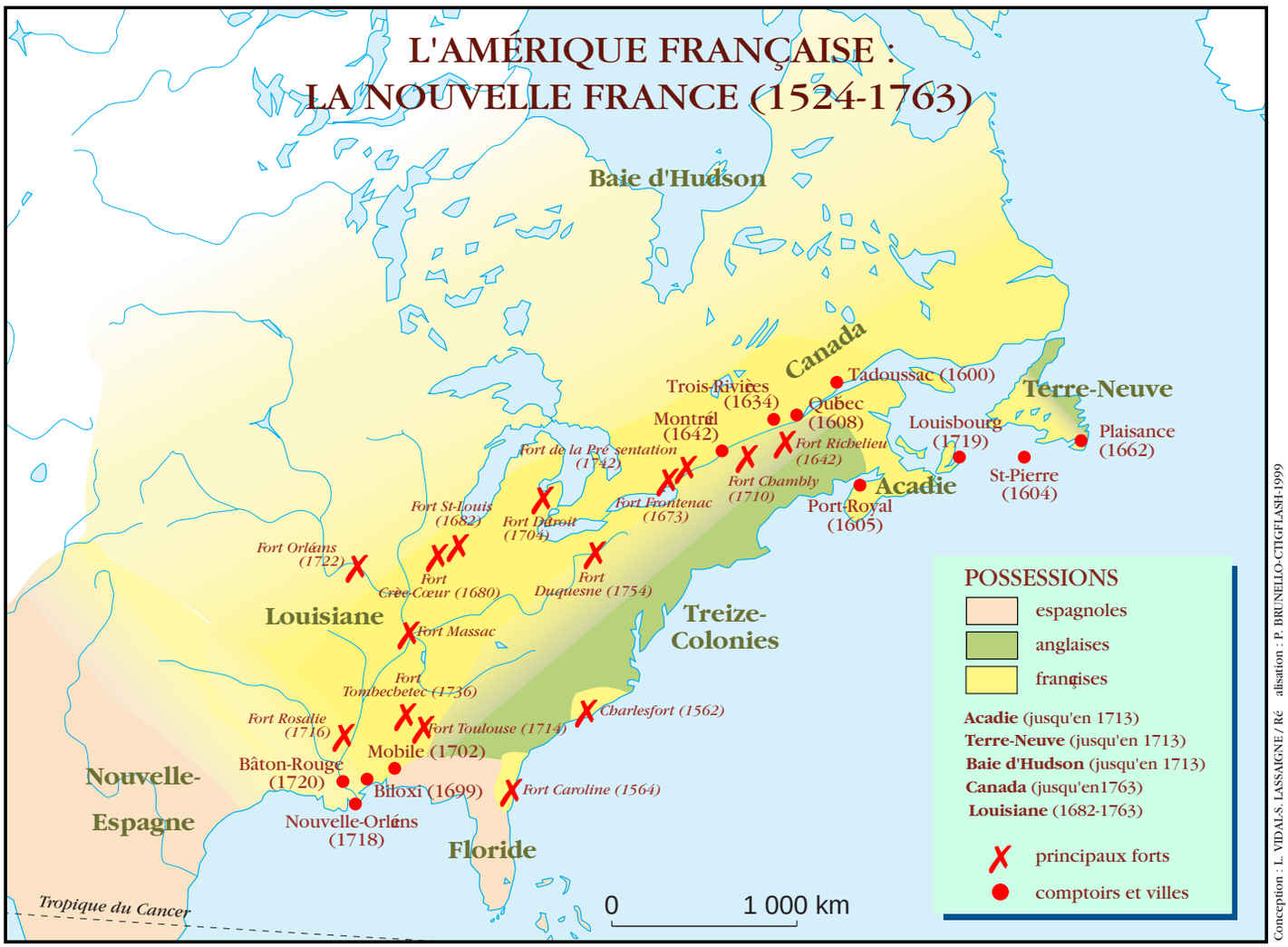

établissements déjà existants. C'est l'exemple de Québec, à l'origine comptoir-forteresse juché sur un promontoire rocheux, où les ingénieurs entreprendront d'harmoniser les tracés de la ville haute et de la ville basse, de construire un port sur le fleuve et de fortifier la ville. A Fort-Royal en Martinique, François Blondel et Benjamin de Combes (ou Descombes) œuvrent à la consolidation du vieux fort déjà existant sur la hauteur, tout en traçant les plans d'une ville neuve et régulière en bordure de la mer.

Dans le cadre de ces «vieilles» colonies, la création de villes *ex nihilo* est rare. L'exemple de Louisbourg est à cet égard exceptionnel. Fondée en 1719 dans l'île Royale en Nouvelle-France (aujourd'hui île du Cap-Breton), c'est une ville entièrement créée par des ingénieurs militaires dans un site vierge de tout établissement antérieur. Cédée aux Anglais en 1744, la ville fut ensuite rasée, puis reconstruite après de longues fouilles archéologiques menées par Parcs Canada à partir de 1960. Dans les «nouvelles» colonies dont le développement s'est effectué plus tardivement – la Louisiane et la partie ouest de Saint-Domingue – ,les ingénieurs militaires ont eu plus de latitude pour créer des villes *ex nihilo*. Ainsi en Louisiane, à l'embouchure du Mississippi, La Nouvelle-Orléans est fondée en 1719. C'est l'exemple parfait de la ville neuve, avec un plan régulier à trame orthogonale. *«Saint-Domingue représente également un cas exceptionnel,* note Emmanuel de Fontaineu. *En vingt ans, plus de quinze villes y ont été conçues* ex nihilo, *toutes selon le même principe : une place principale donnant sur le front de mer, autour de laquelle sont disposés des îlots urbains carrés. Un plan régulier et modulaire qui permet une extension progressive de la ville.»*

Une fois la ville conçue, les ingénieurs ont bien souvent pour mission d'en remplir la trame encore vide, d'inventer des espaces urbains accueillants, fonctionnels, emblématiques et peu coûteux. Ils bâtissent des ports, des quais, des phares, des fontaines, des magasins, des moulins, des garnisons, des hôpitaux, des églises, des édifices publics et privés, autant de constructions visant à créer une cohésion sociale, à renforcer chez les colons le sentiment d'appartenance au royaume de France.

«A la différence des colonies espagnoles où toutes les villes sont construites selon un même schéma directeur, il ne se dégage pas, de toutes ces réalisations urbaines, un modèle colonial français unique, explique Emilie d'Orgeix. *Pour-*

tant la diversité des projets et des créations éclaire de façon manifeste l'esprit commun qui animait les ingénieurs du roi. Tous ces ingénieurs ont exporté le modèle régulier qu'ils connaissaient, le modèle de la ville nouvelle, à la pointe de la modernité, une ville vaste, fonctionnelle et modulable.»

UN TABLEAU EXHAUSTIF DE L'URBANISME FRANÇAIS EN AMÉRIQUE

L'exposition présentée à Rochefort a été conçue et réalisée en partenariat scientifique avec la faculté de langues, arts et sciences humaines (Flash) de l'Université de La Rochelle. Publié simultanément, un ouvrage collectif, *Les Villes françaises du Nouveau Monde*, dresse un tableau exhaustif et comparatif de l'urbanisme français en Amérique.

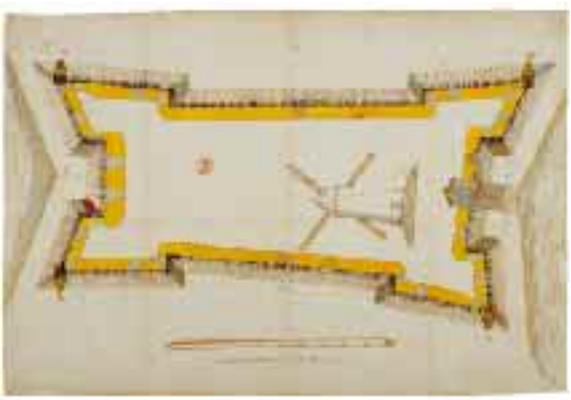

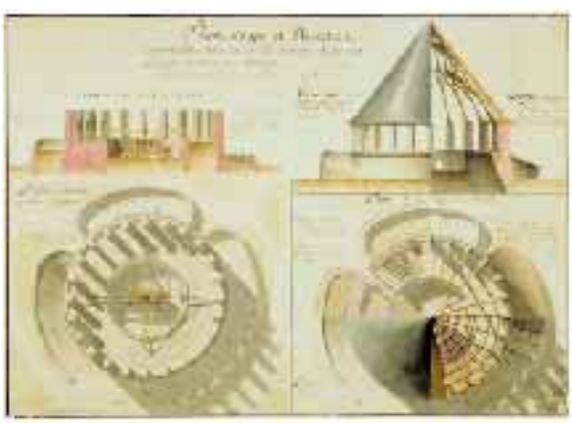

Cette exposition s'adresse tout particulièrement aux étudiants et aux lycéens, aux érudits, mais aussi à tous les curieux et amateurs éclairés.
«Il faut saluer l'initiative d'Emmanuel de Fontainieu qui a pris le risque de se lancer dans ce projet d'exposition sur un sujet encore peu exploré et pas forcément accessible à tous les publics, souligne Emilie d'Orgeix. *Un projet très lourd : il n'existait pas d'études de base, pas d'ouvrages auxquels se référer. Il a fallu tout construire, ce qui a nécessité de réunir une équipe de scientifiques et de réaliser un énorme travail de recherche iconographique. L'exposition a été conçue comme un point de départ, une trame de base destinée à évoluer. Conçue pour être itinérante, elle devrait être bientôt présentée au Canada, aux Etats-Unis, aux Antilles et en Guyane, où elle pourra être enrichie de collections locales, notamment de maquettes et d'objets trouvés lors de fouilles archéologiques dans les villes du Nouveau Monde, et élargie à d'autres thèmes de recherche.»*

Ci-dessous, plan de la ville et du fort Saint-Michel de Cayenne, par François Fresneau de La Gataudière, 1733. A gauche, plan du fort du «costeau» de Montréal, 1693.

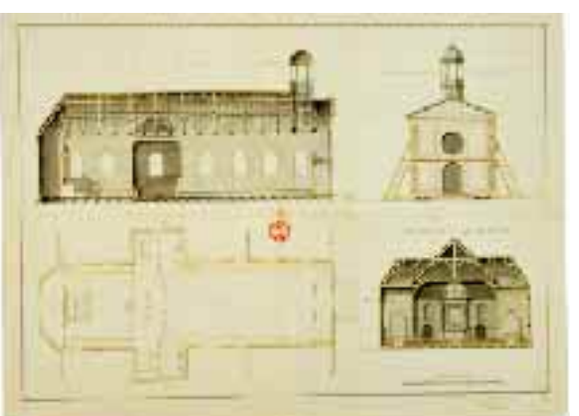

Ci-contre, église de la Nouvelle-Orléans, par Adrien de Pauger, 1724.

A gauche, plan, coupe et élévation d'un moulin à sucre, à Saint-Domingue.

«Ce projet d'exposition et le travail considérable qu'il a nécessité au niveau de la documentation iconographique ont représenté pour les chercheurs de la Flash réunis au sein de l'Espace Nouveau Monde l'opportunité extraordinaire d'impulser une recherche originale sur un sujet encore mal connu, les villes françaises du Nouveau Monde», explique Laurent Vidal, maître de conférences en histoire à l'Université de La Rochelle, membre du comité scientifique de l'exposition, et codirecteur de publication de l'ouvrage publié sur ce thème.
«Il existait, poursuit-il, *des études isolées portant sur certaines villes comme Québec, La*

Les Villes françaises du Nouveau Monde. Des premiers fondateurs aux ingénieurs du roi (XVIe-XVIIIe siècles), sous la direction de Laurent Vidal et Emilie d'Orgeix, éd. Somogy, 192 p., 260 F.

Exposition au Centre international de la mer, à la Corderie royale de Rochefort, jusqu'au 14 mai.

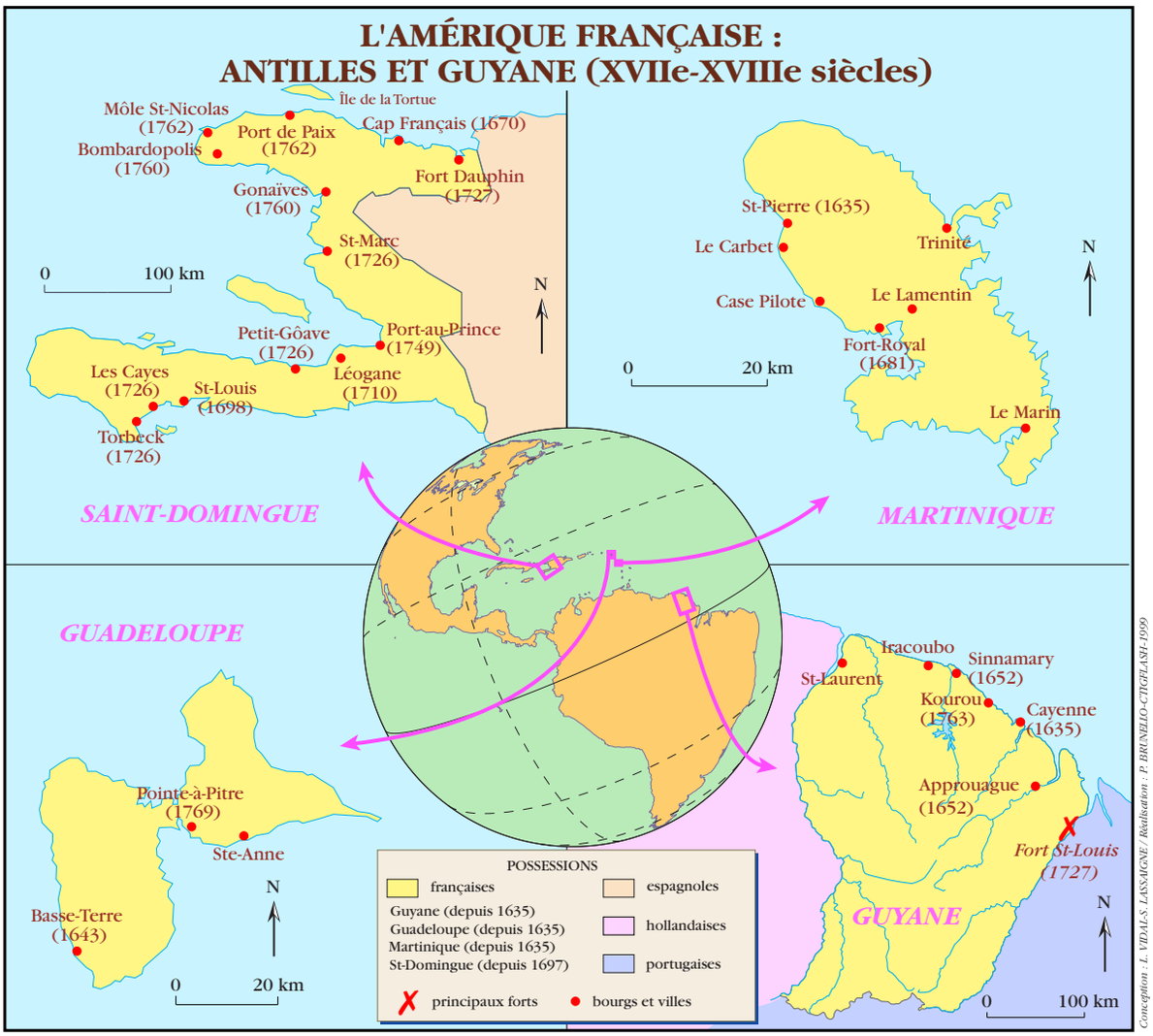

Nouvelle-Orléans ou Port-au-Prince, mais jusque là aucun travail d'ensemble n'avait été réalisé, englobant, du nord au sud, tous les espaces américains de la colonisation française. Ce projet nous a offert les moyens de combler cette lacune et de jeter les bases d'une étude comparative sur l'influence française en matière d'urbanisme et d'architecture dans les pays neufs d'Amérique.»

Quelles ont été les premières conclusions de cette recherche ? Deux étapes se dessinent dans l'histoire des villes françaises du Nouveau Monde. Du début du XVIe siècle au milieu du XVIIe siècle, période où la France multiplie les initiatives pour s'implanter au nord (Nouvelle France), au centre (Antilles-Guyane), au sud (Brésil) du territoire américain, on constate une grande plasticité du modèle urbain français, avec des formes de villes très variables, adaptées à chaque projet colonial régional.

Un tournant s'opère dans le dernier tiers du XVIIe siècle, à partir du moment où la France décide d'envoyer ses ingénieurs militaires vers le Nouveau Monde pour planifier, édifier et restructurer les villes. On voit alors apparaître la volonté nouvelle de traiter de manière plus cohérente l'ensemble des réalisations urbaines françaises. Cette étude montre également que, dans son expansion coloniale américaine, la France a tenté de s'implanter un peu partout, sans jamais clairement opter pour l'Amérique du Nord.

«Ce travail, qui a permis de confronter les points de vue d'une vingtaine de spécialistes venus de France, des Etats-Unis, du Canada, a abouti – autre intérêt majeur – à la construction d'un nouvel objet de recherche porteur de nombreux développements, souligne Laurent Vidal. *Il serait possible, par exemple, d'élargir l'étude à l'urbanisme colonial français au XIXe siècle, notamment en Asie, en Nouvelle-Calédonie. On pourrait aussi s'intéresser au devenir architectural de ces villes – retrouve-t-on, dans les villes qui existent encore, l'état d'esprit qui a présidé à leur édification ou à leur histoire sociale –, comment les habitants, au cours du temps, ont investi les espaces urbains. Nous sommes dès à présent associés à un vaste travail autour de la mémoire de la fondation des villes françaises au Nouveau Monde, dans le cadre du projet de manifestation «France-Québec, une mémoire commune», qui se tiendra à Poitiers et à La Rochelle en septembre 2001.»* ■

LES CURÉS DU POITOU AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

En 1664, Charles Colbert de Croissy n'hésitait pas, dans un mémoire adressé au roi, à qualifier les curés du Poitou de «débauchés», de «paillards» et d'«ignorants». Un siècle plus tard, nous les retrouvons cultivés, consciencieux et pleins d'initiatives à travers l'étude de Fabrice Vigier, maître de conférences d'histoire moderne à l'Université de Poitiers. Pourquoi une telle évolution ? L'accès à la connaissance, tout simplement. A partir de 1681 et 1684, dates de fondation des séminaires de Poitiers, les aspirants curés sont obligés de suivre une formation stricte, tant par les enseignements que par la discipline. Ces dates charnières déterminent une nouvelle génération de curés.
Au fil des pages, nous découvrons des personnages dynamiques et actifs. Le curé de Notre-Dame de Niort crée en 1770 la bibliothèque municipale, certains sont membres des loges maçonniques, d'autres écrivent pour la première gazette locale, les *Affiches du Poitou*, le curé de Saint-Gaudent est l'instigateur du premier arbre de la liberté. Mieux formés, ils s'acquittent de leur tâche mais se forgent aussi leurs opinions et n'hésitent pas à les faire entendre, quitte à s'opposer à la hiérarchie. Pour la première fois, l'évêque de Poitiers doit faire face à un «syndicat» de curés revendiquant une meilleure situation matérielle et s'indignant des droits bafoués du bas-clergé. Mais, c'est la Révolution qui révèle en certains des âmes de leaders politiques, le bas-clergé prend sa revanche sur le haut-clergé pendant l'élection des députés chargés de les représenter aux Etats généraux de Versailles. Cinq curés de paroisses sont élus et s'y distinguent brillamment. René Lecesve, curé de Sainte-Triaise de Poitiers, et Jacques Jallet, curé de Chérigné, présents dans la salle du serment du Jeu de Paume le 20 juin 1789,
figurent en bonne place sur le célèbre tableau de David. ***A.-G. T.***

Geste éditions, 360 p., 139 F.

VIENT DE PARAÎTRE

Parce que la deuxième guerre mondiale a eu un impact différent dans chaque département français, il est utile de focaliser les études de cette période sur des territoires bien délimités. Christiane Gachignard répond à 30 questions sur les modalités de l'occupation allemande et la naissance de la résistance en Charente-Maritime. Dans la même optique, Michel Chaumet et Jean-Marie Pouplain se sont intéressés aux Deux-Sèvres, tandis que Jean-Henri Calmon a étudié la Vienne.

Geste Editions, chaque ouvrage 62 p., 48 F.

LA PETITE ÉGLISE EN 30 QUESTIONS

En trente questions, Guy Janssen, anthropologue préparant une thèse de doctorat sur le mouvement anti-concordataire, restitue de façon claire et précise la mémoire et l'avenir d'une petite église encore vivante. Les «illuminés» du Sud-Ouest, les «enfarinés» du Rouergue, les «clémentins» de Normandie... Derrière ces quolibets se cache un pan méconnu de l'histoire du catholicisme. C'est ainsi que leurs contemporains désignaient les membres de l'église dissidente opposés au concordat signé en 1801 entre Bonaparte et le Pape Pie VII. L'acte, bien qu'il eût comme objectif de mettre fin aux tensions au sein du clergé, ne fit qu'envenimer la situation. Choquée par le contenu du concordat, une frange importante de prêtres ne se soumit ni au pape ni à l'empereur. Devenus hors-la-loi et recherchés activement par la police – certains gendarmes n'hésitèrent pas à se grimer en chasseurs ou en colporteurs pour les dénicher –, ils reçurent néanmoins le soutien de leurs fidèles qui les aidèrent à se cacher.
La petite église s'organisa dans un premier temps autour des prêtres contestataires. Ceux-ci s'éteignant, les laïcs prirent le relais en désignant un animateur pour chaque chapelle dissidente. Réfractaires aux innovations de la Révolution et du Concordat, ils continuent à pratiquer un culte fidèle aux traditions d'avant 1789, caractérisé par la tenue d'un calendrier incluant toutes les petites fêtes comme la Fête-Dieu, le maintien des pénitences et abstinences, et des prières plus fréquentes que la majorité des autres catholiques. Les dissidents se distinguent par leurs connaissances religieuses plus approfondies, ils maîtrisent parfaitement leurs deux livres liturgiques, à savoir le *catéchisme* et l'*eucologue*, livre de messe de l'ancien diocèse de La Rochelle en usage avant la Révolution.
Pour le début du XIX^e^ siècle, plus de 40 groupes non concordataires ont été localisés, soit environ 90 000 fidèles dont plus de la moitié se regroupaient dans le Poitou et à Lyon.
Aujourd'hui, plusieurs foyers issus de cette opposition existent encore. Environ 4 000 fidèles se rattachent encore à la petite église, dont les trois quarts en Poitou, concentrés à Cerizay et à Bressuire. Bien que minoritaire et composée de fervents fidèles, la petite église n'est pas assimilable à une secte. Le mouvement, loin de faire du prosélytisme, préfère même rester discret, les fidèles ne sont pas exploités financièrement, et chacun peut «se changer» librement. ***A.-G. T.***

Geste éditions, 64 p., 48 F.

SOUS LA BANNIÈRE DE LA LIBERTÉ

Le 28 avril 1780, la frégate *Hermione*, partie de Rochefort trente-huit jours plus tôt, entre dans le port de Boston. A son bord, un passager illustre, le jeune marquis de La Fayette, mandaté secrètement par Louis XVI pour venir annoncer au général Washington le soutien de la France aux indépendantistes américains. Sa première mission accomplie, Louis de La Touche, commandant de l'*Hermione*, offrira ses services aux autorités américaines pour chasser les corsaires anglais. Pendant deux ans, la frégate patrouillera et combattra le long des côtes américaines aux côtés des «insurgens».
Le livre *L'Hermione au vent de la liberté*, publié en décembre 1999 aux éditions En Marge, relate la campagne américaine de l'Hermione, en prenant comme trame le journal de bord du commandant. Autour de cette épopée, symbole de fraternité et de liberté, Robert Kalbach et Jean-Luc Gireaud brossent un tableau vivant de la société de l'époque, du climat intellectuel et des valeurs nouvelles qui émergent au siècle des Lumières, de la situation coloniale sur le continent nord-américain, des combats qui s'y déroulent, des alliances qui s'y nouent. Les auteurs s'intéressent en particulier à la personne de La Fayette, esprit indépendant, idéaliste et novateur, figure emblématique de ce siècle. Ils évoquent également l'actualité, la reconstruction de l'*Hermione* à l'identique dans l'arsenal de Rochefort, et ses retombées sur le plan social et économique.
D'une présentation sobre, écrit dans un style simple et vivant, le livre s'attache aux faits mais aussi aux hommes, à leurs rêves, leurs idées, leur destin. Ce livre offre l'occasion de découvrir les éditions En Marge, installées à Fouras, au sud de La Rochelle.
Curiosités graphiques, documents exceptionnels, livres animés, livres-objets, livres-sculptures, ces éditions se signalent par une politique d'édition originale et audacieuse, en prônant le «livre-risque» en opposition au «livre-produit». *M. T.*

Editions En Marge, Fouras (17).

L'atelier des géologues

Nul besoin d'arpenter les confins du désert du Tchad pour se mettre dans la peau d'un paléontologue, ni de se risquer au bord des volcans pour comprendre les mouvements qui animent la terre. L'Espace Mendès France propose, jusqu'au 3 décembre 2000, un atelier-exposition de géologie et de paléontologie autour de plusieurs ateliers dont un chantier de fouille reconstitué, permettant aux visiteurs d'endosser l'identité de ces Sherlock Holmes de l'évolution de la terre et de la vie.
A chacun de découvrir, armé d'un seau, d'une pelle et d'un pinceau, les multiples trésors enfouis dans le chantier et ainsi d'expérimenter les méthodes de fouille et d'analyse. Autour de cette activité, un petit parcours retrace l'histoire de la terre, ses mouvements, les mécanismes de formation des roches, émaillé d'ateliers pratiques et ludiques.
L'association des étudiants de géologie organise également des sorties sur le terrain à la découverte de la géologie du Poitou.
Trois conférences appuieront cette thématique autour des sujets suivants : «La dérive des continents», «Le métier de l'hydrogéologue» et «Quel pétrole demain ?».

Marc Deneyer

Ammonite provenant des collections de l'Université de Poitiers.

Sorties découvertes : Les dimanches 2 et 23 juillet, 6 et 27 août. Renseignements et inscriptions à l'Espace Mendès France. Tél. 05 49 50 33 08

Conférences à l'Espace Mendès-France :
«La dérive des continents» par Michel Colchen, professeur honoraire à l'Université de Poitiers, jeudi 16 octobre à 20h30.
«Le métier de l'hydrogéologue» par Gilles Porel, maître de conférences en hydrogéologie à l'Université de Poitiers, jeudi 26 octobre à 20h30.
«Quel pétrole demain?» par Alain Perrodon, ancien chef géologue d'Elf-Aquitaine, mardi 14 novembre à 20h30.

UNE HISTOIRE DE L'ÉCRITURE

Comment est né l'alphabet et, plus généralement, d'où viennent les écritures en usage dans le monde ? L'exposition réalisée par l'Espace Mendès France à Poitiers, avec le concours scientifique d'Anne-Marie Christin, professeur à l'Université Paris VII, propose un parcours en plusieurs étapes, au travers du temps et de l'espace, sur les traces de l'écriture. L'histoire commence il y a 35 000 ans avec les images ornant les parois des grottres préhistoriques. A partir du IIIe millénaire avant notre ère, apparaissent les premiers systèmes d'écriture, basés sur l'idéogramme.
Puis l'écriture se répand et se diversifie : systèmes syllabiques, consonnatiques, alphabétiques. L'exposition évoque également l'évolution des usages, de l'écriture manuscrite, puis imprimée, jusqu'à l'écriture électronique actuelle.

Jusqu'au 3 septembre.
Espace Mendès France, Poitiers.

MUSÉE DES TUMULUS DE BOUGON

Vanneries millénaires

C'est au Néolithique que se développent toutes les techniques de vannerie en osier et de sparterie (faisceau, tresse de paille ou d'herbe spiralée). Malheureusement fragiles, les objets tressés ne sont presque jamais retrouvés par les archéologues. Jusqu'au 30 septembre 2000, le musée des tumulus de Bougon consacre une exposition à cet artisanat éphémère. Intégrés dans le décor d'une *domus*, maison luxueuse de l'époque gallo-romaine, les objets présentés ont été réalisés par Guy Barbier, artisan vannier, à partir des nombreuses figurations de vannerie sur les stèles, sculptures, mosaïques ou peintures de la période gallo-romaine. A cette époque, la vannerie était aussi répandue que la céramique et, parce qu'elle laissait circuler l'air, produisait des réceptacles idéaux pour le transport et la conservation des produits périssables. Cette présentation donne toute leur place à des techniques aujourd'hui délaissées, dans lesquelles les vanniers gallo-romains avaient acquis un savoir-faire exceptionnel.

Exposition «Vanneries millénaires» jusqu'au 30 septembre 2000 au musée des tumulus de Bougon.

MESSAGERS DE LA TERRE

Pour célébrer la naissance du troisième millénaire, Rur'Art a conçu une exposition qui rassemble des œuvres contemporaines aux formes plastiques et aux langages esthétiques très divers, et les confronte à des représentations humaines empruntées aux trésors de l'archéologie mondiale.
Cette exposition, organisée par Monique Stupar à l'espace d'art contemporain du lycée agricole Xavier Bernard, à Venours dans la Vienne, est visible jusqu'au 10 février 2001.

VOYAGES DE RÊVES

Jusqu'au 12 juin, le musée national de la marine de Rochefort présente une sélection de 32 affiches de 1900 à 1960 sur le thème du voyage en mer.
Reflets du développement du transport maritime et de l'essor des grands paquebots, ces affiches illustrent aussi les grands mouvements artistiques du siècle puisque les annonceurs ont fait appel aux meilleurs talents pour vanter les destinations les plus exotiques et le confort de croisières de luxe. Seize artistes sont représentés : Albert Brenet, René Gruau, Sandy-Hook, Jean Colin, Antral, Jean Bouchaud, Edouard Collin, Gio Colluci, Jean de Gachons, Gilbert Galland, V. Guerra, Herviault, Bernard Lachèvre, Jean de la Nézière, J. Rudolf, Viano.
Plutôt que de présenter les compagnies les unes après les autres, l'exposition propose un tour du monde en couleurs, de l'Afrique du Nord à l'Extrême-Orient, de la Méditerranée orientale aux Caraïbes.

Exposition d'affiches «Voyages de rêves, rêves de voyage», au musée national de la marine de Rochefort, Hôtel de Cheusses, jusqu'au 12 juin 2000.

Affiche de Jean Bouchaud, 1930.

Dessin de Moebius

CNBDI : l'art du trait

En plus de l'exposition *Trait de Génie* consacrée à Jean Giraud-Moebius, le Centre national de la bande dessinée et de l'image (CNBDI) prolonge tout l'été la rencontre avec He Youzhi, dessinateur né en 1922 à Shangaï. Invité au printemps dernier par l'Ecole supérieure de l'image à Angoulême et à Poitiers, l'ancien professeur a, pendant quelques jours, partagé son art du trait au pinceau avec les étudiants de Charente. Parallèlement, le CNBDI a accueilli une exposition intitulée *Encres de Chine*, présentant une quarantaine d'œuvres réalisées par He Youzhi. Un fac-similé de cette exposition a été réalisé afin de permettre à un large public d'entrer en contact avec le maître chinois. Fondateur d'un département de bande dessinée à l'Institut central des Beaux-Arts de Chine, He Youzhi dirige le comité de la bande dessinée à l'Association chinoise des artistes ainsi que l'Association de recherche de la bande dessinée.

CNBDI, 121, rue de Bordeaux, Angoulême, tél. 05 45 38 65 65

Chercheur, c'est mon métier

Le développement de la culture scientifique et technique dans les établissements scolaires est inscrit parmi les priorités du programme d'action culturelle de l'Académie de Poitiers. «Chercheur, c'est mon métier, c'est ma passion» est réalisé en partenariat entre le Rectorat, l'Espace Mendès France, l'Astrolabe de La Rochelle, le CNRS, les Universités de Poitiers et de La Rochelle avec le soutien du Conseil régional Poitou-Charentes. L'intervention de chercheurs dans les classes va ainsi permettre aux jeunes de découvrir le métier de chercheur et de susciter, de cultiver leur curiosité face aux questions scientifiques. Un fichier ressources est à la disposition des établissements scolaires auprès de la Maac.

Contact : Yannick Bruxelle, Délégation générale à la vie pédagogique, Mission académique à l'action culturelle, 5, cité de la Traverse, BP 625, 86022 Poitiers cedex. Tél. 05 49 54 72 91, fax 05 49 54 72 62

EVEIL NATURE

**Trois nouveaux livres sont publiés par l'éditeur naturaliste de Charente, Eveil Nature. Pascal Etienne consacre un ouvrage aux phoques veaux-marins, dont une importante colonie se développe en baie de Somme.
Gros canard du bord de mer qui fréquente les vasières, le tadorne de Belon est original par de nombreux aspects de sa vie : immenses rassemblements en période de mue, nid dans un terrier, tubercule sur le bec du mâle, alimentation de minuscules escargots marins. Il est décrit par deux spécialistes européens, Wiltraud Engländer et Hans-Heiner Bergmann.
Gérard Debout, président du groupe ornithologique normand, fait un plaidoyer scientifique pour le grand cormoran. En effet, cet oiseau doit pêcher pour se nourrir. Certains le jugent trop «gourmand» et le considèrent comme un intolérable concurrent.**

***Le phoque veau-marin*, *Le tadorne de Belon*, *Le grand cormoran*, chaque ouvrage 89 F, éd. Eveil Nature (10, rue E. Poitevin 16710 Saint-Yrieix)**

JULES ROBUCHON IMAGIER DU POITOU

**Pionnier de la photographie, Jules Robuchon (1840-1922) a passé la majeure partie de sa vie à vendre des livres à Poitiers, à éditer des cartes postales et à photographier le Poitou et la Vendée.
Ses images représentent un trésor ethnographique – et esthétique – qu'un éditeur, L'Horizon chimérique, a la bonne idée d'exhumer sous le titre : *Jules Robuchon, imagier de la Vendée et du Poitou*.
Réalisé sous la direction de Francis Ribemont, conservateur en chef du patrimoine, cet ouvrage d'art de 264 pages (298 F) contient une sélection de 180 photographies reproduites en bichromie.
Sortie le 15 novembre.**

2000, année de la musique en Poitou-Charentes

L'an 2000 en Poitou-Charentes est placé sous le signe de la musique. *L'Actualité* consacrera son prochain numéro aux musiques et musiciens de la région. De nombreux festivals préfigurent d'ores et déjà un été rythmé.

Les communes de Cenon-sur-Vienne, Châtellerault et Naintré accueillent, du 19 au 27 mai, le festival Jazzellerault. C'est l'occasion, le 24 mai, d'écouter une création autour d'Hervé Sellin interprétée par des musiciens de la région. Le 26 mai, Claude Bolling Big Band est en vedette sur l'esplanade François-Mitterrand de Châtellerault.

Au festival de Melle, du 19 mai au 8 juin, Christophe Coin interprète l'intégrale des Suites pour violoncelle seul de Bach, Gérard Lesne prête sa voix haute-contre aux œuvres de William Byrd, et le Quatuor Belcea joue Haydn, Debussy et Dutilleux.

A Oiron, se déroule la 11e édition des rencontres régionales des musiciens et danseurs amateurs.

La chanteuse portugaise Misia le 10 juin au festival de Vivonne.

Rendez-vous est pris pour le 4 juin avec des centaines de musiciens dans le parc du château d'Oiron. Vivonne résonne des accents du monde entier avec son festival Chants et musiques d'ici et d'ailleurs du 9 au 12 juin. Notons la présence de Misia, interprète talentueuse du fado portugais. Autre lieu de rencontre privilégié des musiques du monde, Angoulême et son festival Musiques métisses réunissent du 8 au 12 juin des artistes du Brésil, de la Louisiane, d'Israël, des Dom-Tom, du Mali et du Maghreb, avec, parmi tant d'autres, Geoffrey Oryema, Youssou N'dour et la familia Valera Miranda.

Un polar de Glen Baxter

Depuis deux ans, irrésistiblement présent dans nos pages par sa préfiguration du troisième millénaire puis son safari historico-gastronomique en Poitou-Charentes, Glen Baxter est plébiscité par nos lecteurs. Son dernier livre paru en avril, en français, chez Hoëbeke, *Meurtres à la table de billard*, bat tous les records d'excellentes critiques dans la presse française, avec files d'attente aux signatures. Normal, car ainsi que le dit dans sa préface l'écrivain Salman Rushdie, *Meurtres à la table de billard* est «un chef-d'œuvre, dans la plus belle veine de Poe, de Magritte, de St Trinian's et de Tintin. Seule ombre au tableau de ce projet ambitieux : contrairement à son habitude, l'auteur n'a pas su ici donner à la résille la place qui lui revenait».

Avant même de pénétrer dans l'enquête intercontinentale conduite par l'inspecteur Trubcock, époux de la brûlante Edna, lancé entre le 14 juin 47 et le 22 mai 57 à la poursuite de l'empoisonnante Gladys à la table de billard, on est sous le choc de la rencontre Rushdie/Baxter.

Un indicateur, totalement digne de foi, confirme qu'en 1978 Salman Rushdie fut, à Londres, la première personne à pousser la porte de la galerie le premier jour de la première exposition de Glen Baxter à Covent Garden, devint son premier collectionneur et aussitôt ami.

Peu après parut *Midnight's Children*, le premier roman de Salman Rushdie.

Tous ceux qui s'interrogent sur le monde singulier et imprévisible de Glen Baxter n'ont qu'à lire ses romans, ce dernier-ci, *Ma vie* et aussi ceux de son ami !

***Meurtres à la table de billard*, éd. Hoëbeke, 256 p., 135 F.**

Pour recevoir chez vous* L'Actualité, *plus les numéros hors série, retournez ce bon à :
L'Actualité - Service abonnements - BP 23 - 86190 Vouillé

L'ACTUALITÉ
POITOU-CHARENTES
LA REVUE TRIMESTRIELLE DE L'INNOVATION RÉGIONALE
BULLETIN D'ABONNEMENT

❑ *Je désire souscrire un abonnement d'un an à* L'Actualité *au prix de 95 F (étranger 120 F)*

❑ *Je désire souscrire un abonnement de 2 ans à* L'Actualité *au prix de 180 F (étranger 230 F)*

❑ *Je vous adresse ci-joint mon règlement à l'ordre de* L'Actualité

Veuillez servir cet abonnement à :

M. Mme Mlle ..... **Prénom** .....

Adresse .....

Code postal ..... **Ville** .....

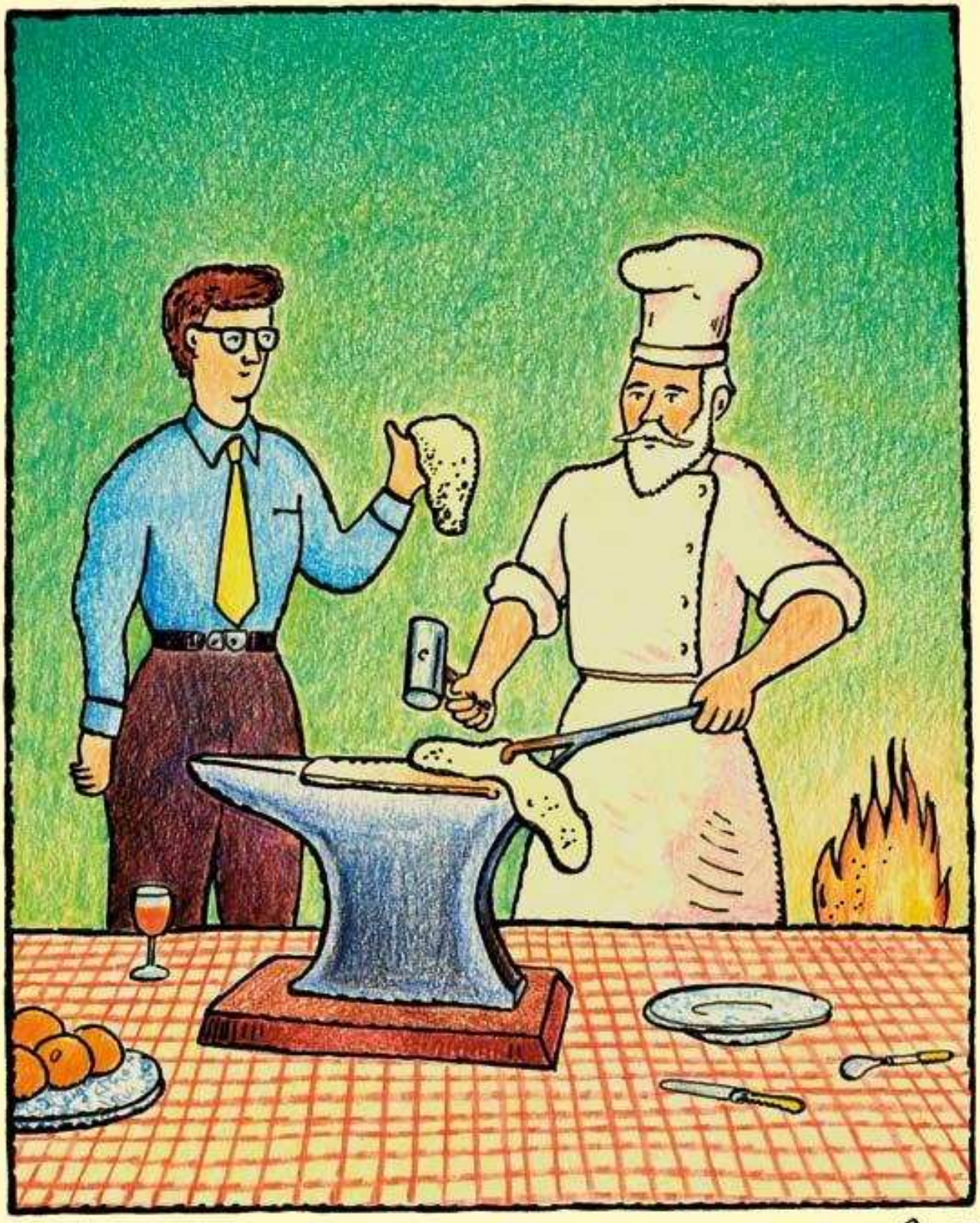

JE VIS IMMÉDIATEMENT POURQUOI LES CRÊPES DE JEAN-LUC AVAIENT UNE TELLE RENOMMÉE A TRAVERS TOUT LE CANTON DE LOUDUN